TEMPERATURE
AUJOURD'HUI
Max. - - 25
Min - - 10
PRONOSTICS
NEIGEUX VARIABLE BEAU MODERE FROID DOUX TRES FROID

La Patrie

Journal au Peuple

31e ANNEE—No 305 — DOUZE PAGES — MONTREAL, VENDREDI 21 FEVRIER 1913 — LE NUMERO : UN CENTIN

DEUX ENFANTS BRULES VIFS A BATISCAN

L'incendie s'est déclaré pendant l'absence de leurs parents et d'une fillette chargée de garder la maison. On n'a pu même tenter de les sauver.

UNE PROFONDE SENSATION

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

BATISCAN, 21. — Un incendie qui a eu lieu ici hier a coûté la vie à deux bébés et réduit en cendre une maison.

La maison, sise, près de la rivière Batiscan, appartenait à M. Narcisse Fugère et contenait deux logements qu'habitaient M. Adélard Mange et M. William Boisvert.

Ce dernier était au travail, comme d'habitude, dans la scierie Price Frères et Mme Boisvert était allée assister, à l'église, à une retraite prêchée par un Capucin, le R. P. Maurice.

Elle avait, avant de partir, endormi ses deux plus jeunes enfants, âgés respectivement d'un et deux ans, et chargé un autre enfant, une fillette de huit ans, de garder la maison.

Malheureusement l'enfant alla passer quelques instants chez un voisin et, pendant son absence, l'incendie se déclara.

Lorsque Mme Mange a aperçu les flammes il était trop tard, déjà, pour sauver les deux enfants, qui ont été brûlés vifs.

M. Boisvert et sa femme sont arrivés sur le lieu du sinistre quand le feu achevait son œuvre fatale. Leur désespoir est navrant.

Cette tragédie a causé une très pénible impression dans le village.

On dit que M. Fugère avait une petite assurance.

LE COUT ELEVE DE LA VIE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

LONDON, 21. — A l'assemblée de l'Association des Chambres de Commerce d'Ontario, qui sera tenue ici la semaine prochaine, la Chambre de Commerce de Belleville, proposera une commission pour s'enquérir sur les moyens à prendre pour remédier au coût élevé de la vie. Presque toutes les résolutions qui seront soumises à l'assemblée, porteront sur le coût de la vie. On demandera à la législature d'encourager l'élevage de la race bovine, car le bœuf et les cuirs sont devenus d'une cherté extrême, par le fait que cette branche de l'agriculture est quelque peu délaissée. D'autres projets importants seront aussi mis à l'étude.

UN TRAIN EST TELESCOPE A ST-LAMBERT

Le train de Portland télescope le train de New-York hier soir à St-Lambert et cinq personnes sont légèrement blessées.

SINISTRE RUMEUR HIER EN VILLE

Une sinistre rumeur s'est répandue hier soir en ville. On disait que deux trains étaient venus en collision à St-Lambert et qu'un grand nombre de personnes étaient mortes ou blessées. La vérité est qu'hier soir, vers huit heures et demie, le train de Portland du Grand-Tronc a télescopé le train de New-York, du Delaware & Hudson, que cinq personnes ont été blessées et qu'il a fallu deux heures pour remettre les deux trains en état de continuer le voyage.

LES BLESES

Les blessés sont :

Le commis de malle Reburs, d'Albany, blessures au corps.

Le serrefrein W. B. Rogers, d'Albany, le bras droit cassé.

Charles D. Halthouse, un voyageur, les dents cassées et une blessure à la figure.

Mme Hirch, blessures à la hanche et au dos.

A 8.10 hrs. hier soir, le train du Delaware & Hudson quittait la gare Bonaventure, en route pour New-York. Le train s'arrêta à St-Lambert pour permettre à des voyageurs de monter et d'autres de descendre.

A 8.15 le train du Grand-Tronc quittait la gare Bonaventure en route pour Portland. Il arriva à St-Lambert quand le train de New-York n'en était pas encore parti. Ce dernier fut télescopé et le wagon-dîta du train de New-York très endommagé. Le porter du wagon-lits et trois voyageurs furent blessés sur le coup. Le wagon-poste du train de New-York fut aussi endommagé, de même que la locomotive et son tender. Le commis de malle et le serrefrein étaient aussi blessés. Mais, pas un des blessés ne l'était assez sérieusement pour être envoyé à l'hôpital. Des médecins de St-Lambert virent passer leurs blessures et le train continua, plus tard, le voyage, laissant à St-Lambert son wagon-lits endommagé.

La compagnie a donné la cause de l'accident. On dit que le mécanicien du train de Portland a passé le sémaphore et qu'il aurait dû stopper avant d'y arriver.

Le prisonnier d'Etat, Miller, est plongé dans un abime de réflexions

" VIVENT HUERTA. PRESIDENT. ET DIAZ. CONQUERANT "

Le général Diaz a été l'objet d'une ovation grandiose lorsqu'il a traversé la ville à la tête de ses troupes ; l'enthousiasme populaire ne s'est jamais autant manifesté ; les rues étaient magnifiquement décorées et remplies de monde, on jetait des fleurs et des confettis du haut des balcons.

HUERTA ET SES MINISTRES ONT PRETE SERMENT, HIER

Malgré un soulagement général dans la plupart des états du Mexique, certains autres états comme celui de Coahuila, refusent de reconnaitre l'autorité du général Huerta.

MORT TRAGIQUE DE GUSTAVO MADERO

MEXICO, 21. — Il ne paraît pas probable que Francisco Madero sorte de Mexico sans avoir à subir des enquêtes officielles qui le rend déjà responsable de la mort du colonel Riveroll.

Un comité de députés a demandé qu'on oblige Madero à rendre compte des sommes d'argent dépensées par son administration.

Les derniers détails de l'organisation du nouveau gouvernement mexicain ont été terminés à 4 heures, hier après-midi, et les membres du cabinet du président Huerta ont prêté serment dans la Chambre Jaune, située au-dessus de celle occupée par le président et le vice-président renversés.

Ne pouvant voir ce qui se passait dans cette salle, Madero et Suarez ont pu tout de même entendre les applaudissements de la foule au dehors et les sonneries militaires. On pouvait lire sur le visage de Madero comme sur celui de Suarez, leur violent dépit, mais ils n'ont pas daigné poser de questions à leurs gardiens au sujet de ce qui se passait dans la chambre au-dessus d'eux.

LE GENERAL FELIX DIAZ

se trouvait dans la Chambre Jaune, quand les ministres ont prêté serment, mais à titre de simple citoyen.

Les deux prisonniers, en compagnie desquels se trouve Frederico Gonzales Garza, ancien gouverneur du district fédéral, ont chacun un lit, et leurs repas leur sont servis ensemble. En dehors de la chambre est une garde de soldats, et bien qu'il n'y ait pas de fenêtres dans la chambre, une garde se trouve également à l'intérieur.

PERSONNE NE PEUT COMMUNIQUER

avec les prisonniers. Madero n'a rien dévoilé de ses plans futurs. Les membres de sa famille observent le silence à ce sujet, mais ses intimes pensent que, si on lui permet de quitter le pays, il émigrera avec toute sa famille dans l'Amérique du Sud.

Le Département du Trésor est maintenant fermé, jusqu'à sa remise entre les mains des nouvelles autorités par le ministre des finances sortant, Ernesto Madero. Tous les autres bureaux du gouvernement sont ouverts.

L'arsenal a été remis officiellement au général Blanquet, le nouveau commandant de ce poste.

Francisco Cosio Robelo a tenté, à réunir sous sa bannière de révolté contre Huerta, environ 100 gendarmes, et fait quelques progrès.

Le général Francisco Romero a été arrêté, avant-hier, sous l'accusation de complicité dans cette révolte, et, hier, le colonel Cruz Valle, de la gendarmerie, a été également mis en état d'arrestation sous la même accusation.

LE PEUPLE FAIT UNE OVATION A DIAZ

MEXICO, 21. — Le général Diaz a été l'objet d'une ovation grandiose, hier après-midi, lorsqu'il a traversé la ville à la tête des troupes qui, pendant neuf jours, opposèrent une résistance victorieuse aux attaques du gouvernement.

L'enthousiasme populaire ne s'est jamais autant manifesté, si ce n'est lors de l'entrée triomphale de Madero, à la fin de sa révolution. Les rues où devaient passer les troupes victorieuses étaient remplies de monde. En face du Palais National, elles furent passées en revue par le nouveau président Huerta.

Le général Diaz, en sa qualité d'officier en retraite, était en civil et à cheval. Puis venaient quelques détachements de soldats et les voitures dans lesquelles se trouvaient les membres du nouveau cabinet.

Au palais, Diaz et son état-major furent reçus par le président Huerta de la manière la plus cordiale et des félicitations furent échangées. Le drapeau mexicain flottait sur tous les édifices et les rues que devait suivre Diaz, pour se rendre au Palais National, étaient splendidement décorées. Son apparition fut le signal d'une grande démonstration. Du haut des balcons, des confettis et des fleurs furent jetés, et les étrangers n'étaient pas les moins ardents à applaudir le héros populaire.

Durant toute la journée et la soirée, la foule a paradé dans les rues en lançant des "Vivats" pour ses deux idoles.

(SUITE A LA 2e PAGE)

GUSTAVO MADERO, frère de l'ex-président, qui a été fusillé hier par Rodolfo Reyes et les gardes qui l'escortaient.

LE GENERAL HUERTA, qui a prêté serment comme président, et forcera Madero à rendre compte des déficits dans le trésor mexicain.

L'HORIZON SEMBLE S'ECLAIRCIR

D'après le "Times" de Londres, les belligérants vont être bientôt contraints à réclamer l'intervention des grandes puissances. Une médiation.

LES GRECS A LA BAIE BESIKA

LONDRES, 21.—Le "Times" croit que la médiation européenne entre la Turquie et les alliés des Balkans accompagnera ou suivra la médiation entre la Bulgarie et la Roumanie. L'épuisement croissant des belligérants, tant au point de vue physique que financier, et les résultats absolument nuls de la présente guerre sont des choses, dit le Times qui feront accepter la médiation des puissances aux belligérants. D'un autre côté, le froid extrêmement rigoureux n'est pas du tout favorable à la guerre.

Une dépêche de Sophia au "Times" dit que le gouvernement bulgare attend de recourir à l'arbitrage, à l'intention de faire une autre tentative pour régler directement sa dis-

(SUITE A LA 2e PAGE)

L'ALLEMAGNE LA FRANCE ET L'AVIATION

Les Allemands se défient des aéroplanes français et prennent toutes les précautions possibles pour se protéger contre tout exploit aérien.

PROJET D'UN TUNNEL SOUS LE RHIN

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

PARIS, 21. — La puissance de l'armée aéronautique française, et la crainte que les aéroplanes inspirent aux Allemands viennent d'être démontrées une fois de plus.

Nous apprenons en effet que l'administration allemande a décidé de remplacer le pont de bateaux qui unit Coblentz à Ehrenbreitstein, par un tunnel creusé sous le fleuve. Le Rhin mesure à cet endroit 400 mètres de large. Le tunnel assurerait aux autorités allemandes d'être en temps de guerre à l'abri des incursions de ces aéroplanes, dont les dernières manœuvres de France leur ont révélé l'extraordinaire puissance.

SOUPCONNE D'ETRE UN MEURTRIER

Un italien est recherché par la police. La victime, un enfant de North Bay, âgé de cinq ans, a été fatalement blessé au cours d'une rixe.

ON CROIT LE FUGITIF A MONTREAL

(Spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 21. — Un Italien connu de la police sous le nom de Tom Tieco, que l'on soupçonne d'être le meurtrier d'un enfant de cinq ans, de North Bay, fils de M. James Demarco, un entrepreneur de cette ville, est apparemment passé par Hull la nuit dernière fuyant vers Montréal.

D'après les maigres détails encore reçus de cette affaire, il y a quelques jours une querelle s'éleva entre Tieco et un autre Italien, dans la demeure d'un compatriote du nom de Liberato. Au cours de la querelle un coup de feu retentit et le petit Demarco, âgé de cinq ans, qui se trouvait dans la maison s'affaissa grièvement blessé.

Deux Italiens, Conte et Decario, furent arrêtés sous soupçon, mais la police n'a pu découvrir Tieco qui était soupçonné. Ce n'est qu'hier qu'on apprit qu'il avait quitté North Bay et, aussitôt, le chef de police de l'endroit télégraphia à la police de Hull, demandant son arrestation. Malheureusement, quand la dépêche fut reçue, le convoi de North Bay avait passé Ottawa et Hull, en route pour Montréal.

Selon les renseignements fournis aux autorités, Tieco était bien dans le train et doit être aujourd'hui caché chez des amis ou des parents dans la métropole.

Le petit Demarco est mort le lendemain de la bagarre chez Liberato.

POUR PRESERVER LA GENTE AILEE

(Spécial à la PATRIE)

WASHINGTON, 21. — Le Dr William, représentant de la Société Zoologique de New-York, parlait d'un projet de loi pour prohiber l'usage des aigrettes et sollicitait tout particulièrement l'aide du sénateur McNichal.

—Mais, interrompit celui-ci, que proposeriez-vous pour remplacer les plumes?

—Les broderies à la main, répondit l'ami des oiseaux. Ah! si les modistes savaient ou voulaient savoir le parti qu'elles peuvent tirer de ces broderies! Et songez donc à l'impulsion que cette innovation donnerait à un art féminin qui est au déclin et dont tant de femmes pourraient, à domicile, tirer la subsistance, si elles sont pauvres, et un peu plus d'aisance ou de superflu si elles ont déjà un revenu régulier ou un salaire de mari. Et ce serait une armée agréable, élégante, contre l'oisiveté et ses dangers.

Puis, appuyant sur son thème favori, il rappela que déjà onze espèces d'oiseaux nord-américains étaient éteintes, que vingt-et-une autres étaient en grand péril et que, dans le monde entier, plus de cent espèces sont également menacées.

MORT DE DEUX VIEUX ACTEURS

Ils étaient dans une profonde misère et l'on croit à un suicide.

(Service spécial de la PATRIE)

CHICAGO, 21. — "Old Bob" Irving et Charles Dickerson, deux acteurs de l'ancien temps, qui étaient depuis longtemps des amis intimes, ont été trouvés morts dans une maison du quartier nord de la ville. La chambre était remplie de gaz. On croit à un suicide. Les deux acteurs étaient dans la misère.

LE CABINET DU PRESIDENT WILSON

Des gens peu connus au dehors. —Bryan en est, bien que n'en approuvant pas tout le personnel.—L'organisateur démocrate n'en est pas.

HOUSE S'EMPLOIE A FAIRE L'ACCORD.

(Service spécial de la PATRIE)

WASHINGTON, 21. — Voici, vraisemblablement, la composition définitive, ou à peu près définitive, de la composition du cabinet de Woodrow Wilson.

Secrétaire d'Etat — W. J. Bryan, Nebraska.
Attorney-général — A. M. Palmer, Pennsylvanie.
Secrétaire de l'Agriculture — J. M. House ou A. S. Burleson, Texas.
Secrétaire du Commerce et du Travail — L. D. Brandels, Massachusetts.
Secrétaire des Postes — J. Daniels, Caroline du Nord.
Secrétaire du Trésor — W. G. McAdoo, New-York.
Secrétaire de l'Intérieur — J. Natrie, Montana, ou A. Adams, Colorado.
Secrétaire de la Guerre — R. Crane, Illinois.
Secrétaire de la Marine — J. C. McGraw, Virginie Occidentale.

On dit que Bryan n'est pas entièrement satisfait de cette ardoise

M. W. G. McADOO, de New-York, secrétaire du trésor.

et qu'advenant l'obstination du président, il pourrait bien refuser le poste qui lui est offert.

M. House, l'agent de Woodrow Wilson, fait la navette entre celui-ci et Bryan. Il est l'intime des deux et de taille à aplanir les difficultés.

On pensait que McCombs, chef de l'organisation démocrate, serait

LE NOUVEAU SECRETAIRE de cabinet Wilson, M. W. BRYAN

du cabinet. Il n'en est rien parce que le président n'a jamais beaucoup sympathisé avec lui et que McCombes lui rend la réciproque. McGraw doit son choix au fait d'avoir été le premier à proposer le nom de M. Woodrow Wilson pour la présidence des élections de ce dernier comme gouverneur de New-Jersey.

EUCHRE DES ZOUAVES

Le troisième grand euchre des Zouaves de Montréal aura lieu, un, 23 février 1913, à l'asile St-Vincent de Paul, 110 Visitation, sous le haut patronage du Rév. Père Villeneuve, O. M. I.

La question des tramways : comment il faut l'envisager.

La PATRIE publiera demain samedi un rapport d'expert qui placera sous son véritable aspect la question des tramways, tant débattue depuis quelque temps. La PATRIE n'a aucun intérêt dans la Compagnie de tramways ; elle n'a, pareillement, aucune animosité contre ses directeurs. Par suite, l'opinion d'expert que nous publierons est préparée avec la plus complète impartialité, et uniquement au point de vue des droits et des intérêts du public. Puisque c'est aux controleurs de la ville qu'incombe la tâche de résoudre le problème, nous recommandons spécialement ce rapport à leurs méditations.

ETES-VOUS AUSSI BIEN QUE VOUS DEVRIEZ-ETRE? OU SOUFFREZ-VOUS DE

l'Anémie

Le corps humain tire sa nutrition du sang. Quand le sang est faible, "aqueux", il ne peut fournir au corps la nutrition nécessaire. C'est pour cela que les personnes atteintes d'anémie ont la peau pâle, transparente, des maux de tête constants, et une grande faiblesse. Mais quelques verres à vin de "Wincarnis" refont promptement un nouveau sang riche, qui donne l'éclat aux yeux, et la vigueur à tout le système.

la Faiblesse

Quand les organes sont affaiblis par l'ennui, le surmenage, la maladie ou toute autre cause, quand vous êtes indifférent et découragé, "Wincarnis" vous rendra promptement la force et la vigueur. Aussitôt que vous aurez pris un verre à vin de "Wincarnis", vous en sentirez l'effet stimulant délicieux. C'est parce que "Wincarnis" est absorbé dans le système, qu'il stimule le cœur, enrichit le sang, renouvelle la vitalité et donne une énergie nouvelle. En prenant "Wincarnis" régulièrement pendant quelques jours, vous obtiendrez un regain de force, de santé, de vigueur, de vie.

l'Insomnie

L'insomnie est due à la désorganisation des cellules cérébrales. Même avec le corps fatigué, l'excitabilité et la tension du cerveau empêchent de dormir. Un verre à vin de "Wincarnis", pris en se couchant, calmera le cerveau et vous procurera un sommeil de toute la nuit rafraîchissant et réparateur. Et pendant que vous dormirez, "Wincarnis" travaillera à accumuler dans vos organes l'énergie nécessaire pour votre labeur du lendemain.

WINCARNIS

On se procurera "Wincarnis" dans tous les principaux magasins, pharmaciens et marchands de vins.

A LA COMMISSION DES LICENCES

A une assemblée du Bureau des Licences tenue hier après-midi, huit permis de vendre des liqueurs furent accordés à des épiciers, malgré l'opposition que M. John H. Roberts, secrétaire de la Dominion Alliance, fit pour trois d'entre eux. Dans les cas de G. A. Labelle, 1427 rue Masson; G. A. Normandeau, 2352, rue Rosemont; et G. J. Brien, 1403 rue Rosemont, l'opposant apportait la raison que ces épiciers se trouvaient dans Rosemont, une partie de la ville, connue avant l'annexion sous le nom de Petite Côte. Le commissaire Choquet déclara que c'était une partie de la Côte Visitation, et que depuis sept ans déjà, des épiciers y vendaient des liqueurs. Sur la remarque qu'en faisait M. Roberts le commissaire Choquet dit qu'il avait lu le texte de la loi se rapportant aux licences dans ce quartier, mais il n'est pas certain si cette loi défend que des permis y soient accordés.

Ceux qui obtinrent des licences sont: G. Robert, 291 rue Workman; L. Patenaude, 250 rue Mont-Royal; A. Odellette, 945 Colonial; N. Chamberlain, 1750 St-Dominique; F. O'Shea, 256 William et les trois nommés plus haut.

CUISINIERE QUI EST UN CUISINIER

LOS ANGELES, 21. — Frank Butcher est aujourd'hui en prison. Son crime est d'avoir joué "A la femme" pendant deux ans. L'autre jour, élégamment habillée d'un costume tailleur bleu-marine, "Mme" Butcher alla au "Paris Hair Parlor" pour faire réonduler sa chevelure—une belle perruque blonde, genre Pompadour, qui jusque-là ne lui avait joué aucun mauvais tour. Il arriva, hélas, que le coiffeur, d'un geste un peu énergique bien qu'involontaire, la souleva suffisamment pour que, tout de suite, il sentit des soupçons germer dans son âme figaresque. Il les communiqua au patron qui, sans bruit, fit venir la police. Butcher cédant à la force des choses, entra, à la fois, dans la voie des aveux et dans un pantalon masculin, expliquant que, deux ans auparavant, trop faible pour continuer d'être manœuvre, il avait changé de sexe et choisi la paisible et peu harassante fonction de cuisinière. "Je ne pense pas que ce soit un gros crime," conclut-il.—Non, mais il y a une loi là-dessus en Californie, lui répondit-on.

NOUVELLES DES CANTONS DE L'EST

SHERBROOKE, 21.—La convention annuelle de l'Association des Laitiers du district de Bedford aura lieu les 26 et 27 courant, à Cowansville, alors que sera tenue aussi l'exposition annuelle des grains de semence.

Les principaux orateurs de la circonstance, seront: l'hon. Martin Burrell, ministre de l'Agriculture; le Dr James W. Robertson, le commissaire en industrie laitière J. A. Ruddick; J. H. Grisdale, le directeur de la Ferme Expérimentale; George H. Clarke, commissaire attaché au département de l'Agriculture; John Bright, commissaire dans le même département; Georges H. Barr, commissaire d'Industrie Laitière; C. Sweet, l'hon. J. E. Caron, ministre provincial de l'Agriculture, ainsi que les deux représentants du comté aux Communes et à la Législature Provinciale.

—A la suite d'un tamponnement survenu cette semaine, entre deux convois de fret du C. P. R., à Bury, trois wagons chargés de papier ont été complètement démolis.

—En dernière séance de la Cour des Sessions Sommaires, M. le juge Mulvena a expédié les causes suivantes:

Joseph Bibeau, accusé d'empiètement sur la propriété du Pacifique, est renvoyé sous sentence suspendue.

J. Conley et H. Blais, pour vol de beurre à l'étalage D. W. Stenson, sont envoyés en prison pour 6 mois aux travaux forcés.

Fred. Fontaine, convaincu de voies de fait sur la personne de Wm. St. Jean, est condamné à $1. d'amende et les frais ou 8 jours.

Wm. Stevenson, pour vol à l'étalage chez Oscar Darche & Cie., reçoit 3 mois de prison aux travaux forcés.

Wilfrid Richard, trouvé coupable de vol d'une somme de $25 sur la personne de Chas. Frappier, un sourd-muet, est envoyé à l'ombre pour 6 mois, aux travaux forcés.

H. A. Blossom et Geo. Povey, trouvés coupables de contravention aux règlements de vitesse des automobiles, sont condamnés à $20 d'amende, respectivement et aux frais de la poursuite ou 30 jours.

Vrai Rénovateur des Cheveux enfin trouvé!

La grande découverte anglaise "CRYSTOLIS" fait pousser les Cheveux en 30 jours.

$1,000.00 de récompense si nous ne prouvons pas nos prétentions. Essayez à nos dépens. Envoyez le Coupon aujourd'hui.

Beaux cheveux en abondance—si Vous employez Crystolis

Voici de bonnes nouvelles pour les hommes et les femmes dont les cheveux tombent, sont peu abondants ou gris, qui ont le cuir chevelu plein de pellicules que rien ne semble pouvoir faire disparaître et qui ont une affreuse démangeaison.

Bonnes nouvelles pour ceux qui désespèrent de se guérir ou qui ont quelque maladie des cheveux ou du cuir chevelu.

Nous nous sommes assurés tous les droits américains pour la grande découverte anglaise, Crystolis, le nouveau remède pour les cheveux qu'on appelle, en Europe, la plus merveilleuse découverte du siècle et qui a obtenu des médailles d'or, aux grandes expositions de Paris et de Bruxelles.

Déjà, depuis que nous avons ces droits, des centaines d'hommes et de femmes nous ont écrit, pour nous dire les résultats phénoménaux qu'ils ont obtenus. Des personnes qui étaient chauves depuis des années nous disent qu'elles ont maintenant une nouvelle chevelure. D'autres, qui avaient eu des pellicules toute leur vie, disent qu'elles ont aujourd'hui le cuir chevelu net et sain et que les cheveux ont cessé de leur tomber, après quelques applications du tout nouveau traitement M. H. P. Bache dit que Crystolis lui a fait pousser les cheveux en moins de trente jours.

Que les cheveux vous tombent, qu'ils deviennent prématurément gris, qu'ils s'emmêlent ou soient filandreux, que vous ayez des pellicules, de la démangeaison, ou que votre chevelure souffre de quoi que ce soit, nous voulons que vous essayiez "Crystolis" à nos frais.

Nous donnons une garantie formelle et sans "échappatoire" qu'il ne vous en coûtera pas un sou, si nous ne prouvons pas que "Crystolis" fera tout ce que nous prétendons de lui, et ce qu'il y a d'important, c'est que nous avons de l'argent en masse pour appuyer notre garantie. Si grande est notre confiance que nous mettons au jeu tout ou or, si chaque déclaration assermentée et chaque témoignage que nous publions ne sont pas absolument authentiques et imprimés de bonne foi. Dévoupez le coupon ci-dessous et envoyez-le aujourd'hui, par la poste, aux Creslo Laboratories, 61 P Street, Binghamton, N.Y.

COUPON GRATUIT

The Creslo Laboratories,
61 P Street, Binghamton, N. Y.

Je suis un lecteur de LA PATRIE de Montréal. Envoyez-moi la preuve complète, avec détails explicatifs, que Crystolis empêche les cheveux de tomber, fait disparaître les pellicules, fait la démangeaison du cuir chevelu et fait pousser de nouveaux cheveux de couleur naturelle, sans teinture. Ces informations devront m'être envoyées franco."

Ecrire le nom et l'adresse lisiblement, indiquant un nombre de deux sous, s'il vous plaît, pour frais de port.

DÉCOUPEZ CE COUPON A VOTRE LETTRE.

L'HORIZON SEMBLE S'ECLAIRCIR

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

pute avec la Roumanie.

RAPPORT MIS EN DOUTE

LONDRES, 21. — On n'ajoute aucune foi au rapport qui dit qu'une grande bataille a eu lieu à Bulair et que 2,500 hommes de chaque côté ont été tués.

On nie aussi que Enver Bey ait atterri à Rodosto avec une armée.

LONDRES, 21. — Une dépêche de Constantinople échappée à la censure annonce que Schefket Pasha a visité les lignes de Bulair avant-hier, mais n'a pas voulu dire si une seconde bataille avait été livrée.

La situation est toujours la même à Andrinople. La Porte a refusé de permettre aux étrangers de quitter Andrinople et le gouverneur de la forteresse a proposé le quartier Karagatch sur les bords de la rivière Martiza pour y loger les résidents étrangers qui sont au nombre de quatorze cents. On doute cependant que la Bulgarie consente à cela.

Les Serbes font avancer leur artillerie pour aider les Monténégrins à renouveler une attaque de Scutari. M. Popovitch, délégué du Monténégro, a visité le ministre des Affaires Etrangères aujourd'hui et a informé le gouvernement britannique que le Monténégro ne pouvait pour aucune condition accéder à une transaction par laquelle il abandonnerait ses prétentions sur Scutari. Il ajoute que le Monténégro s'emparerait de la ville bientôt et qu'après les sacrifices que la nation avait faits, elle souffrirait plutôt d'être anéantie que d'abandonner cette ville.

Une déclaration officieuse publiée à St-Pétersbourg annonce que la Bulgarie et la Roumanie ont accepté la médiation des Puissances.

LES TROUPES GRECQUES

LONDRES, 21—Une dépêche adressée des Dardanelles au "Daily Mail" annonce que 5 transports grecs sont à Mitylène et que les commandants de ces navires ont l'intention de débarquer des troupes dans la baie Beska. Le débarquement de des troupes a été retardé par le mauvais temps.

On transporte actuellement 12,000 soldats turcs de Gallipoli à la ville de Dardanelles; plusieurs milliers d'autres sont envoyés en hâte, par voie de terre, vers la baie Beska.

On dit qu'il est pratiquement impossible de recommencer la lutte aux lignes de Tchataija d'ici à trois semaines au moins.

MASSACRES PAR LES TURCS

SOPHIA, Bulgarie, 21.—Les troupes turques commettent des massacres et des atrocités énormes dans le diocèse de Tchataija, depuis le retrait d'un grand nombre de troupes bulgares des lignes de fortifications de Tchataija; telle est la teneur d'une dépêche envoyée par le métropolitain grec de Tchataija au gouvernement bulgare.

Le prélat déclare que les chrétiens s'enfuient de leurs maisons.

On a reçu aussi des télégrammes du doyen du corps consulaire et du métropolitain grec de Silivri annonçant le massacre de plus de 100 hommes et femmes dans le village de Konaminic.

ROULEAUX DE MUSIQUE POUR PIANOS AUTOMATIQUES

Le stock de marchandises et la bibliothèque ont été considérablement augmentés chez Layton Bros. Le département de la musique en rouleaux est celui qui est le mieux équipé au Canada. 536 rue Ste-Catherine Ouest (angle Stanley.)

305-21-24

IL PRENAIT LA POUDRE D'ESCAMPETTE

Spécial à la PATRIE

IRVING, Tex., 21.—Un nègre, du nom de Will Adams, a été arrêté par la police de cette ville, sous l'accusation de vol. Il a été trouvé en possession d'une somme de $1,000 en billets de banque, qu'il avait volée à son maître, un riche planteur de coton, M. Young. Après avoir commis son vol, Adams a pris la fuite, mais il a été rejoint par la police, qui l'a trouvé caché dans un fossé. Il a avoué son crime. Il croyait, a-t-il dit, qu'il lui suffirait de tirer quelques coups de revolver pour effrayer les gens qui le poursuivaient, et qu'il pourrait ainsi s'échapper. Il ne savait pas, a-t-il ajouté, que la poudre servait à autre chose qu'à tirer des coups de feu.

POUR L'EGLISE ST-GEORGES

Le marché de la fabrique dans le district N.-D. de Montréal, Boulevard St-Laurent, Avenue des Pins, sera ouvert tous les jeudis, vendredis et samedis, du 27 février au 29 mars prochain, inclusivement. Les amis des bonnes œuvres ne manqueront pas d'encourager par leur présence les organisateurs de ce marché, qui sera un véritable succès, les nombreux et riches cadeaux offerts étant distribués aux gagnants. Les billets seront en vente à l'école Dollard, rue St-Urbain, près Bernard.

LA GUERRE OUVERTE

TORONTO, 21. Madame Flora Dieudonné Dugison trouve adorables les dernières coiffures artistiques de Mme Pankhurst, mais elle souligne que leur usage peut difficilement s'adopter au Canada. En Angleterre, on va tout autrement et les grandes dames trouvent s'y donner libre cours sans appréhension de scandales. Mme Dugison déclare que Mme Pankhurst dans sa lutte entreprise contre le gouvernement anglais ne fait qu'user de son droit en se servant des armes que les circonstances mettent à sa disposition.

Elle croit que les suffragettes finiront par s'en prendre à la vie des gens,... puisque c'est la guerre!

COURRIER DE VALLEYFIELD

(Spécial à la PATRIE)

VALLEYFIELD, 21.—La retraite des dames, à la cathédrale, s'est terminée dimanche soir. Dans l'après-midi de même jour a commencé celle des jeunes filles. Comme la première, elle est prêchée par les RR. PP. Emard et Croisier. La semaine prochaine sera le tour des hommes.

—La nouvelle manufacture de cigares "Young Heart Co", doit commencer ses opérations en cette ville lundi prochain.

—De grandes courses de chevaux auront lieu à Valleyfield, sur la glace le 28 février et le 1er mars. $250 seront distribués en bourses. Il y aura cinq classes: les 3 premières pour chevaux nommés, les 2 autres pour poulains de 3 ans et les "give for all."

"VIVENT HUERTA PRESIDENT, ET DIAZ CONQUERANT"

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

HUERTA, LE PRESIDENT, ET DIAZ, LE CONQUERANT.

Le président Huerta a ordonné de remettre en liberté tous les prisonniers politiques.

On rapporte qu'Alberto Fuentes, gouverneur d'Aguascalientes, et Venustiano Carranza, gouverneur de Coahuila refuseront de reconnaître le nouveau gouvernement et que le président Huerta va envoyer des troupes dans ces états.

LA PAIX N'EST PAS FAITE

WASHINGTON, 21. — Le général Huerta a informé l'ambassadeur Wilson, que Gustavo Madero avait été tué sans aucun ordre par les soldats, mais il a aussi déclaré que Gustavo s'était joint au président, dans deux tentatives pour l'assassiner, lui, Huerta.

Le Congrès de l'état de Coahuila, s'appuyant sur la loi constitutionnelle, a refusé de reconnaître l'autorité de général Huerta. Il a armé des troupes pour résister au besoin et a demandé aux gouverneurs des autres états d'adopter une attitude semblable.

UN SOULAGEMENT GENERAL

Torreon, Mexique, 21. — La chute de Francisco Madero et de son gouvernement a visiblement soulagé toutes les classes de la population ici, et dans l'état. Bien que le nom de son successeur ne soit pas encore connu, les cercles commerciaux ont commencé à reprendre leur activité.

En effet, pendant plusieurs mois, le gouvernement Madero fut incapable de pourvoir à la protection des vastes étendues de cet état.

Les troupes fédérales, ici, qui sont demeurées loyales, paraissent satisfaites et espèrent que toutes les factions vont s'unir d'un commun accord, sous le nouveau gouvernement.

A NUEVO LAREDO

Laredo, Texas, 21. — Les chefs révolutionnaires qui se sont rendus maîtres de Nuevo Laredo ont annoncé hier soir qu'ils reconnaîtraient le général Huerta comme président provisoire.

On le lui a fait savoir et les troupes commandées par Pascual Orozco et Andres Garza Galan ont été placées sous ses ordres.

Il y a deux jours, on avait publié aux quartiers-généraux des révolutionnaires une déclaration d'après laquelle Huerta n'était pas l'homme de leur choix et qu'on poursuivrait la campagne jusqu'à ce qu'un autre personnage fut choisi comme chef du pouvoir exécutif de la République. L'opinion des révolutionnaires a, comme on le voit, rapidement changé!

LA MORT TRAGIQUE DE GUSTAVO MADERO

MEXICO, 21 On a obtenu aujourd'hui des détails sur la mort de Gustavo Madero. Le général Félix Diaz et le général Victoriano Huerta déclinent toute responsabilité à ce sujet. Voici comment s'est écroulée la tragédie:

Après son arrestation Gustavo Madero a été conduit, sous bonne escorte, au Palais National. On avait l'intention de l'y garder prisonnier, mais on a appris qu'il avait essayé à plusieurs reprises de soudoyer ses gardes et de s'échapper. On l'envoya alors à l'arsenal, sous la surveillance d'hommes dont la loyauté ne pouvait être mise en doute.

Après l'arrestation de Gustavo Madero, les chefs des rebelles ont examiné ses papiers privés et ont trouvé une liste de 22 noms en regard desquels était écrit: "Ceux qui doivent mourir." On le fit alors venir de l'arsenal pour lui poser des questions.

Il se leva à 10.30 hrs du matin et vit dans son ordre de comparution son arrêt de mort. Son courage l'abandonna. Il tomba à genoux devant ses gardes et supplia pour avoir la vie sauve: il répétait: "Je n'ai rien à voir là-dedans. Je suis un civil."

Tout le long de la route jusqu'au palais il continua à se lamenter et à supplier.

Puis il voulut prendre la fuite. Rodolfo Reyes, dont le père avait été tué pendant le premier jour de l'insurrection leva sur lui son revolver et fit feu. Madero chancela et tomba en avant, le visage contre le sol. Au moment où il tombait, ses gardes déchargèrent leurs revolvers sur lui et sur le cadavre, on releva douze blessures.

Alors ceux qui l'entouraient lui arrachèrent ses vêtements, les coupèrent en petits morceaux qu'ils gardèrent comme reliques.

On se battit pour avoir les fragments de verre de ses lunettes qui s'étaient brisées dans sa chute. Une personne qui n'avait pas pu trouver un fragment de ces verres, pour le garder, en acheta un au prix de $25.

On enleva même les pierres maculées de son sang pour les garder comme souvenir.

ADOLFO BASSO

surintendant du Palais National fit au contraire preuve d'un grand courage. Il fut exécuté à 3 heures de l'après-midi, soit 1.30 après son chef. Il montra sa poitrine nue aux soldats chargés de le fusiller et cria: "Vive le Mexique. Tirez!" Il tomba ensuite sous les balles des soldats.

A L'ASSOCIATION DES JEUNES GENS CHRETIENS

NEW-YORK, 21 — Le comité international de la Young Men's Christian Association a publié hier en notre ville le télégramme suivant reçu du comité de la Young Men's Christian Association à Mexico:

"Les troubles paraissent terminés. Aucun des membres de l'Association n'a été tué. Les pertes de l'Association vont s'élever sans doute à $40,000."

HUERTA RETIENT L'EX-PRESIDENT MADERO.

(Service spécial de la PATRIE)

MEXICO, 21.—Le sort de Francisco I. Madero est encore dans la balance.

On avait fait à minuit des préparatifs en vue de son exil et de celui de sa famille, mais bien que ces ordres aient été donnés par le général Huerta, président provisoire, le chef du pouvoir exécutif a arrêté ces préparatifs en donnant des ordres qui sont restés mystérieux.

L'ancien président était encore dans la capitale hier matin.

Senora Madero et deux sœurs de l'ex-président, Angela et Mercedès Madero, ainsi que son père, Francisco Madero, et la famille de l'ex-vice-président, Jose Pino Suarez, étaient à la gare avant-hier soir, prêts à partir pour le port de La Vera Cruz où on croit qu'ils vont être embarqués à bord d'un vapeur faisant route vers l'Europe.

A minuit, cependant, au moment fixé pour le départ du président renversé, le Congrès était encore en séance, et les députés écoutaient la lecture de l'acte officiel de démission que Madéro a été contraint de signer.

Senora Madero et ses compagnons d'exil avaient attendu pendant plus de deux heures Francisco Madero, l'ex-ministre des affaires étrangères Pedro Lascurain, vint ensuite les informer sur les ordres du président provisoire Huerta que l'ex-président ne pourrait les accompagner dans leur voyage.

Senor Lascurain a déclaré qu'il était incapable de donner aucune explication au sujet de ce délai et Senora Madero, craignant que le général Huerta n'eût de mauvaises intentions à l'égard de son mari, versa d'abondantes larmes. Elle quitta avec sa suite la gare et revint en ville.

Seuls les plus optimistes des habitants de la capitale du Mexique assurent qu'ils sont convaincus que si Victoriano Huerta remplace Francisco Madero la paix sera rétablie dans toute la République. Il reste à voir comment se conduiront les chefs rebelles.

On est en général d'avis qu'

EMILIANO ZAPATA

le rebelle irréconciliable, va continuer son agitation dans le sud; le docteur Vasquez Gomez a publié une proclamation dans laquelle il réclame la présidence de la République.

Ceux qui sont au courant de la propagande des rebelles dans le nord, expriment la conviction que Pascual Orozco, Inez Salazar et d'autres chefs pourraient bien ne pas être contents de ce qu'un seul de leurs camarades David De La Fuerte deviendrait ministre.

D'autre part, on sait que les hommes qui ont fait des opérations militaires dans le nord sont fatigués de combattre, et ont dit à maintes et maintes reprises que leur principal but était de renverser Francisco Madero.

La nouvelle administration paraît ne pas être bien portée à la temporisation avec tous les rebelles.

Elle déclare qu'elle fera tout son possible pour amener une réconciliation, mais qu'au cas où ses efforts seraient infructueux, elle se propose de combattre les rebelles avec plus de vigueur que jamais.

Déjà des troupes fédérales ont été envoyées à Cuernavaca pour empêcher l'occupation de cette ville par les rebelles. En même temps des tentatives ont été faites en vue d'amener Emiliano Zapata à faire déposer les armes par ses soldats.

Le nouveau gouvernement a été proclamé officiellement sur tout le territoire de la République et presque tous les gouverneurs et commandants militaires ont télégraphié au général Huerta qu'ils agiraient conformément à ses plans. Suivant l'habitude des gouvernements nouvellement installés, le gouvernement Huerta a commencé par libérer tous les prisonniers politiques; on s'attend à la proclamation d'une amnistie générale d'un moment à l'autre.

Plus de 300 prisonniers politiques ont bénéficié d'une levée d'écrou au pénitencier. Trois personnes seulement, arrêtées par les généraux Huerta et Amelio Blanquet n'ont pas été libérées. Ce sont Francisco Madero, Jose Lino Suarez, ex-vice-président, et Gonzalez Garza, ancien gouverneur du district fédéral.

Les étudiants de l'école militaire Tlalpan, qui ont commencé l'insurrection dans la capitale il y a douze jours ont été proclamés des "héros" par la population de Mexico. On a ouvert une souscription publique pour un monument à la mémoire de ceux d'entre eux qui ont péri pendant la bataille. Quand les élèves de cette école passent dans les rues on les couvre de fleurs et on leur lance des confettis du haut des balcons.

Les soldats, qui se tuaient, il y a quelques jours, les uns sur les autres, fraternisent maintenant.

La ville reprend son aspect habituel.

COUPABLE D'INCENDIAT

NEW-YORK, 21.—Robert J. Rubin, un agent d'assurances, a été convaincu de complicité dans l'affaire du trust des incendies révélé par "Lizzy".

Les jurés ont rapporté un verdict de culpabilité au second degré contre l'accusé après vingt minutes de délibérations.

Une demi-douzaine d'autres prévenus devront subir leur procès pour la même offense.

LE MCGILL RECOMMANDE

ALBANY, N. Y., 21.—Le comité de régie universitaire de l'Etat a recommandé aujourd'hui plusieurs écoles de médecine, comme ayant toutes les conditions requises pour satisfaire aux exigences de l'Etat. Parmi ces écoles, on note le nom de celle du McGill, de Montréal.

POUR LES TUB RCULEUX

TORONTO, 21. — En réponse au message du Gouverneur-Général, disant que la somme de un million avait été souscrite pour l'Association du Sanatorium National, qui sera élevé en mémoire du roi Edouard VII, celui-ci a reçu de George V, le télégramme suivant:

"Je me réjouis que la splendide somme de un million ait été amassée pour aider à supprimer la tuberculose et que ceci soit fait en mémoire de mon regretté père. Un meilleur but ne pouvait être choisi.

(Signé) GEORGE."

Le Conseil de la Chambre de Commerce

Ses différents comités sont formés hier.—Ligue Canada-Antilles.—Les conférenciers.

L'assemblée régulière de la Chambre de Commerce du district de Montréal a eu lieu hier après-midi.

Le lt.-col. Labelle présidait, assisté de MM. Adélard Fortier, 1er vice-président, et S. D. Joubert, 2e vice-président.

Etaient présents MM. Damase Masson, C. H. Catelli, Jos. Ethier, L. J. A. Surveyer, Jos. Fortier, L. C. de Tonnancour, Alph. A. Granger, Ludger Gravel, Ls. Jos. Loranger, C.R., Léon Garneau, C. R., Emile Rolland, Rod. Bédard, A. S. Lavallée, J. O. Labrecque, L. O. D'Argencourt, Frank Pauzé, N. Simoneau, Eugène Tarte, A. N. T. Chamberland, J. C. G. Contant, Lambert de Lisle, Arthur Lemont.

Après la lecture et l'adoption des minutes, M. A. Lemont, secrétaire-archiviste, procéda au dépouillement du courrier.

L'Association des Manufacturiers demande l'appui de la Chambre dans sa campagne sur les modes de prévention des incendies.

Référé au comité des affaires municipales.

MM. Lecours et Lanctôt, pharmaciens, se plaignent du retard considérable apporté dans la livraison des colis postaux, principalement de ceux qui viennent de France. Référé au comité des transports.

Avis donné par le Chambre de Commerce française de Montreal qu'une exposition de l'alimentation s'ouvrira à Lyon le 18 mai. Bonne note est prise de cette communication.

Avis de la commission des chemins de fer qu'elle se réunira à Montréal le 27 février courant pour s'occuper du transport du bois. M. Gagné, de la Chambre Syndicale des Marchands de bois, est délégué de cette commission, avec pouvoir de s'adjoindre.

COMITES DE LA CHAMBRE

La Chambre se forme ensuite en comité général sous la présidence de M. Masson pour le choix et la nomination des membres appelés à faire partie de ses comités permanents pour l'année 1913-14.

LISTE DES COMITES PERMANENTS POUR L'ANNEE 1913-1914.

AUDITEURS:

M. Nap. St-Amour et Eugène Prevost, comptables-liquidateurs.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. Isaie Préfontaine, C. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, S. D. Joubert, O. Labrecque, H. Laporte, L. E. Gauthier.

AGRICULTURE ET COLONISATION.—MM. D. Paiement, Arthur Berthiaume, Etienne Blanchard, Alph. Decarie, Louis Perron.

BEURRE ET FROMAGE: — MM. Cyr. Langlois, W. Champagne, L. O. D'Argencourt, Adélard Fortier, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vallancourt.

BULLETIN: — MM. Jos. Contant, Emilien Dionne, Arthur Berthiaume, Emile Rolland, A. J. Bray, Geo. Gonthier, A. A. Granger, L. J. Loranger, C.R., et Eugène Tarte.

COMPTABILITE. — MM. Rod. Bédard, Alf. Chapman, Alex. Desmarteau, P. H. Dufresne, P. A. Gagnon, Henri Viau.

CURS ET PEAUX: — MM. Jos. Daoust, Raoul Claude, L. E. Gauthier, F. B. Brouin, Paul Gallibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES: —MM. A. V. Roy, Geo. Esplin, Jos. Fortier, A. A. Granger, Oscar Dufresne, F. C. Lariviere, Alex. Macheras, J. T. Marchand.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES.—MM. Armand Chaput, Jos. Ethier, L. de D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, Alex. Orsali, J. E. Sauriol.

EXPOSITIONS ET MUSEES:—MM. C. H. Catelli, Jos. Contant, J. A. Beaudry, L. C. De Tonnancour, J. O. Garceau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

FERS ET METAUX.—MM. Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, J. L. Lafleur, Jos. Letourneux, L. J. A. Surveyer, F. C. Lariviere, Alex. Prudhomme.

FINANCES.—MM. Damase Masson, Adélard Fortier, Armand Chaput, Alex. Desmarteau, Jos. Fortier, Ludger Gonthier, J. B. A. Lanctôt, C. S. Martin.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES: — MM. Jos. Contant, H. Laporte, Jos. Gonthier, L. E. Geoffrion, Treffle Bastien, E. N. Armstrong.

LEGISLATION.—MM. Damase Masson, C. L. Adélard Fortier, Louis Jos. Loranger, C.R., Léon Garneau, C. R., J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Zéphirin Filion, A. P. Frigon, Alex. Desmarteau, O. S. Perrault.

MINES, BOIS ET FORETS.—MM. Léon Gagné, Frank Pauzé, Rod. Tourville, Henri Mathieu, Julien Therrien, J. H. Dansereau, Octave Lemay, J. T. Armand, J. T. Marchand, Léon Sohier, Alph. Renaud.

NOUVEAUTES:—MM. Alph. Racine, J. N. Dupuis, J. F. Loisel, F. B. Brouin, Jos. Filiatrault, J. O. Garceau, A. H. Hardy, C. C. Martin.

PRODUITS CHIMIQUES.—MM. Henri Lanctôt, Arthur Decarie, J. A. E. Garvin, P. V. Rougier, Henry Miles, J. G. A. Filion, Paul J. Leduc.

PERCEPTION.—MM. Jos. Fortier, J. A. Beaudry, Rod. Bédard, J. F. Loisel, Adélard Fortier, Damase Masson, O. S. Perrault, Alph. Renaud.

TRANSPORTS, POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES.—MM. C. H. Catelli, Alex. Desmarteau, S. D. Joubert, L. E. Geoffrion, Damase Masson, J. P. Mullarkey, J. B. Baillargeon, W. J. Gear, A. H. Hardy, Duncan McDonald.

VINS ET LIQUEURS.—MM. Armand Chaput, H. G. Bisson, Albert Hudon, L. Lorne, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

A la reprise de la séance régulière, le lt.-col. Labelle fait part à ses collègues des démarches faites à Ottawa par les délégués de la Chambre en vu d'obtenir que le terminus de la ligne Canada-Antilles soit à Montréal et non à Halifax.

Profitant de leur séjour à Ottawa ont obtenu la promesse de l'hon. L. P. Pelletier qu'il viendrait, dans le courant de mars, donner une conférence devant la Chambre de Commerce sur les colis postaux. Le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier a promis également de venir donner une conférence devant cette Chambre, après la dissolution des Chambres.

Avant l'ajournement M. Etienne Montpetit, avocat, professeur d'économie sociale, est proposé comme membre de la Chambre.

LA DYSPEPSIE CAUSE D'ETRANGES SENSATIONS

Pour vous débarrasser des gonflements d'estomac, employez les Tablettes de Stuart pour la dyspepsie après les repas.

Avez-vous jamais rencontré cet homme aux regards sombres qui vous dit que la terre vacille sur son axe? C'est un dyspetique. S'il y a encore un moyen de lui donner des conseils et de discuter avec lui, conseillez-lui de faire usage des Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie durant quelques jours. Surveillez le changement. Il goûtera par la suite une histoire drôle: il ira même jusqu'à dire que quelques cuisiniers sont supérieurs à d'autres et il acceptera même une invitation à un banquet.

Les Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie ne contiennent rien autre chose que les éléments naturels nécessaires à la digestion. Quand elles se mettent au travail dans un estomac affaibli et les petits intestins, elles fournissent à ces organes l'aide dont ils ont besoin. Elles stimulent les glandes gastriques et ramènent graduellement les organes digestifs à leur fonction normale.

La préparation des Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie ne comporte aucun secret. C'est un des remèdes les plus populaires pour l'indigestion, la dyspepsie, la pituite, l'insomnie, la perte d'appétit, la mélancolie, la constipation, la dysenterie et autres diverses maladies provenant d'une dissolution et d'une assimilation mauvaises des aliments et parce qu'elles sont tout à fait recommandables et inoffensives tant pour l'adulte que pour l'enfant.

Les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie sont tout à la fois un remède sûr et puissant et elles digéreront votre nourriture pour vous quand votre estomac ne pourra le faire.

Demandez-en à votre pharmacien une boîte de cinquante cents.

Ce Victor Victrola complet avec 50 sélections $15 comptant et $2.50 par semaine.

25 Régistres Doubles Victor

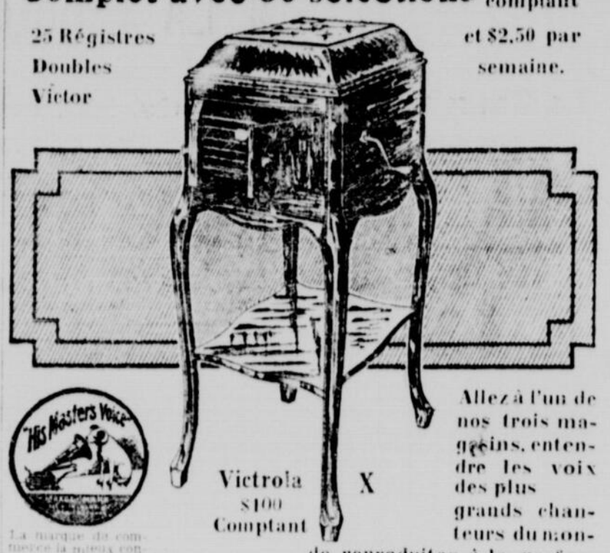

Victrola $100 Comptant X

La marque de commerce la mieux connue au monde.

Cylindres doubles, 90c pour deux sélections.

Allez à l'un de nos trois magasins, entendre les voix des plus grands chanteurs du monde, reproduites à la perfection sur ce merveilleux instrument.

Demandez une copie gratuite de notre encyclopédie musicale de 300 pages avec liste de plus de 5,000 registres.

Toujours en mains le plus grand choix de registres français par les plus grands artistes français.

Berliner Gram-o-phone Co. Limited

355 RUE STE-CATHERINE Ouest. Phone Up 572
415 RUE STE-CATHERINE Ouest. Phone Up 2418
288 RUE STE-CATHERINE Est. Phone Est 2972

21-24-34

PARISIAN SAGE POUR LES FEMMES

Ma'ame, voulez-vous avoir une abondante chevelure, sans pellicules, ni germes?

Avant que vous ayez fini une bouteille du délicieux **PARISIAN** Sage, les cheveux auront cessé de tomber, la démangeaison du cuir chevelu ne sera plus qu'un souvenir et il n'y aura plus de pellicules.

De plus, vos cheveux n'auront plus de germes de pellicules, et **PARISIAN** Sage nourrira si bien les cheveux que ceux-ci seront pleins de vie et d'une radieuse beauté.

PARISIAN Sage n'est pas une teinture — il ne contient pas de plomb dangereux, ni d'autre ingrédient nuisible. Pour votre protection, demandez **PARISIAN** Sage et insistez pour que le marchand ne vous donne pas d'autre préparation contenant du plomb ou du nitrate d'argent. Grande bouteille de **PARISIAN** Sage, 50c, chez tous les pharmaciens et marchands d'articles de toilette, partout.

CAPTURE PAR LA FOULE

NEW-YORK, 21.—La foule qui encombre les rues aux heures de travail a aidé à la capture d'un voleur au moment où il essayait hier après-midi de piller l'établissement du joaillier d'Henry G. Locke & Cie.

L'individu arrêté se nomme Thomas Kelly et il appartiendrait à la fameuse bande de cambrioleurs du "Gas House".

HEMORROIDES GUERIES EN 6 A 14 JOURS

Votre pharmacien vous remettra l'argent, si l'Onguent Pazo ne guérit pas tout cas d'hémorroïdes cuisantes internes, saignantes ou externes en 6 à 14 jours. 50c. Si le pharmacien n'en a pas, il vous sera envoyé franco, au reçu du prix par la Paris Medicine Co., 30 rue George, Toronto. (6)

ACCUSE DE MEURTRE

SALEM, Mass., 21.—On a identifié hier, comme appartenant à William A. Dorr, de Stoughton, Californie, le revolver qui fut trouvé près du cadavre de George E. Marsh, il y a quel

R. C. MILLER EST CONDAMNE A LA PRISON COMMUNE

La Chambre des Communes, désireuse de faire respecter son autorité, prend une mesure de rigueur contre le fournisseur récalcitrant.

L'opposition prétend que le parlement n'a pas le droit de condamner à la prison commune

(Du corr. spécial de la PATRIE)

OTTAWA, 21. — Une scène comme il s'en est jamais passée en Canada et dont un précédent existe seulement dans l'histoire parlementaire d'Angleterre en 1878 a marqué la séance d'hier à la Chambre des Communes, M. R. C. Miller, ancien président de la Diamond Light & Heating Co., de Montréal, qui était depuis mardi le prisonnier du sergent d'armes pour avoir refusé de répondre à une question du comité des comptes publics, a comparu de nouveau devant la Chambre des députés.

Il a encore une fois refusé de répondre, son avocat, Mtre Harvey, de Montréal, l'a appuyé et après une discussion qui a duré six heures, il a été décidé que le témoin récalcitrant devait être conduit et logé à la prison commune du comté de Carleton, à Ottawa.

Cette décision a donné lieu à des protestations de l'opposition qui se sont manifestées d'une façon très bruyante. L'Orateur a eu beaucoup de difficulté à maintenir l'ordre et une de ces décisions a même été contestée.

Il a fallu un vote pour la confirmer.

L'opposition a prétendu que le Parlement prenait une décision excessivement grave en envoyant un citoyen en prison tandis qu'il devrait le garder prisonnier à la Chambre des Communes.

Cette sympathie pour le témoin fut manifestée après que les appels aux règlements eurent été épuisés pour empêcher le gouvernement d'envoyer Miller en prison.

Le gouvernement et ses amis ont déclaré que Miller était lui-même le chef de la situation; qu'il dévoile le secret qu'il cache contrairement à l'intérêt public et il ne sera plus prisonnier.

La dignité et l'honneur du Parlement passent avant l'intérêt privé et la conduite de M. Miller est un défi qui ne peut pas être toléré davantage.

M. Miller est aujourd'hui en prison et n'en sortira qu'à la prorogation, s'il refuse de parler.

Au début de la séance il y avait peu de députés à leurs sièges et peu de spectateurs dans les galeries, mais cette indifférence fut de courte durée. Vers cinq heures et surtout dans la soirée il y avait foule.

Lorsque le sort de Miller fut décidé, ce dernier fut appelé de nouveau à la barre de la Chambre. La cérémonie a quelque peu varié avec celle de mardi dernier.

L'Orateur demande le témoin ou le prisonnier.

Le sergent d'armes sort et revient. Puis après un salut il annonce à l'Orateur que M. Miller dont il a la garde depuis le 18 février est à la porte.

M. l'Orateur. — Faites entrer.

M. Miller entre escorté de l'assistant-sergent d'armes et du détective de la police fédérale qui ne le quitte pas depuis trois jours.

L'Orateur donne ensuite lecture de la décision du Parlement. Miller a entendu sa condamnation sans un seul mot de protestation. Il s'est contenté de saluer.

La décision finale a été prise sur vote dissident, mais sans que le vote soit enregistré.

On calcule que le débat de l'affaire Miller mardi et hier coûte environ $4,200 au trésor fédéral, soit une moyenne de $10 la minute.

Toute la séance d'hier a été consacrée à cette affaire.

L'AFFAIRE MILLER

A l'ouverture de la séance, M. Middleboro, député de York-Nord, président du comité des comptes publics, propose, secondé par M. Meighen, que M. R. C. Miller, actuellement sous la garde du sergent d'armes, soit amené à la barre de cette Chambre pour répondre aux questions auxquelles il a refusé de répondre le 14 février courant, lors de son examen comme témoin devant le comité des comptes publics, et qu'il a aussi refusé de répondre à la barre de cette Chambre, le mardi, le 18 courant.

La motion est adoptée.

Le sous-sergent d'armes. — M. l'Orateur, le témoin, M. R. C. Miller, qui a été sous ma garde depuis mardi le 18 février courant, est maintenant prêt à se présenter à la barre de cette Chambre.

L'Orateur. — Faites entrer M. R. C. Miller.

M. Miller entre, après quoi, M. Middleboro fait motion pour que la question qui a été posée l'autre jour à M. Miller, lui soit répétée, savoir:

A qui avez-vous payé la somme de $41,026 aux fins d'obtenir du gouvernement fédéral canadien, certains contrats dont le chiffre s'est élevé à $117,000 ou environ, entre le mois de juin 1907 et le moment où vous avez cessé d'être le président la Diamond Light & Heating Company en juin 1911, selon la déclaration que vous avez faite lors du témoignage que vous avez rendu devant le comité des Comptes Publics, vendredi, le 14 février 1913.

L'Orateur. — Je désire faire observer, avant de soumettre cette motion, qu'il est désirable de prendre le témoignage du témoin sous serment, et il n'a pas encore été que je sache assermenté.

M. Meighen. — Je dirai que ce n'est pas la coutume d'assermenter les témoins à la Chambre des Communes.

La motion de M. Middleboro est adoptée, après quoi M. Miller dit:

"Avant de faire ma déclaration, je demanderais le privilège d'avoir mon avocat, M. James Harvey, C. R., de Montréal, avec moi, et lorsque j'aurai fini, qu'on veuille, bien lui permettre de faire quelques remarques en ma faveur, s'il y a lieu."

M. Middleboro.—Je propose que le témoin soit accompagné de son avocat.

Cette motion est adoptée.

DECLARATION DE MILLER

M. l'Orateur, avec votre permission, je désire retirer la déclaration faite par moi avec vous lors de ma première comparution à la barre de cette Chambre; vu le court espace de temps durant lequel nous avons pu conférer ensemble, il a évidemment mal compris le cas qui me concerne. Cette déclaration disait en partie qu'une ses raisons pour lesquelles je refusais de répondre à la question qui m'était posée, était que cette réponse pouvait me compromettre. M. l'Orateur, je désire tout spécialement retirer cette déclaration, attendu que je n'ai jamais autorisé mon avocat à la faire, car je n'ai aucune crainte que cette réponse puisse me compromettre d'une façon ou d'une autre. La raison principale pour laquelle j'ai refusé de répondre, est que vu les procès actuellement devant les tribunaux en rapport avec la dépense de cette somme de $41,000, j'ai cru prudent de ne pas rendre public les faits s'y rapportant, de façon à ne pas influencer le résultat de ces procès. Je désire expliquer qu'en refusant de répondre, je n'ai eu l'intention de défier cette Chambre, loin de là, car il n'est pas un homme au Canada qui respecte davantage les corps organisés de notre pays, et plus spécialement cette Chambre qui représente le peuple. Mais lorsque j'ai conscience de n'avoir rien fait de contraire à l'intérêt public, malgré les opinions contraires qui puissent exister à ce sujet, et lorsque je sais parfaitement que certaines personnes se sont constituées mes ennemis, en travaillant en dessous pour devant les directeurs de la compagnie dont j'ai été président pendant tant d'années, et dont le défiens encore environ un tiers des actions, et tout cela dans le but non pas de me faire rendre des comptes, mais en prenant avantage des technicalités de façon à pouvoir m'extorquer de l'argent qu'ils auraient encore divisé entre eux.

UN INCIDENT

M. Meighen. M. l'Orateur...

M. Miller. Dans les circonstances...

M. Meighen. Je me lève sur un point d'ordre.

Quelques députés. A l'ordre.

M. Meighen. Je m'objecte aux déclarations du témoin, et je vous demande de l'interrompre, parce que sa réponse n'est nullement conforme à la question qui lui est posée. Il doit répondre franchement à la question ou ne pas y répondre du tout.

L'Orateur. La question à laquelle le témoin est appelé à répondre est la suivante, et le Dr Sproule répète le texte même de cette question tel que cité plus haut.

M. Miller. J'y arrivais.

L'Orateur. Je pense que le témoin a le droit de faire l'historique de la transaction avant de répondre à la question, mais je laisse à la Chambre le soin de juger ce point. Dans mon opinion, le témoin n'a pas le droit de remonter au début de la transaction.

M. Pugsley. Je crois qu'une motion a été adoptée unanimement par la Chambre, et que cette motion dit que le témoin a droit de faire une déclaration; il n'en serait donc pas raisonnable de lui refuser maintenant cette autorisation.

Une discussion à ce sujet s'ensuit à laquelle prennent part MM. Borden, Murphy, Carvell, Middleboro, McLean, de Halifax, et Sir Wilfrid Laurier, l'Opposition prétendant que la Chambre avait par vote adopté une motion autorisant le témoin à exposer les faits concernant cette transaction, la droite prétendant le contraire, finalement M. Miller est autorisé à continuer sa déclaration, du moment qu'il ne dépassera pas les bornes d'une explication pure et simple.

M. Miller.— Je ne suis pas prêt en ce moment à répondre à cette question, et je désirerais offrir quelques raisons pour mon refus, si on veut bien me le permettre.

Quelques députés. Hear! Hear!... Continuez.

M. Middleboro se lève de nouveau, et son geste fait lever M. McLean de Halifax, qui désire protester contre l'intervention incessante du député de York Nord.

Le premier ministre dit qu'il n'a pas eu connaissance que le témoin ait été admis à faire une déclaration cependant, il suggère qu'il donne les raisons motivant son refus de répondre à la question.

M. MILLER.—Il ne me reste qu'une chose à faire, et c'est de combattre franchement toute

LES INTRIGUES OURDIES CONTRE MOI

d'où sont parties sans crainte et sans demander de faveurs à personne, et c'est la première fois que je comparais publiquement cette affaire, je n'en aurais pas parlé aujourd'hui si une publicité peu favorable n'avait été faite à mon sujet. J'ai agi alors, ce n'est pas avec l'intention de défier cette Chambre, ou tout autre corps gouvernant. J'désire bien vous être capable de donner les raisons de mon attitude, car il pourrait sembler qu'en ce faisant, je cherche à me protéger moi-même contre toute incrimination possible ou bien alors que je cherche à protéger quelqu'un ou quelques-uns intéressés de près ou de loin à l'administration des affaires du pays. A ce sujet, j'ai déjà déclaré sous serment que je n'avais

JAMAIS DONNE AUCUNE REMUNERATION

d'aucune sorte à aucun membre du Sénat ou de la Chambre des Communes où à aucune personne à l'emploi soit du Sénat, soit de la Chambre des Communes, directement ou indirectement. Mon attitude pourtait avoir l'air d'un entêtement de ma part ou un désir de défier les chefs de pouvoirs. Je puis vous assurer que tel n'est pas le cas. J'ai essayé, M. l'Orateur, en autant que mes faibles moyens me le permettent, d'exposer franchement les raisons pour lesquelles je refuse de me satisfaire la Chambre.

JE PRETENDS ETRE UN HONNETE HOMME

et je ne peux consciencieusement adopter d'autres lignes de conduite que celle que j'ai suivie. J'ai conscience que n'importe quel des députés s'il était placé dans la position dans laquelle je me trouve aujourd'hui agirait comme moi. Je me place en conséquence entre les mains des membres de cette Chambre, espérant bien qu'ils me rendront justice, et qu'ils seront assez magnanimes pour accepter les explications, retirer la question qu'ils m'ont posée et me remettre en liberté.

M. HARVEY, AVOCAT DE M. MILLER

prend ensuite la parole. J'apprécie hautement, dit il, l'indulgence dont vous avez fait preuve envers mon client, et je demande à la Chambre le privilège de faire quelques brèves remarques. Je désire tout d'abord attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la question telle que posée, a une tendance à mettre dans la bouche de M. Miller des paroles qu'il n'a jamais prononcées. Ce que M. Miller a déclaré devant le comité, et ce qu'il a déclaré devant les tribunaux, est que durant les quatre ou cinq années durant lesquelles ses transactions avec la Diamond Light and Heating Company ont eu lieu, il a payé la somme de $41,026 pour obtenir des affaires pour la compagnie. La question telle que posée semble jeter un jour différent sur ces transactions, et il ne serait pas raisonnable en conséquence de demander à M. Miller d'y répondre.

PARLANT DES PROCES

actuellement en cours devant les tribunaux, survenus entre la compagnie et M. Miller, son ancien président et gérant, M. Harvey dit que ce dernier a été congédié sans avertissement préalable, et n'a pas eu en conséquence l'avantage de pouvoir consulter les livres de la compagnie. Deux des procès actuellement en cours n'ont pas encore atteint le stage de l'enquête, c'est-à-dire que les témoins n'ont pas encore été entendus. Je sais parfaitement, ajoute M. Harvey, que le témoignage donné par M. Miller devant le comité des Comptes Publics ou devant cette Chambre, ne peut pas être employé comme preuve devant les tribunaux, mais vous ne pouvez pas nier le fait que des impressions reçues avant que jugement ait été rendu, peuvent parfaitement être préjudiciables, soit à M. Miller, soit à l'autre partie intéressée dans ces procès.

NOUS SOMMES TOUS HUMAINS

les juges sont humains, vous messieurs de la Chambre des Communes vous êtes humains, M. Miller et moi sommes humains, et nous sommes en conséquence parfaitement susceptibles de recevoir des impressions qui peuvent influencer notre jugement. Nous avons un profond respect pour

LES JUGES DE MONTREAL

et les savons parfaitement intègres, mais nous disons malgré tout que les faits qui pourraient être rendus publics si nous nous conformions au désir de la Chambre, pourraient avoir une influence sur les jugements qui doivent être rendus plus tard. Serait-il juste que cette Chambre, dans les circonstances, ordonne que M. Miller réponde à cette question ou à toute autre question analogue et fasse ainsi une chose que n'oserait faire aucune cour de justice, c'est-à-dire de forcer à comparaître comme

TEMOIN CONTRE LUI-MEME

et à répondre à une question qui pourrait avoir un effet sur le résultat des procès qui sont actuellement en cours. Il me semble que cette Chambre ne peut pas aller jusque là et qu'elle n'hésitera pas à se montrer indulgente envers mon client jusqu'au moment tout au moins où ces procès auront pris fin. La conclusion de ces procès ne saurait tarder, et à ce moment la Chambre pense qu'il est de l'intérêt du pays et du parlement que M. Miller comparaisse de nouveau, elle aura parfaitement le droit de l'appeler de nouveau à la barre. Dans l'intervalle, elle aurait conscience d'avoir simplement rendu justice à M. Miller en jugeant cette question de cette en attendant que les procès dont j'ai parlé soient terminés.

Avant de terminer, je désire mentionner un incident qui s'est produit lundi dernier. Nous avons comparu devant le comité des Comptes Publics vendredi dernier. Nous sommes repartis pour Montréal. Etant sous l'impression qu'il n'y avait pas de séance mardi. N'ayant pas eu de nouvelles à cet effet jusqu'à cinq heures lundi après-midi, je téléphonai de mon bureau à Montréal au président du comité des Comptes Publics et lui demandai si notre présence serait requise le lendemain. Ayant reçu une réponse dans l'affirmative, j'avertis le président que nous arrivions à Ottawa le lendemain. Cela prouve

LA BONNE FOI DE M. MILLER

M. Miller est prêt à faire ce que la Chambre lui ordonnera de faire, pourvu toutefois que cela ne nuise pas aux causes actuellement devant les tribunaux de Montréal. Je demande donc en conséquence que la question qui a été posée à M. Miller soit retirée pour le moment présent, et qu'il soit remis en liberté jusqu'à ce que jugement ait été rendu dans les procès en question, ensuite, si la Chambre le désire, M. Miller comparaîtra de nouveau. Je demande comme privilège que la Chambre se montre généreuse en cette occasion, et qu'elle donne droit à cette requête.

M. PUGSLEY

Une fois les remarques de l'avocat Harvey terminées, M. Middleboro propose que

LE PRISONNIER ET SON AVOCAT

se retirent en attendant que la Chambre prenne une décision.

M. Pugsley s'y oppose et remarque qu'il y a un point important à régler en présence du prisonnier. Ce dernier a accusé M. Middleboro de lui avoir posé une question qui n'est pas conforme à son témoignage devant le comité des comptes publics. Dénaturer les faits dans une affaire de ce genre, est une chose grave et M. Middleboro, président du comité, doit donner des explications.

Ces remarques sont faites aux cris venant de la gauche, disant à M. Pugsley de s'asseoir.

M. Currie sur un point d'ordre, déclare que le prisonnier à la barre devrait se retirer.

M. l'Orateur.—Le prisonnier est à la disposition de la Chambre.

M. Pugsley remarque que

LE GOUVERNEMENT A ETE BEAUCOUP TROP VITE

dans cette affaire et il prétend que M. Miller a été arrêté illégalement. La motion qui le remet prisonnier aux mains du sergent d'armes, aurait dû être précédée d'un avis de deux jours.

L'Orateur remarque que la discussion se poursuit sur aucune proposition, la motion Middleboro n'étant pas faite par écrit.

Cette omission est finalement remplie.

UN AMENDEMENT

M. Pugsley propose un amendement que M. Miller reste en Chambre pour entendre les explications de M. Middleboro relativement à la rédaction de la question qui lui a été posée par l'Orateur et qui ne serait pas conforme aux faits.

UN APPEL D'UNE DECISION DE L'ORATEUR

L'Orateur déclare l'amendement hors d'ordre.

Cette décision souleva de fortes protestations de la gauche.

L'Orateur rappela la Chambre à l'ordre et dit que si sa décision n'est pas acceptée, les mécontents peuvent demander le vote.

M. Pugsley veut expliquer que son amendement d'après l'article 40 des règlements de la Chambre des Communes, est régulier, mais l'Orateur remarque qu'il a rendu sa décision.

Cris de la gauche.—A l'ordre! A l'ordre!

De la droite.—Demandez le vote. Votons!

M. Pugsley proteste de la décision de l'Orateur et demande le vote.

La décision de l'Orateur est maintenue avec une grande majorité, mais le vote n'est pas enregistré.

L'Orateur déclare que la motion Middleboro est adoptée.

Le prisonnier et son avocat sortent de la Chambre, puis la discussion reprend avec animation des deux côtés de la Chambre.

ON DEMANDE D'ENVOYER M. MILLER EN PRISON

M. Middleboro, répondant aux attaques de M. Pugsley, dit qu'il a préparé la question exactement suivant les faits contenus dans la version officielle des "Débats". Il ne croit pas que M. Pugsley ait agit comme il aurait dû le faire dans ses remarques à son adresse. M. Middleboro déclare que M. Miller a lui-même dit au comité des comptes publics qu'il avait dépensé $41,026 pour obtenir des contrats du gouvernement.

Sur observations de Sir Wilfrid Laurier, M. Middleboro annonce qu'il terminera ses remarques. Par une motion demandant que Miller soit transféré à la prison d'Ottawa pour mépris d'autorité parlementaire.

M. Pugsley prétend que la motion

EST HORS D'ORDRE

les règlements dans ce cas exigeant un avis de deux jours.

L'Orateur maintient la motion Middleboro dans l'ordre.

M. Pugsley dit que l'article 40 du code parlementaire exige un avis de deux jours. Le prisonnier est sous la garde du sergent d'armes, pourquoi cette hâte de l'envoyer en prison.

LA CONSTITUTION A ETE ASSEZ ENFREINTE

dans cette affaire sans aller plus loin. M. Miller ne peut s'enfuir et un délai de deux jours ne peut nuire à la cause.

Le Premier Ministre dit que la prétention de M. Pugsley ne peut être appuyée d'aucun bon argument.

L'Orateur déclare que l'article 47 dit que la chambre doit étudier immédiatement un mépris d'autorité parlementaire.

M. Oliver croit que toute la procédure en cette affaire est extraordinaire.

A l'ordre! A l'ordre!

L'Orateur annonce de nouveau que la motion est régulière.

M. Middleboro continue ses remarques. Il fait une revue des témoignages rendus par M. Miller au comité des comptes publics dont tous les principaux points ont été publiés dans la PATRIE.

L'autre jour M. Miller a refusé de répondre de

PEUR DE S'INCRIMINER

parce qu'il considérait que le Parlement n'avait pas le droit de s'occuper de ses affaires privées, aujourd'hui il n'a pas peur de s'incriminer mais refuse de parler.

LE PARLEMENT EST LE TRIBUNAL SUPREME

Il a été dit dans l'enceinte parlementaire ne peut pas être employé dans une autre cour, ainsi l'excuse donnée par M. Miller n'a pas sa raison d'être.

Dans le cas actuel M. Miller nie l'autorité du comité des comptes publics, du Parlement et il s'agit de savoir

QUI DOIT AVOIR RAISON, L'AUTORITE SUPREME OU M. MILLER.

L'affaire est d'autant plus grave que c'est un précédent en Canada. Il y a des exemples de ce genre en Angleterre, et ce sont ces exemples qui donnent raison au Parlement de forcer M. Miller à parler ou de l'envoyer en prison.

M. Middleboro cite différentes auteurs de droit parlementaire à l'appui de sa motion, qui se lit comme suit:

TEXTE DE MOTION MIDDLEBORO

Que cette Chambre, ayant examiné les déclarations faites par R. C. Miller et son procureur, à la barre de cette Chambre, le 18ème et 20ème jours de février courant, déclare par les présentes que ces déclarations ne sont pas une réponse à la question qui lui a été posée par M. le président, aux dates susdites; et que son refus de répondre à cette question constitue une transgression des privilèges du parlement et rend le dit R. C. Miller coupable de mépris de cette Chambre; et cette Chambre ordonne et décrète que le dit R. C. Miller soit immédiatement transféré et emprisonné par le sergent d'armes à la prison commune du comté de Carleton, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, jusqu'à la prorogation de cette Chambre, à moins qu'il n'en soit pour tôt délibéré sur l'ordre de cette Chambre et le gardien ou autre fonctionnaire en charge de la dite prison est par les présentes autorisé à recevoir le dit R. C. Miller en sa garde, et que M. le président émette en conséquence immédiatement son mandat à cet effet.

UNE OBJECTION LEGALE

M. Guthrie ne croit pas que le Parlement ait le droit d'envoyer un homme à la prison d'Ottawa, cet établissement étant sous l'administration de la province.

M. Middleboro dit que le Parlement a le droit d'imposer une sentence, et par le fait même a le droit de condamner un témoin récalcitrant à la prison commune. Il déclare que dans toute cette affaire il s'agit de sauvegarder la dignité du Parlement.

M. Pugsley dit qu'il n'a jamais vu M. Miller et par conséquent

IL NE LE DEFEND PAS PAR SYMPATHIE

Il demande d'être excusé d'être prudent dans cette affaire, et le Parlement n'a aucune juridiction en matière civile. M. Middleboro veut envoyer un témoin en prison parce qu'il refuse de répondre à une question qui, dans l'opinion de son avocat, n'est pas conforme aux témoignages du témoin au comité. La plus haut tribunal ne peut pas condamner un homme à la prison sans examiner la preuve, dites entendu l'avocat qui accuse M. Middleboro a-t-il mal rédigé la question qui a été posée par l'Orateur. Il ne croit pas qu'agir de cette manière soit conforme à

LA DIGNITE DE LA CHAMBRE.

M. Pugsley remarque que la question demande à quel avez-vous payé $41,026, etc. Le témoin, au contraire un comité a dit qu'il avait payé de sa compagnie $41,000 pour augmenter les commissions, mais il n'a pas déclaré qu'il avait payé cet argent en pots de vin. Dans les circonstances, le Parlement n'a pas le droit de priver un homme de sa liberté.

M. Rhodes dit qu'il était présent au comité des comptes publics, et M. Miller ne s'est pas prévalu de cette distinction dans le rapport.

M. Pugsley dit qu'il s'oppose à ce que la chambre soit

L'AUSSEMENT RENSEIGNE

lorsqu'il s'agit d'une affaire de cette importance.

M. Meighen.—Vous ne tenez compte que d'une partie du rapport.

M. Middleboro.— J'ai déposé en chambre le rapport complet du comité et la résolution est basée sur les témoignages tels qu'entendus.

M. Pugsley.—Il n'y a pas un seul mot dans les "Débats" qui justifient la question posée à M. Miller. Il faut que justice soit rendue et le gouvernement devrait s'en occuper sans retard. C'est au ministère de la Justice de faire un examen des témoignages et de dire au Parlement ce qu'il en pense.

M. Lancaster remarque que M. Miller n'a pas été d'avoir donné de l'argent à quelqu'un et son avocat s'est objecté à cette question aujourd'hui pour la première fois.

M. Pugsley dit que si le Parlement persiste à garder M. Miller prisonnier, il n'a pas le droit de l'envoyer en prison, mais de le garder dans

LA TOUR DU PARLEMENT

sous la garde du sergent d'armes.

M. Croket croit que les remarques et objections de M. Pugsley, auraient dû être faites mardi dernier, lorsque M. Miller a fait sa première apparition à la chambre et qu'on lui a posé la même question qu'aujourd'hui. Il maintient que la question est conforme aux témoignages de M. Miller.

M. CARVELL ACCUSE M. MIDDLEBORO

d'avoir conduit l'enquête avec partialité au comité des comptes publics.

L'Orateur rappelle M. Carvell à l'ordre et lui ordonne de parler sur le sujet.

La question posée à M. Miller déclare M. Carvell est basée sur des faits qui n'existent pas.

PAS UN SEUL JUGE EN CANADA

pas même un simple magistrat, ne voudrait prendre une décision dans de semblables circonstances. Ce serait une iniquité et une indignité. Nous ne sommes pas en Russie pour tolérer un tel état de choses.

Un député de la droite veut poser une question.

Non, dit M. Carvell, vous parlerez quand j'aurai fini. Il y a une certaine d'années, un pendant un homme pour un vol de peu de valeur. Il y a cinquante ans à peine si on pouvait parler librement, mais les temps sont changés.

LA LIBERTE ET LA JUSTICE

existent maintenant en Canada.

M. Carvell ne croit pas que le chef du comté et le gouverneur de la prison d'Ottawa, acceptent le prisonnier qu'ils l'ont. Il faudrait amender le code pour obtenir ce résultat. M. Carvell dit que le prisonnier n'a plus le droit de prendre ses repas au restaurant des Communes comme le premier jour et il croit que c'est bien mal agir que de le traiter ainsi.

M. Carvell revenant au point principal, déclare que dans le cas actuel il ne s'agit pas d'une affaire de parti, mais seulement d'une question de M. Middleboro, que le gouvernement n'a pas le droit d'endosser.

M. Meighen dit que l'opinion émise par M. Carvell est tout à fait charmante, mais cette affaire il a été établi que

MILLER A RECU $41,026

de sa compagnie pour obtenir des contrats du gouvernement. Miller lui-même a prouvé que sa compagnie en dehors des commandes obtenues du gouvernement Laurier, soit $117,000, n'a pas fait d'affaires pour $2,000 M. Miller, aujourd'hui prétend que la question posée a cet effet est basée sur des faits faux. MM. Pugsley et Carvell appuient cette prétention et vont jusqu'à attaquer M. Middleboro. M. Meighen cite le témoignage de M. Miller au comité qui admet avoir dépensé l'argent.

M. Pugsley déclare que l'avocat Harvey a dit que M. Miller n'a pas admis au comité qu'il avait dépensé de l'argent pour obtenir des commandes du gouvernement. C'est le point que nous avons à la question.

SUITE A LA 4me PAGE

Appareils Electriques pour sept chambres installés dans votre maison. Samedi $19.75

Nous désirons écouler la balance de ces appareils et nous voulons faire cela Samedi, voilà la raison de notre prix exceptionnellement bas.

Ce set est approprié pour le passage, le salon, la salle à manger, deux chambres à coucher, la chambre de bain et la cuisine, et il est installé dans votre maison tout prêt pour l'éclairage pour **$19.75**. Maintenant que vous vous êtes assuré de votre plain-pied, commandez vos appareils électriques. Nous en ferons la livraison et l'installation quand vous le désirerez. L'installation complète **$19.75**.

Lampes Tungsten, pouvoir de 32 ou 50 chandelles. Samedi **55c.**

Salles de vente du sous-sol

Goodwins Limited

Propriétaires et Administrateurs de A. E. Eca Co., Montreal, Limited.

COSTUMES-COSTUMES-COSTUMES

300 à 500 Costumes nouvellement arrivés, dernier goût, diverses couleurs, à très bon marché. Blouses, Jupes, Pardessus de printemps et Habillements. Venez nous voir, vous aurez satisfaction, que vous ayez de l'argent ou non: VOTRE CREDIT EST BON.

$1.00 PAR SEMAINE SUFFIRA

H. COHEN & SON,

263, RUE AMHERST. *2ème porte de la rue Saint-Catherine.*

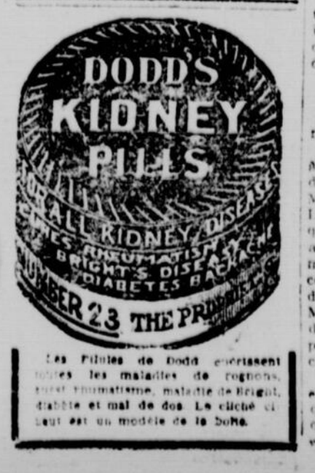

Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de rognons, sont rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER

C'est là l'Avoine Roulée que vous devez acheter

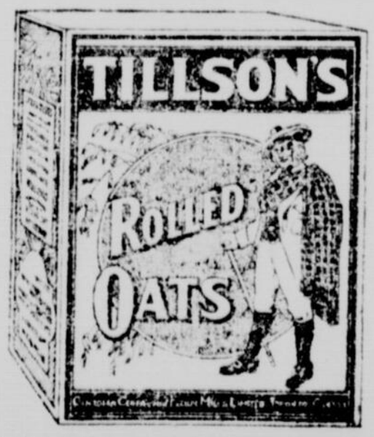

Pourquoi? Parce qu'en achetant de l'avoine roulée dans ce paquet vous obtenez:

Les flocons les plus minces.
Les flocons les plus grands.
Des flocons non brisés.
Des flocons de grandeur uniforme.
Des flocons propres (exempts de cosses).
Des flocons pleins de saveur.
Les flocons les plus rapides à cuire (15 minutes).

Et ces flocons font le porridge le plus agréable au goût et le plus nourrissant qu'il soit possible d'imaginer.

Tillson's Oats

Roulee la plus mince—La plus rapide à cuire

QUALITY

Rapportez le Tillson demain. Votre épicier en a. Vendue seulement en paquets — jamais à la pesée. Deux grandeurs — 20c et 5c. Chaque paquet de 20c contient une boîte jolie à la valeur d'une bonne porcelaine ordinaire.

QUALITY

Canadian Cereal and Flour Mills Limited, Toronto, Canada.
Fabricants de l'Avoine Tillson—de la Farine Rainbow—de la Farine Manitoba

La Patrie

Pire que l'esclavage

L'Afrique a été envahie par les Européens soi-disant pour mettre fin à l'esclavage. La guerre de Sécession avait pour but l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis et la guerre entre nos voisins et l'Espagne visait l'affranchissement des Cubains ; cependant tous ces beaux sentiments officiels, ces prétendues luttes contre l'oppression sous toutes ses formes sont en contradictions flagrantes avec les moeurs industrielles de quelques-uns des peuples libérateurs.

Les Etats-Unis tiennent la tête des nations édictant pour la protection des femmes et des enfants des lois qui ne les protègent pas.

La PATRIE a tenu ses lecteurs au courant des révélations faites au cours des séances de la Commission d'enquête sur les fabriques de l'Etat de New-York ; le rapport de cette commission présenté à la législature de l'Etat de New-York est un de ces documents historiques qu'on voudrait pouvoir supprimer. Plus tard, quand la société sera organisée sur des bases différentes et plus justes que celles sur les-quelles elle repose aujourd'hui, les hommes se demanderont si des pièces comme le rapport dont nous parlons ne sont pas l'oeuvre de fous et si réellement les faits qu'ils relatent ont pu exister.

Ils se demanderont s'il a pu exister une époque où des hommes pouvaient gagner des centaines de millions sans rien produire, simplement en exploitant avec habileté, avec génie, si on le veut, des lois faites du reste pour eux par des citoyens libres employant leur liberté à se donner des maitres, alors qu'à côté de ces privilégiés des femmes pour vivre et faire vivre leurs enfants devaient travailler 21 heures par jour et envoyer à l'usine leurs enfants dès l'âge de trois ans.

Nos voisins peuvent s'enorgueillir de leur force, de leurs progrès dans toutes les branches de l'activité humaine ; toutes ces belles et brillantes choses ne feront disparaitre ni oublier ce travail de brute que des femmes et des enfants doivent accomplir pour ne pas "crever" de faim.

Aucune excuse ne peut être offerte pour atténuer et encore moins expliquer pareil forfait commis contre des faibles et des petits.

Les explications que tentent de fournir les rapporteurs de l'enquête sont absolument sans valeur, Elles sont du reste peu nombreuses et peuvent être résumées comme suit :

1o Les hangars dans lesquels les femmes et les enfants travaillaient pour les fabriques de conserves ne tombaient pas sous le coup de l'Acte des Fabriques de l'Etat de New-York et conséquemment l'emploi, dans ces hangars, d'enfants au-dessous de quatorze ans était légal comme l'était la journée de vingt et une heures imposée aux femmes.

2o Les patrons étaient opposés au travail de ces enfants, MAIS—ce mais est grand comme le monde — "mais comme l'industrie des conserves alimentaires est largement consacrée — devoted — à l'exploitation des étrangers, les parents de ces enfants les forcent à travailler",

Le fameux : "voila pourquoi votre fille est muette", est aussi explicatif que les remarques de ce rapport.

Aucune loi n'empêche un patron, un père même, d'atteler un enfant de trois ans à une charette ; cependant la police interviendrait pour faire dételer l'enfant et la justice trouverait bien dans son arsenal un texte de loi lui permettant de punir l'auteur d'un pareil méfait.

Pourquoi la justice ne peut-elle punir le patron qui reçoit dans son usine et y laisse travailler, pour son profit, pour s'enrichir, des enfants de trois ans ?

Pourquoi enfin cette distinction faite au détriment de l'enfance d'usines, d'établissements tenus en dehors de la loi et dans lesquels on traite les femmes et les enfants si cruellement ?

La loi devrait s'appliquer à tous les enfants, à toutes les femmes : elle devrait fixer l'âge minimum de l'entrée des enfants à l'atelier, au magasin, la longueur de leur journée de travail et de la journée des jeunes filles et des femmes.

Le tort des suffragettes est d'avoir réclamé des droits politiques au lieu d'avoir simplement réclamé le droit de légiférer sur les questions du travail et de la protection des femmes et des enfants que les lois faites par les hommes ne protègent pas. Avec ce programme les femmes seraient depuis longtemps electrices et éligibles.

Les êtres malpropres, qui vivent de la traite des blanches ne sont pas plus répugnants que les patrons qui s'enrichissent du travail d'enfants de trois ans. On parle de fouetter les premiers : pourquoi pas les seconds ?

LETTRE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 20 février.

M. R. C. Miller, président de la Diamond Light and Heating Company, a comparu pour la seconde fois à la barre de la Chambre, cet après-midi, et il a persisté dans son refus de dévoiler les noms des personnes à qui sa compagnie a payé $41,000 pour obtenir des contrats du gouvernement. La Chambre a passé jugement sur son cas en le condamnant à être détenu dans la prison du comté de Carleton, à Ottawa, jusqu'à la prorogation du Parlement, ou jusqu'à ce qu'il consente à fournir les éclaircissements que les représentants du peuple attendent de lui.

Aux yeux de tous les gens sensés, et quelque sympathie que certains puissent se sentir pour M. Miller, dans la position fâcheuse où il se trouve, la Chambre ne pouvait absolument prendre une autre décision. Il est même surprenant qu'il ait fallu délibérer presque jusqu'à minuit pour prendre une détermination qui dès le premier abord s'imposait. La gauche a fait, en cette affaire, une opposition pas très vive, mais beaucoup trop prolongée. Cette opposition n'était toutefois pas complètement inutile, parce que, dans un cas insolite comme celui-ci, il était à propos d'examiner l'affaire sous toutes ses faces. Après tous les discours qui ont été prononcés, il ne peut ainsi subsister aucun doute sur la rectitude de l'arrêt qui a été prononcé contre le témoin récalcitrant.

La personnalité de M. Miller n'est ici que très indirectement en cause. Il répugne en effet de penser que les représentants du peuple exercent un châtiment contre un particulier. Ils occupent une position où l'injure, pourrait-on dire, ne peut les atteindre. Solidairement, puisqu'ils constituent le plus haut tribunal du pays, ils doivent également défendre leur dignité et leur autorité. S'il était permis à un citoyen quelconque de braver impunément la volonté du peuple formulée par ses fondés de pouvoirs, ce serait l'écroulement de la puissance souveraine du parlement.

Ainsi que l'a fait observer le Premier-Ministre, il est au pouvoir de M. Miller de fixer lui-même le terme de son incarcération. Pour voir s'ouvrir devant lui les portes de la prison, il n'aura qu'à se résoudre à desserrer les lèvres.

Tant pis pour lui, d'ailleurs, s'il s'obstine. S'il préfère cette alternative, s'il ne conçoit pas que l'intérêt public, qui doit passer avant ses intérêts personnels, exige que la lumière se fasse sur les extraordinaires transactions auxquelles il a été partie, il ne mérite pas que l'on s'attendrisse sur son sort.

Si M. Miller se montre jusqu'au bout réfractaire, il aura l'occasion de faire trois mois de prison, et peut-être davantage, car la session pourrait bien se prolonger jusqu'à la fin de mai.

UN SCANDALE IMAGINAIRE

L'enquête commencée par un comité d'échevins présidé par l'échevin Martin, et qui vient d'être interrompue par un bref d'injonction, était presque terminée au point de vue de la preuve à entendre. Et cette preuve qui a été soumise hier démontre que le chef des pompiers a eu raison de demander l'intervention du tribunal pour arrêter à ce point l'affaire. L'injonction vient à propos puisqu'elle empêchera le comité de prononcer un jugement. Car quel jugement était-il possible d'attendre, lorsque le président de ce comité cumulait la double fonction d'accusateur et de juge ?

L'échevin Martin est clairement incompétent à porter un jugement sur cette affaire, comme, pourrait-on ajouter, sur à peu près toutes les questions municipales. L'échevin Martin n'a ni le tempérament, ni les qualifications d'un juge.

Au reste, puisque les témoignages ont été entendus, nous savons maintenant de quoi il retourne en cette affaire.

C'est tout d'abord une vieille rengaine. Il y a deux ans que l'atelier de mécanicien du pompier Chevalier est disparu du voisinage du poste No 11.

Et que prouvent les témoins ? Simplement que, lorsque le travail du poste était achevé, Chevalier, au lieu de bayer aux corneilles, s'occupait à un travail intelligent. Il ne s'est jamais approprié de matériaux appartenant à la ville. Au contraire, il a fourni de ses matériaux pour réparer des appareils du poste. Il a été quelquefois aidé par certains de ses camarades, qui n'étaient point payés pour ce travail volontaire, mais qui y ont gagné des promotions parce qu'ils y ont fait un apprentissage et sont par suite devenus des ouvriers habiles.

En vérité, les prétendues révélations que l'échevin Martin a provoquées hier, et qui devaient, dans son estimation, avoir un caractère scandaleux, nous apparaissent sous un jour tout différent.

Nous nous demandons s'il ne serait pas à propos de chercher à élaborer un système qui permettrait aux pompiers d'occuper utilement leurs longues heures de loisir. Ce serait un moyen, comme on dit vulgairement, de les empêcher de penser à mal, et cela pourrait aussi servir à leur assurer un traitement convenable.

IMMIGRATION

La "Patrie" a déjà parlé du bill adopté par le congrès américain relatif à l'immigration des illettrés. Cette mesure décrète que pour être admis aux Etats-Unis, le nouvel arrivé doit prouver qu'il sait lire.

Le président Taft a apposé son veto à la loi; mais le Sénat n'a pas fait de cas de l'intervention du président, et il est fort probable que la Chambre des représentants fera la même chose.

Inutile de dire que cette nouvelle loi d'immigration sera mise en vigueur à la frontière canadienne comme dans les ports où les immigrants européens arrivent.

Nos gens traversent la frontière en bien moins grand nombre, mais l'on ne saurait prétendre que toute émigration a cessé. Et parmi ceux qui vont tenter fortune aux Etats-Unis, il s'en trouve malheureusement qui n'ont aucune instruction. La nouvelle loi que le congrès de Washington vient d'édicter sera pour cette catégorie d'émigrants canadiens un sérieux obstacle.

La loi américaine pourrait bien être aussi une cause d'ennuis pour une foule de citoyens du Canada qui désirent faire un voyage quelconque aux Etats-Unis.

Il n'y a aucun doute que nos voisins, en demandant l'adoption d'une loi sévère comme celle dont nous parlons, ne désirent atteindre que les illettrés, les immigrants "non désirables" qui leur viennent de certaines parties de l'Europe, en cherchant à se protéger contre ces éléments dangereux, il leur est difficile de faire les règlements d'exception pour les habitants de notre pays.

Le gouvernement canadien ne manquera pas de faire des représentations amicales aux autorités américaines, si le public voyageur a à souffrir de l'application de la nouvelle loi.

Quant au danger que redoutent certaines feuilles oppositionnistes, il sera facile de le conjurer. Nos règlements d'immigration nous offrent une protection suffisante. S'ils ne répondent pas aux besoins nouveaux, nous les amenderons et les perfectionnerons.

L'INFLUENCE FRANCAISE

Le "Devoir," l'"Action Sociale" et d'autres journaux font remarquer que Sir Rodolphe Forget a refusé de faire partie du nouveau bureau de direction du "merger" de la compagnie Richelieu, parce que les intérêts des Canadiens - français étaient sacrifiés. Nous croyons sans peine que les confrères interprètent justement les sentiments qui ont guidé Sir Rodolphe dans sa décision.

M. Faradis, de Sorel, était directeur depuis dix-huit ans. Il s'occupait particulièrement des employés canadiens-français ; M. D. O. Lesperance, M. P., et le sénateur Casgrain représentaient dans la compagnie nos compatriotes qui y ont mis des intérêts.

Ils ont été bannis de l'organisation agrandie.

Les nouveaux maitres de la R. G. O., ont jugé à propos de se passer du concours de nos compatriotes.

L'influence canadienne - française n'est guère en hausse dans le pays depuis quelque temps.

Nous allons vite !

SIMPLE QUESTION

M. Henri Bourassa peut-il assurer à ses quelques fidèles partisants, dès que sera fixée la date des futures élections générales, qu'il ne se sentira pas pris, soudainement, d'un besoin urgent?...

Celui d'aller faire un petit voyage en Europe, par exemple?

PATRIOTE.

Echos de la Presse francaise

Il peut arriver, dit l'"Eclair," qu'une denrée dont l'écoulement intéresse toute une région de la France ne se vende pas ou se vende mal. La situation s'aggrave vite, se transforme en crise. Les producteurs qui sont, bien entendu, des électeurs, s'émeuvent et de leurs plaintes arrivent leurs représentants parlementaires. On cherche une solution ; la clientèle ordinaire ne demande pas ou ne demande plus le produit en question. Quel parti prendre ? Et la réponse, toujours la même, surgit soudain de la détresse générale : il faut "en" faire manger, il faut "en" faire boire au soldat. Forts de cette trouvaille prouvée, sénateurs et députés partent en guerre.

—Dans un article élogieux à l'adresse de Mme Poincaré, les "Annales" disent : "Il est impossible qu'une présidente soucieuse de la dignité de sa charge ne prenne point part à l'admirable mouvement philanthropique en ce moment. Sa haute personnalité peut aider puissamment à l'éclosion de ces écoles de plein air, de ces oeuvres de toutes sortes, maternelles, scolaires, colonies de vacance, gouttes de lait, etc., qui doivent être la préoccupation constante des femmes au coeur bien français."

—Un député a déposé une disposition additionnelle au projet de loi sur l'amnistie et d'après laquelle l'amnistie s'appliquerait à toutes les contraventions relevées contre les arrêtés de police pris en vue de sauvegarder le bon ordre, l'hygiène et la moralité publique."

—Mlle Malmanche, officier de la Légion d'honneur, qui vient de mourir, avait entre autres belles oeuvres, organisé, au lendemain de la catastrophe de 1871 l'enseignement commercial qui a mis nombre de femmes à même de gagner honorablement leur vie.

—Toutes les fois, dit la République Française", que le gouvernement intervient dans un conflit entre patrons et ouvriers, un désastre est certain dans un délai prochain. Les ouvriers se croient autorisés à compter sur l'appui des pouvoirs publics, ils exagèrent aussitôt leurs revendications, et l'impuissance des pouvoirs publics ne tarde pas à se manifester. Un gouvernement n'a pas le droit de décréter l'augmentation des salaires.

—Le sculpteur Larche, grande médaille du Salon, fut, le 5 juin dernier, tué sur la route de Meaux, par une automobile. Poursuivi pour homicide par imprudence, Rombrand le chauffeur, vient d'être condamné à un mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende ; la veuve de la victime a obtenu 175,000 francs à titre de dommages-intérêts du chauffeur et de son patron.

—Sous le rapport de la construction maritime de vaisseaux de guerre français, 1912 a dit le "Figaro", été satisfaisant : nos deux premiers cuirassés de 23,000 tonnes, le "Jean-Bart" et le "Courbet" construits à Brest et à Lorient, iront leur entrée en service en juin, c'est-à-dire moins de trois ans après leur mise en chantier. Nous aurons donc enfin réussi à construire aussi vite que nos voisins d'outre-Manche et d'outre-Rhin."

—De nombreux députés demandent les crédits nécessaires à la construction en Sorbonne ou à l'Ecole normale d'un électro-aimant gigantesque, capable de briser les atomes, et de dissocier, déformer ou transformer la matière. Ce champ magnétique universellement réclamé par la science est appelé à donner des découvertes de la plus haute importance pour l'avenir de l'humanité.

—M. Tureau-Dangin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, dangereusement malade, a été transporté à Cannes après qu'il eut pu contrôler la distribution aux académiciens des livres qu'ils auront à examiner pour les concours de cette année.

—Le Progrès, dit le "Gaulois", modifie notre jugement d'une façon singulière. Ainsi, le revolver à barillet ne nous effraie plus, depuis l'invention du browning. De même, les Parisiens traversent hardiment les rues sous les pieds des chevaux les plus fougueux, uniquement parce que l'automobile a été découverte. Et le mieux est que, pour la même raison sans doute, les fougueux chevaux n'écrasent plus sensiblement le revolver à démissionné. C'est le fétichisme à répétition qui est, maintenant, chargé de tuer.

—Mme Waldeck-Rousseau vient d'offrir au musée Carnavalet des croquis fort intéressants de la ville des Jardies et de la chambre mortuaire de Gambetta. A leur valeur de souvenirs s'ajoute celle de véritables oeuvres d'art, car ces croquis ont été faits par Bastien-Lepage et par son frère.

—Mlle Heuvelmans, la première femme admise avec le grand prix de sculpture à la Villa Médicis, sera-t-elle suivie par ses compagnes à Rome, dont elle leur a ouvert le chemin ? Les concours de l'Ecole des beaux-arts semblent indiquer que son exemple fut encourageant, car un grand nombre d'élèves femmes classent en bon rang, et c'est l'une d'elles, Mlle Le Duy de Bourgade, que le jury de peinture plaça en tête des concurrents. C'est une étape vers Rome.

—Après avoir parlé de l'incohérence de certains verdicts récents, le "Figaro" ajoute : "Un juré n'est ni un spectateur ni un juge. Il n'a pas la sensibilité de l'un ni l'impartialité de l'autre. Il est simplement un individu moyen, ordonné et prudent, transporté sans préparation dans le monde exceptionnel de la passion et du crime. Et lorsque devant les drames de passion surtout, nous trouvons son attitude incohérente, c'est que nous ne tenons pas compte de ses habitudes, de son éducation et de son entourage."

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER

R. C. MILLER EST CONDAMNE

SUITE DE LA 3ème PAGE

pensé quand bien même il l'aurait été de mille façons différentes.

IL SERAIT RIDICULE DE REMETTRE MILLER EN LIBERTE

en attendant l'issue de ses procès à Montréal. Le témoin lance un défi à la chambre et les députés n'ont pas le droit de faire autre chose que de sévir. Fléchir serait une déraison ridicule pour l'honneur du Parlement, ce serait

S'ANEANTIR L'AUTORITE

du comité des comptes publics.

M. Guthrie dit qu'il sera toujours le premier à défendre la dignité du Parlement, mais il n'approuvera jamais que l'on prive un homme de sa liberté pour des raisons de partisannerie politique, comme dans le cas actuel. Les conservateurs cherchent aujourd'hui à défendre MM. Middlebro et Meighen des omissions faites, dans leur procédure au comité et à la Chambre. Pas une seule fois on a demandé à Miller, au comité, s'il a donné de l'argent à quelqu'un. Le président du comité prétend qu'il y a une réponse de ce genre, mais la copie officielle des témoignages n'en fait pas mention.

OPINION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

L'honorable M. Doherty admet que la question est importante à deux points de vue, celui du prisonnier en ce qui concerne sa liberté, et celui du Parlement, dans la sauvegarde de ses droits. Le témoin a-t-il donné une raison justifiant son refus de parler? Si, oui, on doit le remettre en liberté ; si, non le devoir de la Chambre est de le forcer à parler. Lorsque la première fois que la question lui fut posée, le témoin n'a pas fait la moindre objection. Cette question est la même aujourd'hui. Etudiant la question et le rapport du comité des comptes publics, on ne trouve pas la contradiction sur laquelle M. Pugsley a basé une longue argumentation.

Miller a juré avoir reçu l'argent pour obtenir des commandes pour sa compagnie et plus tard il jure que la même compagnie fait des affaires pratiquement qu'avec le gouvernement. Son refus de parler mardi et aujourd'hui

JUSTIFIE LE PARLEMENT DE LE GARDER PRISONNIER.

Le Parlement a le droit de savoir comment il a dépensé l'argent dont il parle dans son témoignage. Le ministre de la Justice dit que le prisonnier ne peut pas être envoyé dans une prison fédérale (pénitencier) parce que dans ces établissements on n'accepte que les prisonniers condamnés pour deux ans et plus. La Chambre des Communes en Angleterre a le droit de condamner un homme à la prison commune. Ce droit le Canada le possède également.

Dans le cas actuel Miller restera en prison le temps qu'il désirera, car aussitôt qu'il voudra parler il sera remis en liberté. Le Parlement peut fixer une période d'incarcération moins longue que la durée de la session, mais non plus longue.

AVEC LA PROROGATION LE PRISONNIER REPRENDRA SA LIBERTE.

Sir Wilfrid Laurier doute du pouvoir du Parlement de condamner Miller à un emprisonnement ailleurs que dans la tour du Parlement. En premier le Parlement décida de le laisser à la garde du sergent d'armes. Aujourd'hui Miller refuse de répondre à la même question, on l'enlève de la garde du sergent d'armes pour le mettre en prison. Ceci est

UNE PUNITION,

ce que le Parlement n'a pas le droit de faire. Si on ne veut pas punir pourquoi ne pas le laisser à la garde du sergent d'armes. Personne ne met en doute le pouvoir du Parlement de sévir contre un témoin récalcitrant. La Chambre a le droit d'obtenir une réponse à sa question. Le Parlement n'a pas l'autorité d'envoyer une personne en prison, où le géôlier de la prison d'Ottawa (comté de Carleton) prendra-t-il l'autorisation de recevoir

UN PRISONNIER D'ETAT.

En Canada l'administration de la justice est laissée aux provinces avec le consentement du Parlement. Il faut le consentement des deux pour arriver à un résultat pratique. En Angleterre le Parlement a juridiction sur toutes les cours de justice et les prisons. Ici le Parlement peut nommer les juges mais l'administration des cours de justice et des prisons est laissée aux provinces. Envoyer un homme respectable en prison est aussi une décision grave et le premier ministre devrait y songer

DECLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le Premier Ministre remarque que le chef de l'opposition dit que c'est une chose grave que priver un homme de sa liberté, mais même sans la motion Middlebro, M. Miller resterait le prisonnier du sergent d'armes.

Relativement à la question faite au témoin, le Premier Ministre dit qu'il aurait été facile d'y répondre sans s'incriminer. Toute personne qui a lu les témoignages entendus à l'enquête, ne peut dire autrement que Miller a admis avoir donné de l'argent à l'enquêté à quelqu'un. La réponse qu'il aurait pu faire au Parlement, ne pouvait lui causer aucun préjudice. De plus

L'INTERET PUBLIC PASSE AVANT L'INTERET PRIVE.

Le devoir de la Chambre est de prendre une décision et la motion à l'étude semble conforme à la pratique parlementaire en Angleterre. M. Borden dit que le sergent d'armes peut

DIFFICILEMENT GARDER LE PRISONNIER AU PARLEMENT

faut d'endroit pour le loger. Les prisons appartiennent aux provinces mais elles sont construites pour recevoir les personnes condamnées en vertu des lois fédérales comme des lois provinciales. Cet permet à la Chambre d'envoyer M. Miller à la prison d'Ottawa. Si la décision de la Chambre est sévère, le terme de l'emprisonnement n'est pas déterminé. Si M. Miller veut parler il sera immédiatement remis en liberté. Il est

LE MAITRE DE LA SITUATION.

C'est le témoin lui-même qui a forcé le Parlement à prendre semblable décision. Pour maintenir la dignité et les privilèges de la Chambre des Communes.

La motion Middlebro est ensuite adoptée sur division.

Le Premier Ministre rappelle à l'ordre que Miller doit revenir à la barre de la Chambre pour recevoir la décision prise à son sujet. Il fait une motion à cet effet.

A 11.20 heures

MILLER FAIT SON APPARITION

et l'orateur donne lecture de la motion qui lui ordonne d'aller en prison jusqu'à ce qu'il ait répondu à la question posée mardi dernier.

Miller ne dit pas un mot et reçoit la sentence en saluant puis se retire.

Le greffier signe le mandat qui permettra au sergent d'armes de conduire le témoin en prison et la Chambre s'ajourne quelques instants plus tard.

AU SENAT — LE DIVORCE

Une question du sénateur Cloran concernant les expressions de l'hon Geo. E. Foster, dans un discours prononcé par ce dernier à l'endroit des nationalistes, a été déclarée hors d'ordre par le président du Sénat, parce qu'elle a trait à un discours prononcé par un député durant la présente session.

Le sénateur Davis attire l'attention du gouvernement sur la nécessité d'un service d'échange téléphonique spécialement pour les édifices parlementaires. L'hon. M. Lougheed approuve ce projet, et déclare qu'il le soumettra à son collègue du ministère des Travaux Publics.

Le sénateur Bostock demande la production des papiers relativement aux plaintes, formulées contre M. Barfield, surintendant du creusage dans la Colombie Anglaise. Il dit que ce monsieur est sorti indemne de deux enquêtes tenues par un ingénieur et un comptable du gouvernement ; mais que grâce à la partisannerie du commissaire enquêteur, M. Barfield a été destitué pour une affaire insignifiante, et il demande d'être entendu afin de revendiquer son erreur. La motion est adoptée.

Le sénateur Cloran propose la deuxième lecture d'un bill à l'effet d'empêcher

LA PARTIE COUPABLE DANS UN DIVORCE

de se remarier sous peine de poursuite de bigamie. Il dit que ces mariages sont un danger pour la société et devraient être classés comme offense criminelle. Il condamne le divorce même et dit que ce mal va toujours grandissant. Il serait disposé à aller plus loin que son projet de loi en pourvoyant à l'emprisonnement de la partie déclarée coupable lorsqu'un divorce est accordé.

Le sénateur Kirchoffer dit que des bills semblables ont déjà été soumis au parlement impérial et ont été rejetés.

Le sénateur Power dit que laissant partie de la même église que M. Cloran, laquelle église ne reconnait pas le divorce, la question n'intéresse pas les catholiques. Une telle mesure devrait être soumise par un sénateur protestant. Il suggère l'amendement des règles du sénat par rapport au divorce.

Le sénateur Douglas déclare qu'il favoriserait une mesure législative pouvant empêcher les hontes de s'écarter du droit sentier, mais il n'a pas confiance dans le projet de loi du sénateur Cloran.

Le sénateur Dandurand partage l'opinion du sénateur Power, quant à faire des amendements aux règles du Sénat, en vue de donner au comité des divorces l'autorisation de déclarer si la partie coupable doit ou non se remarier.

L'hon. M. Lougheed dit que le bill constitue un empiètement sur les droits statutaires des provinces par rapport aux divorces. Ainsi vient en décider le Conseil Privé. En conséquence, il croit que le Sénat ferait mieux de ne pas adopter cette mesure.

La proposition pour la deuxième lecture du bill est rejetée par un vote de 27 contre 12.

Le Sénat s'est ajourné.

AVIS

LA COMPAGNIE DU TELEPHONE BELL DU CANADA, LIMITEE,

Par la présente donne avis qu'elle ne sera pas responsable pour l'efficacité de ses appareils au cas où quelques raccordements seraient appliqués à cela, autres que ceux fournis par la Compagnie.

LA COMPAGNIE DU TELEPHONE BELL DU CANADA, LIMITEE.

19-21-22

COMPAGNIE qui a subi l'épreuve des plus GRANDES CONFLAGRATIONS, depuis soixante ans, et, après avoir payé toutes les réclamations, a aujourd'hui un surplus de 3½ millions de dollars, pour la protection des porteurs de ses polices.

Ayant sa charte du Gouvernement du Canada.

Niagara Fire Insurance Company

BUREAU-CHEF A NEW-YORK.

Incorporée en 1850. Actif, $6,981,389.16.

J. W. GRIER & CO.

Agents Généraux, 53 rue St-François-Xavier.

Amaigrissemhet Nuits Sans Sommeil

La Maladie des Reins et la Gravelle le firent souffrir terriblement—Gueri par les Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie.

M. W. SMITH

C'est un fait bien connu que les maladies des reins causent les plus grandes souffrances et lorsque la pierre ou la gravelle se forme dans la vessie, les douleurs sont presque intolérables.

On ne devrait jamais laisser la maladie atteindre la phase critique. Les douleurs dans le bas du dos, les tortures ou élancements en urinant, une urination fréquentes, la perte de chair et de poids imposent le besoin de l'emploi des Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie pour régler et renforcir les reins et ramener ces organes à la santé.

M. W. Smith, Port Dalhousie, Ont., écrit : "Pendant quelques années je fus affligé de la maladie des reins et de la gravelle sous sa pire forme, étant souvent sans pouvoir uriner, ce qui m'occasionnait les pires tortures. A mesure que la maladie s'acharnait sur moi, je maigrissais et je passais des nuits sans sommeil. Aucun médecin ne pouvait me faire grand bien, et j'en repassai plusieurs sans obtenir autre chose que du soulagement temporaire. Mon attention fut attirée sur les Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie, et grâce à l'emploi de ce remède, la maladie fut bannie de mon organisme en moins de six mois. J'ai engraissé, je dors bien, et je me sens mieux que jamais depuis vingt ans."

Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie, une pilules par dose, 25 cents la boîte, chez tous les marchands, ou d'Edmanson, Bates and Co., Limited, Toronto.

UN CONSEIL AUX PARENTS

L'AVENIR DE VOS FILS OU DE VOS FILLES DEPEND DE VOTRE ESPRIT DE PREVOYANCE

Laissés à leurs propres ressources, vos enfants auront à lutter pour se créer une situation dans le monde. Un père intelligent, une mère possédant l'expérience de la vie, chercheront à éviter à leurs enfants les difficultés des débuts, en les aidant à se créer un capital qui leur permettra, plus tard, de fonder un home ou d'acquerir une propriété dans des conditions avantageuses et faciles. Le

"PRET IMMOBILIER LIMITEE"

leur en offre les moyens. Un petit versement mensuel vous permettra de leur acheter un ou plusieurs contrats dans le Prêt Immobilier, Limitée, qui, dans l'ordre numérique de leur inscription, leur prêtera SANS INTERET ce capital qu'ils rembourseront aisément dans un délai de 14 ans, par versements mensuels qui représentent à peu près l'intérêt à payer sur un emprunt ordinaire. Demandez la brochure explicative au

"PRET IMMOBILIER LIMITEE"

244, RUE STE-CATHERINE EST, MONTREAL

PHONE : BELL EST 5779

REPRESENTANTS DEMANDES — Il y a encore quelques situations à prendre pour des agents bien qualifiés dans les districts non représentés.

La Jeune Employée de Commerce

Privée du grand air et du soleil — astreinte à une constante tension d'esprit — trop souvent voit sa santé dépérir. Le

WILSON'S INVALIDS PORT

A LA QUINA DU PEROU

conserve la beauté et la vigueur de la jeunesse, calme les nerfs et renforcit pour le travail.

Demandez à votre médecin.

Grande bouteille. En vente partout.

UNE 'MIND-READER' AGEE DE DIX ANS

ELLE EXCITE LA CURIOSITE DES SAVANTS — SOUMISE A L'EXAMEN ET AUX EPREUVES, ELLE NE SE TROMPE JAMAIS. — SON PAPA NE PEUT PLUS LUI MENTIR.

WARREN, R. I., 21. — De toutes parts, des scientistes demandent des renseignements sur la jeune Beulah Miller, âgée de 10 ans, qui vient de se révéler merveilleusement douée sous le rapport de la divination. Elle lit dans l'esprit des gens comme dans un livre ouvert. C'est une "mind reader" absolument déconcertante. Elle est l'objet du Prof. Hugo Munterberg, de l'Université de Harvard, reconnu comme l'un des plus grands psychologues de l'Amérique, qui a testé Beulah sous observation pendant plusieurs jours.

On a découvert la phénoménale aptitude de Beulah au cours d'un jeu qui consiste à dire où se trouve un objet caché avec le plus grand soin. Elle ne manqua jamais son coup.

Peu après, le Rév. H. H. Watjen, pasteur de l'église que fréquentent les Miller, arrêta chez ces-ci en revenant de l'épicerie et demanda à leur fillette ce qu'il avait dans sa poche.

— Du miel, répondit tout de suite Beulah.

En effet, c'était du miel et, fait à noter, c'était la première fois de sa vie que le ministre en achetait.

Sur ces entrefaites arriva le Dr Hopkins qui venait de prendre une licence d'automobile. Il l'avait dans sa poche et ne l'avait encore montrée à personne. Il demanda à Beulah quel numéro portait cette licence, et elle le lui dit sans hésiter.

Une autre fois, M. Miller assurait à sa femme qu'il n'avait pas un seul sou sur lui. Mais Beulah intervint :

— Papa, vous avez telle somme dans telle poche.

Et c'était vrai.

LES CHAUFFEURS DE LOCOMOTIVES

NEW-YORK, 21. — Le choix d'un troisième arbitre pour le bureau qui rendra sa décision, conformément à l'acte Erdman, sur les demandes formulées par les chauffeurs des compagnies de chemins de fer de l'Est, tendant à obtenir une augmentation de salaires et un nombre supplémentaires de chauffeurs pour les grosses locomotives, a été remis à plus tard, lorsque les représentants et leurs hommes en sont venus à un arrangement au cours d'une conférence instituée pour compléter le personnel du bureau d'arbitrage.

W. W. Atterbury, vice-président et gérant général des lignes Pennsylvania de l'Est, choisi par les compagnies et Albert Phillips, troisième vice-président de l'Association Fraternelle des Chauffeurs et Mécaniciens de Locomotives, représentant les chauffeurs, se sont rencontrés et ont essayé de choisir un associé. Un certain nombre de noms ont été proposés avant l'ajournement.

ARRESTATION D'UN ESCROC

TORONTO, 21. — John G. Lindener, qui prétend être fils d'un comte allemand, a été arrêté aujourd'hui pour faux. Selon la police, plusieurs autres accusations seront aussi portées contre lui.

Selon la police, Lindener a passé à plusieurs reprises comme fils d'hommes d'affaires éminents de Toronto, et obtint ainsi des sommes d'argent variant de $5 à $20.

ELLES CONDAMNENT LEUR CONDUITE

LES SUFFRAGETTES DE CHICAGO ECRIVENT UNE LETTRE A Mme PANKHURST POUR PROTESTER CONTRE LES MANOEUVRES DE LEURS SOEURS ANGLAISES.

CHICAGO, 21. — Voici la teneur d'une lettre adressée à Lady Emmeline Pankhurst à Londres. Elle démontre le mécontentement des femmes de Chicago, contre les suffragettes d'Angleterre et surtout contre les moyens peu loyaux dont elles se servent pour obtenir ce qu'elles demandent. Cette lettre est signée par plus de cent des plus grandes dames du "Abraham Lincoln Center".

"Nous, membres du "Abraham Lincoln Center" et amies des suffragettes, déplorons grandement l'attitude belliqueuse de nos soeurs d'Angleterre qui, par leurs tactiques peu loyales, font du tort à cette cause qui nous est chère à toutes. Il faut avoir recours à la raison et non pas aux armes. C'est l'amour qui nous obtiendra ce que nous voulons et non pas le marteau, car c'est la famille qui est l'unité du gouvernement et non pas le régiment."

Attachée à cette lettre en était une autre du Rév. Jenkin Lloyd Jones, premier président du "Abraham Lincoln Center": "Je suis certain, dit-il, que celles qui ont signé cette lettre ne manquent ni de courage ni de conviction".

UNE HISTOIRE A SENSATION !!!

Un confrère du soir avait fait beaucoup de bruit à propos de coups de marteau. Cela finit en queue de poisson.

Vers le milieu du mois de janvier dernier, un journal du soir faisait une grosse histoire à sensation, racontant que des bandits étaient entrés dans le bureau de Romulus Elie, 1250 rue Marie-Anne, avaient assommé Elie à coups de marteau pour le voler, enfin qu'Elie n'avait échappé à la mort que par miracle. Sur la dénonciation de la victime, Frank Stevens et Eddie Mackey furent arrêtés. Ils ont subi leur procès hier devant le magistrat Bazin, en cour des Sessions et ont été honorablement acquittés. La preuve a démontré qu'on avait passé l'après-midi ensemble à s'amuser, à faire de la lutte, etc., et que c'est en se livrant à ces exercices violents qu'Elie se serait blessé à la tête.

LE SCANDALE DE LA POLICE DE NEW-YORK

NEW-YORK, 21. — Un autre officier de police, Peter J. Duffy, a été mis en accusation hier, par le grand jury extraordinaire qui tient une enquête sur le scandale de la police. On dit que Duffy était le confident et le collecteur de l'ancien inspecteur de police Sweeney, qui est aussi accusé.

Duffy est accusé de corruption. La preuve a démontré que dans le seul district de Sweeney, on percevait $250,000 par année, des maisons de désordre.

Le procureur du district Whitman a dit, hier après-midi, qu'il s'attendait à recevoir des déclarations importantes d'une femme appelée "La Reine du trust du vice," une tenancière depuis trente ans de maisons de désordre syndiquées.

FAITS DIVERS DE HULL ET OTTAWA

QUI SUCCEDERA A M. BOULT, COMME GREFFIER ? — MORT DE M. NAPOLEON LALONDE. — CHEZ LES BARBIERS LOCAUX — L'EMBELLISSEMENT DE HULL ET DES ENVIRONS.

(Spécial à la PATRIE.)

HULL, 21. — Le conseil de ville, à sa dernière assemblée n'a pas nommé de remplaçant au regretté M. Boult, greffier de la ville, décédé il y a maintenant deux semaines. La cause paraît en être au fait qu'il y a six applications pour la charge, et que chaque candidat compte des amis dévoués chez les échevins. Probablement, à sa prochaine assemblée le conseil décidera en faveur d'un examen ouvert à toute la jeunesse instruite de la ville. Le candidat qui obtiendrait le plus grand nombre de points serait nommé greffier.

— Un citoyen bien connu, M. Napoléon Lalonde, est décédé, hier, à l'âge de vingt-cinq ans. Il était célibataire et habitait Hull depuis sa naissance. En outre de son père et de sa mère, il laisse quatre soeurs, Mesdames Deschênes et J. Bourgeois et Mlles Marie et Amanda, aussi trois frères, MM. Adélard, Maxime et Oscar. Les funérailles auront lieu demain matin.

— Les barbiers-coiffeurs de Hull, qui sont au nombre d'une couple de douzaines, se sont réunis hier soir, à l'établissement Lessard, rue Principale, et ont longuement discuté sur l'opportunité, en raison de l'augmentation du coût de la vie, d'augmenter les prix de leurs services. Quelques maîtres barbiers voulaient l'élévation de la coupe de la barbe de 10 à 15 cents, et celle des cheveux de 15 à 20 cents, d'autres, dont les établissements doivent être florissants ou qui ont boutique dans les quartiers ouvriers, se sont objectés, en disant que la population ouvrière de Hull souffre généralement, elle aussi, de l'augmentation du coût de la vie, et que ce serait pour les barbiers presurer cette population que d'augmenter les prix. En conséquence, rien n'a été décidé hier soir, mais une autre assemblée sera tenue à ce sujet.

— Dans le rapport de la commission d'embellissement d'Ottawa, publié hier, on lit une recommandation faite au gouvernement de l'acquisition des îles en amont de la chute des Chaudières, tant du côté de Hull que de celui d'Ottawa, pour les convertir en un parc qui serait relié par des ponts. Le même rapport recommande aussi au gouvernement l'achat de deux mille acres de terre entre le pont Wright et Chelsea, sur les deux versants de la rivière Gatineau; il recommande aussi l'achat d'une réserve de même genre au lac Meach. Le rapport recommande enfin, en ce qui intéresse Hull, l'acquisition du terrain à la jonction des rivières Ottawa et Gatineau pour en faire un parc qui serait non seulement avantageux pour les citoyens de Hull, mais ajouterait à l'embellissement des rives sur le côté québecois de la rivière Ottawa comme sur le côté ontarien.

Ces recommandations sont absolument les mêmes que celles faites en 1903 par l'ingénieur Todd, qui avait été chargé, par le gouvernement d'alors, de l'étude de la création d'un plan d'embellissement d'Ottawa et des environs. Les citoyens de Hull apprendront cette nouvelle avec plaisir, et espéreront en sa réalisation par le présent gouvernement.

MANQUE DE WAGONS POUR LE TRAFIC

TORONTO, 21.—M. N. W. Rowell a attiré l'attention du gouvernement hier, sur la congestion regrettable du trafic à Matheson, sur le chemin de fer Témiskaming & Northern Ontario. Il lut à la Chambre un télégramme déclarant que faute de wagons, les colons étaient incapables d'expédier leurs marchandises.

"A l'heure actuelle, a dit M. Rowell, il y a assez de bois de pulpe pour remplir 8,000 wagons. Cependant on n'en a pas pour l'expédier au sud. J'espère que le gouvernement prendra la responsabilité de s'informer et de faire les démarches nécessaires, de concert avec la commission, pour adoucir la situation."

Sir James Whitney ne fut pas satisfait de la manière dont son attention était attirée sur cette question. Il déplora les circonstances, mais ajouta qu'on aurait dû référer la chose à qui de droit et non à l'opposition, c'est-à-dire à la Chambre.

UN DESASTREUX INCENDIE A BOSTON

BOSTON, 21. — Un incendie qui s'est déclaré dans le "North End," hier soir, a causé pour un demi-million de dommages. Les plus lourdes pertes ont été subies par Braman, Dow and Company, les grands commerçants d'articles de plombage, dont l'édifice de cinq étages a été totalement détruit avec une perte nette de $300,000. Le feu menaça pendant un temps de dégénérer en une immense conflagration, mais il fut finalement vaincu par les braves pompiers qui se servirent de la charpente du chemin de fer élevé, pour le combattre avec avantage.

Par suite de cet incendie, le trafic sur l'artère principale de la ville fut interrompu pendant plusieurs heures.

UN DOIGT BIEN PAYE

SEATTLE, 21.—Le jury a accordé $22,200 à Madame Anna Valentine, de Chicago, parce que la porte d'un wagon de la compagnie du Northern Pacific en se fermant, lui endommagea le petit doigt, et qu'elle fut obligée de se le faire amputer.

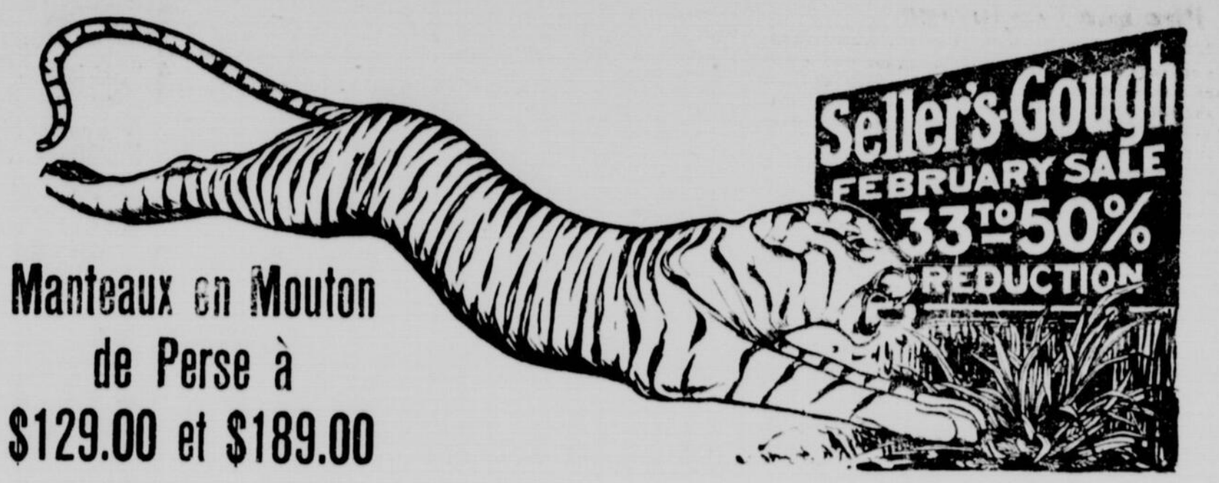

Manteaux en Mouton de Perse à $129.00 et $189.00

La Sensation de la Saison dans les Fourrures

Lorsque nous avons décidé de réduire de moitié les prix des manteaux en mouton de Perse, nous nous attendions très peu d'avoir des clients obligés de s'en aller, parce que nous ne pouvions pas les servir assez rapidement. Une immense foule qui avait suivi le conseil donné dans notre annonce d'hier, attendait l'ouverture du magasin ce matin à 8 heures. Nos vendeurs et vendeuses n'ont pas été capables de servir la grande quantité de dames et messieurs qui savent que lorsque Sellers-Gough offre des manteaux en mouton de Perse de $275 pour $129, les valeurs qu'ils indiquent sont exactes.

Samedi, le dernier jour de cette vente à sensation, nous aurons une grande quantité de vendeurs et ceux qui ont quitté le magasin aujourd'hui sans être servis, n'auront pas de difficulté demain. Encore une fois nous conseillons de venir choisir de bonne heure.

Chaque manteau dans ce magasin doit être vendu avant la fermeture des portes demain soir. Notre stock de manteaux en mouton de Perse pour dames était colossal cette saison. Nous nous attendons à voir revenir le temps froid de l'an passé. Jusqu'à présent le temps a été doux et nous avons été forcés de faire de fortes réductions pour écouler notre stock.

Chaque Manteau en Mouton de Perse, dans ce Magasin, doit partir Samedi Seulement

Vous pouvez choisir n'importe quel manteau en mouton de Perse pour dames, parmi ceux marqués de $200 à $275 pour $129, dans les longueurs de 30 à 40 pouces, magnifiquement doublés en satin ou soie brochée. Chaque manteau est une création de Sellers-Gough fait d'après nos modèles exclusifs et par nos experts et portant l'étiquette garantissant la supériorité de qualité qui a fait de ce magasin la plus grande maison faisant le commerce exclusif de fourrures dans l'Empire Britannique. Aujourd'hui seulement **$129.00**

Nos créations spéciales dans les plus fines qualités de fourrures — 30 à 45 pouces de long, doublures de qualité extra, fini magnifique — le dernier cri de la mode et l'excellence du fini, de la marchandise et de la main-d'oeuvre. Tous ces manteaux sont faits par nos experts et portent l'étiquette garantissant la supériorité de qualité qui a fait de ce magasin la plus grande maison faisant le commerce exclusif de fourrures dans l'Empire Britannique. Aujourd'hui seulement **$189.00**

SELLERS-GOUGH FUR COMPANY LIMITED

244-246-248-250 YONGE STREET TORONTO.

Angle des rues Sainte-Catherine Ouest et Saint-Alexandre, Montréal.

LA CHALEUR ET LA FORCE

nous viennent, quand il fait froid, des aliments qui se digèrent bien et sont riches en éléments créateurs de chaleur. Pour l'homme qui travaille dehors et pour celui qui travaille à l'intérieur, pour les enfants qui étudient ou grandissent, qui jouent, il n'y a rien d'aussi bon et aussi nourrissant que

SHREDDED WHEAT

Cela vaut mieux que les potages pour les enfants, car ils sont forcés de le mâcher. Le croustillant des filaments porte à mastiquer, ce qui est tout à l'avantage des dents. C'est le meilleur pain fait entièrement de blé parce qu'il contient tous les principes de force renfermés dans le blé. Délicieux et nourrissant quand on le sert avec du lait chaud et des fruits en conserves.

FAIT EN CANADA—UN ALIMENT CANADIEN POUR LES CANADIENS

THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LIMITED

Niagara Falls, Ont.

Bureau à Toronto:
49 rue Wellington-Est.

ACADIENS DANS LE MASSACHUSETTS

L'annuaire du diocèse de Springfield nous dit qu'après la honteuse persécution à laquelle le sinistre Lawrence se livra en Acadie vers 1755, un grand nombre d'Acadiens d'origine française et ne parlant que le français furent déportés dans le Massachusetts et vinrent se fixer aux alentours de Worcester où ils possédèrent durant quelque trente années une colonie assez florissante.

Le démembrement de cette colonie —démembrement d'ailleurs inévitable pour maintes autres raisons—fut provoqué d'abord par l'exode de plusieurs familles qui allèrent se fixer dans les comtés de Hampden et de Hampshire, où les produits de la terre se vendaient un peu mieux qu'ailleurs, et par la haine constante et acharnée que les autorités et la population yankees témoignaient à l'égard de tout ce qui était étranger. Les enfants des déportés acadiens, victimes du "Grand Dérangement", n'avaient point le droit de parler leur langue maternelle et si on les prenait en défaut on leur faisait payer cher leur incartade. Lorsque les premiers exilés moururent, leurs fils avaient bien conservé quelques notions de français, mais isolés dès lors au milieu d'un élément qui leur était toujours demeuré hostile, ils se trouvèrent contraints, par la force des choses, d'apprendre plus parfaitement, au détriment de leur propre langue, un idiome qui, malgré tout, était resté pour eux celui de l'oppresseur et des bourreaux.

Petit à petit le français disparut même entièrement par suite d'alliances avec les familles irlandaises de la région, et aujourd'hui, il n'y a plus trace, dans le comté de Worcester, de ces fils d'Evangéline qu'un mauvais sort jeta jadis sur nos rives. Tout ce qu'on sait, c'est que lorsque les colonies américaines se soulevèrent contre l'Angleterre, les fils et les petits fils des proscrits de 1755 vivant dans l'ouest du Massachusetts, furent les premiers à prendre les armes. L'heure de la rétribution avait enfin sonné. La légion de volontaires américains qui quitta Springfield pour aller se joindre aux troupes françaises débarquées sur les côtes de l'Atlantique, comprenait, assure-t-on, trois cents Acadiens français, parmi lesquels on remarquait plusieurs officiers. Cette légion de volontaires assista à plusieurs grands combats et, finalement, elle prit une part glorieuse à la prise de Yorktown. Son drapeau, au centre duquel, par respect sans doute pour les nombreux fils de France qu'elle comptait dans ses rangs, on avait placé l'écu fleurdelisé, timbré de la couronne royale, se trouve aujourd'hui exposé, par suite de quelque hasard, dans un musée d'Albany (New-York), à côté d'une épée ayant appartenu à "Patrice Philippe Landry, capitaine d'ordonnance à la 2ème Légion des Volontaires du Massachusetts."

Lorsque les premiers Acadiens arrivèrent à Worcester en 1755, les protestants de la région détestaient cordialement les Français du Canada. Ils prétendaient qu'autrefois ces derniers, au cours des fréquentes incursions qu'ils faisaient dans le Massachusetts, avec les Indiens, leurs alliés, enlevaient de jeunes protestants des deux sexes, qu'ils emmenaient dans la province de Québec afin d'en faire des catholiques.

Ces allégations, disons-le, étaient assez bien fondées, puisque Monseigneur Plessis, qui, en 1806 devint archevêque de Québec et passa à juste titre pour l'un des prélats les plus distingués de son pays et de son temps, était l'arrière-petit-fils, du côté maternel, d'un ancien pasteur protestant de Deerfield, (comté de Hampshire), le "Rév. Deacon French", dont la fille, Martha French, fut enlevée à ses parents vers 1706 et conduite au Canada où elle se convertit au catholicisme.

Ces faits mettent en lumière une fois de plus le rôle joué par l'élément franco-américain dans l'ouest de l'Etat du Massachusetts, aux diverses époques de l'histoire.

Lundi, le 24 Février

Ouverture de la Vente des Corsets—Modes du Printemps

Warner's Rust-Proof Corsets—

Styles qui font autorité
Pour Robes de Printemps et d'Eté

Nouvelles formes, apparence élégante
Formes attrayantes et ajustement parfait.

Tous les Magasins auront les derniers modèles

Tous Corsets Garantis

Vendus partout à Montréal à prix modérés

ASSASSINAT DE DEUX COURTIERS

DALLAS, Texas, 21 — Un crime sensationnel s'est déroulé ici, hier. James T. White, trésorier de la Republic Trust Company, a été tué, tandis que le vice-président de la même compagnie, A. Silvers, a été mortellement blessé. J. A. Le Terrible, dont il a maintenant à Clanton, de San Antonio, qui était rendre compte avec les deux financiers, est accusé d'être l'auteur de ces crimes.

Les trois hommes étaient réunis dans un bureau de cette ville, pour discuter les clauses d'un certain relatif au contrat immobilier. On suppose que dans la discussion s'envenima et que Clanton fou de colère, commit l'acte meurtrier.

LA "PAROLE LIBERALE"

Les membres de la "Parole Libérale" se réuniront ce soir, à 8 hres, rue St-Jacques.

TREMBLAY ACCEPTE DE LUTTER AVEC PARADIS AU PARC SOHMER LE 28

Le championnat du monde et la Ceinture de la Police Gazette

QUI SERA L'ARBITRE ?

UN GROS EVENEMENT

Au moment où l'on commençait à désespérer de jamais voir se régler la question d'un match définitif entre Paradis et Tremblay pour le championnat du monde des poids légers et la Ceinture de la Police Gazette, une entente est intervenue entre les deux hommes et il est, depuis ce matin, définitivement décidé que les deux rivaux se rencontreront dans un match 2 dans 3, à finir, au Parc Sohmer, vendredi soir prochain, le 28 courant.

Le match se disputera suivant les règlements de la "Police Gazette" et les deux hommes devront être pesés avant le match.

Tremblay et Paradis ne se sont pas encore entendus sur le choix de l'arbitre.

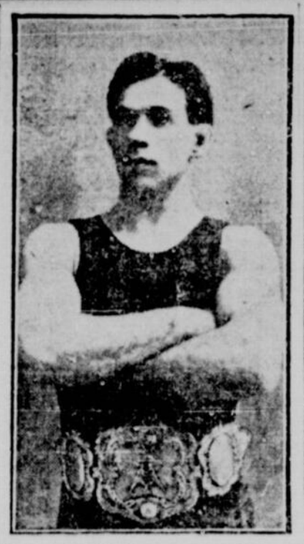

ELG. TREMBLAY qui défendra son titre de champion du monde contre Jean-Baptiste Parradis, le 28 courant.

JEAN-BAPTISTE PARADIS, l'adversaire de Tremblay, vendredi prochain au Parc Sohmer.

LIGUE MAISONNEUVE

Ses prochaines parties au Jubilee.

AU JUBILEE

Les prochaines joutes de hockey de l'Association Maisonneuve auront lieu lundi soir au Jubilee.

Six clubs entreront en lice et se feront la lutte pour le championnat de cette jeune mais florissante organisation. Les parties en question seront jouées par les clubs suivants:

8 à 9. La Casquette vs. Maisonneuve.
9 à 10. Com. Travailleurs vs. Emeralds.
10 à 11. Jubilee vs. Dominion.

LIGUE DE LA CITE

Ses prochaines parties à l'Arena.

A L'ARENA LUNDI

La "course" entre les scores dans la ligue de hockey de la Cité continue d'être très intéressante. Pourtant l'excellent joueur des Hochelaga est cette semaine sur un pied d'égalité avec Laliberte du même club pour la première position. Guy des Champêtres, est aussi sur un pied d'égalité avec Guevremont des St-Jacques pour la deuxième position.

Les Hochelagas viendront encore en tête pour la "Coupe Deery" et selon toute probabilité les joueurs d'Arthur Lauzon gagneront ce beau trophée, lundi prochain.

Le programme de lundi soir cause beaucoup d'intérêt et d'anxiété aux amateurs de hockey, et l'assistance sera la plus nombreuse de la saison. Plus de cinq cents dollars changeront de mains sur le résultat de la joute entre les Champêtres et les Hochelaga.

La première partie entre les Garnets et le St-Jacques sera une excellente exhibition de hockey.

Les trois parties seront jouées aux heures suivantes:

8 hrs. Garnets vs. St-Jacques.
9 hrs. Stars vs. Shamrocks.
10 hrs. Champêtre vs. Hochelaga.

CLUB DE RAQUETTES MEILLEUR

Le club de raquettes Meilleur fera, dimanche, sa première sortie annuelle. Un char spécial a été retenu pour la circonstance et pour conduire les membres du club, leurs amis et les dames qui voudront les accompagner à l'hôtel Bureau, où un dîner copieux sera prêt pour tout le monde. Le char spécial attendra les membres et leurs amis à l'angle des rues Putnam et Ontario à 10 hrs A. M.

Le club de raquettes Meilleur donne, inaugurer, une série d'amusements divers et il compte sur le patronage de tous les amis de ses membres et des dames pour faire de cette première sortie un succès.

Murphy assure la vie de trois de ses joueurs

CHICAGO, 21.—Le président Charles W. Murphy, du club Chicago, de la Ligue Nationale, a pris une assurance de $150,000 sur la vie du gérant John Evers et sur celle des catchers James Archer et Roger Bresnahan. "Je ne crois pas pouvoir remplacer ces trois hommes, a dit Murphy, et c'est pourquoi je prends mes précautions."

A L'AGE DE QUARANTE-SEPT ANS

GEORGES BOTHNER LUTTE DURANT TROIS HEURES QUARANTE MINUTES CONTRE HENRY IRSLINGER — AUCUNE CHUTE AU GENRE LIBRE.

UN ATHLETE PRODIGIEUX

NEW-YORK, 21.—Georges Bothner ex-champion du monde à la lutte libre, célébrait hier son quarante-septième anniversaire. A cette occasion, il accepta de faire la lutte à Henry Irslinger, un remarquable lutteur d'Eurtpe pour un enjeu qui n'est pas connu.

Bothner, qui pèse 184½ livres et Irslinger 187½, travaillèrent durant trois heures 40 minutes sans avoir pu obtenir une chute définitive. Le fait est sans précédent dans l'histoire de la lutte chez les poids moyens.

Irslinger est un jeune homme en comparaison avec Bothner. L'exploit accompli par l'américain est en conséquence extraordinaire. Bothner se tint la plupart du temps sur la défensive par suite d'une blessure qu'il se fit au genou au cours des dix premières minutes. John J. O'Brien, du New-York Athlete Club, qui agissait comme arbitre, n'était pas le moins fatigué des trois.

Les Points de Différence

Entre les chemises de Tooke et les autres chemises montrent le soin et l'attention que nous mettons pour qu'elles soient bonnes. La raison pour laquelle beaucoup d'hommes viennent ici pour acheter des chemises est parce que, dans nos magasins, ils trouvent ce qu'ils veulent avoir. Et, tous les jours, un plus grand nombre de personnes s'en aperçoivent.

R. J. TOOKE Limited, Rue St-Jacques et Sainte-Catherine.

LIGUE CANADIENNE DE MONTREAL

DES PARTIES POUR LE CHAMPIONNAT SERONT JOUEES PROCHAINEMENT PAR LES CLUBS NATIONAL, CANADIEN ET ALCAZAR.

LIGUE CANADIENNE

Les clubs National, Canadien et Alcazar étant arrivés égaux, c'est-à-dire avec le même nombre de parties gagnées, la ligue décida de jouer de la manière suivante:

1o. Les parties se joueront selon les réglements la ligue. 2o. Seuls les joueurs ayant joué 3 parties simples pour un des clubs intéressés pourront figurer dans ces parties. 3o. Les 2 clubs joueront le même soir. Deux demi-temps de 3 hommes composant la partie. 4o. Après tirage au sort, la première partie devant être jouée au National, mardi le 18 courant, la 2e partie, au Alcazar, lundi le 24 courant et la 3e partie, au Canadien, mercredi le 26 courant. 5o. En cas de match nul, les joueurs du dernier "demi-temps" joueront un nouvel inning.

La première partie eut lieu et donna le résultat suivant:

National

St-Martin	211	166	180—557
Madgin	126	169	191—486
Brunet	127	197	179—503
Bourgie	169	175	160—504
Lacroche	204	164	204—572
Bonhomme	150	154	127—421
Canadien			
Boldue	177	159	160—487
Montcalm	185	159	177—521
B. Prud'homme	137	147	157—441
Chaput	159	184	181—524
Meunier	176	145	120—441
Marc	154	149	159—462
Alcazar			
Marier	155	178	132—505
St-Louis	181	191	151—527
Villeneuve	148	186	158—492
Castonguay	178	171	158—507
Jeannotte	141	150	172—472
Vachon	205	142	161—512
Clubs			Toutaux
National			3012
Alcazar			3012
Canadien			2849

Comme on le voit par le rapport suivant, l'Alcazar semble présenter de grandes chances de remporter la palme, mais d'un autre côté le National joue aussi fort à l'étranger que sur ses propres allées et le Canadien attend avec impatience les clubs sur ses propres allées. Quoi qu'il arrivera comme score, est d'après vif intérêt et les nombreux spectateurs qui se trouveront à la première partie feront bien de se rendre aux autres parties qui promettent des surprises.

A lundi, à l'Alcazar, rue Ste-Catherine Est, près Delorimier.

ASSEMBLEE DE LA LIGUE CANADIENNE

Dimanche, le 23 février.

Il y aura assemblée spéciale de la ligue Canadienne de quilles de Montréal, dimanche matin, à 10 heures a.m. au club Alcazar Canadien, entrée par la porte rue St-André.

Tous les délégués sont priés d'être présents.

Le Secrétaire.

A LA SALLE ELECTRA

Concours de l'A. A. d'A. Nationale.

Dimanche après-midi se continuera le concours organisé par l'Association Nationale, ses nombreux joueurs. Tous les joueurs du "violet et blanc" sont priés de se rendre.

DES RECORDS AUX QUILLES

WALKER DES CRESCENTS JOUE UNE PARTIE DE 257 — LES CLUBS CHANGENT DE PLACE

SUR LES ALLEES

Les clubs de la classe A de la Montreal Bowling Association ont roulé de très fortes parties hier soir. Par suite de résultats obtenus par certains clubs, la position des clubs est sensiblement changée. Ainsi le National qui occupaient la seconde position sont descendus en quatrième tandis que les Crescents occupent maintenant la place des National.

Hier soir, Walker du club Crescent a établi un record en jouant une partie de 257.

Standards.

Bach	152	172	185
Clarke	182	189	189
Deveaux	146	156	182
Nelson	181	181	177
Mireault	171	146	190
Totaux	881	824	921
Moyenne d'équipe, 821.			
M.A.A.A. Reds.			
Wall	147	209	129
Gough	158	180	182
Alexander	175	206	160
Gardner	169	146	187
Johnston	122	185	177
Totaux	771	911	795
Moyenne d'équipe, 825.			
Nationals.			
Pelletier	199	181	182
Catarinich	167	196	161
Prechette	157	158	154
Bédard	158	145	158
Egan	189	198	160
Totaux	851	888	815
Moyenne d'équipe, 518.			
Champêtres.			
Boulianne	178	182	155
Vachon	189	181	190
Pilon	170	192	164
Blondeau	190	152	186
Labelle	158	202	209
Totaux	885	909	882
Moyenne d'équipe, 833.			
Beavers.			
Clarabut	121	156	163
Whittet	158	130	192
Weinheimer	158	132	148
Abel	144	130	139
Cockburn	159	158	149
Totaux	739	807	791
Moyenne d'équipe, 464.			
Canadiens.			
Desautel	164	178	158
Meunier	180	206	170
Pelletier	187	167	210
Lamoureux	190	166	182
Taucher	158	151	149
Totaux	879	858	869
Moyenne d'équipe, 521.			
Crescents.			
Bryson	211	184	206
Zimmerman	148	174	165
Bezenet	206	193	196
Surgeon	155	161	149
Walker	212	257	180
Totaux	926	971	896
Moyenne d'équipe, 565.			
M.A.A.A. Blues.			
Walsh	151	189	144
Legallais	144	165	175
Flower	161	182	166
J. Walsh	179	145	197
Grose	150	146	190
Totaux	895	827	872
Moyenne d'équipe, 500.			

POSITION DES CLUBS

	Gag.	Perd.	P.C.
Standards	26	12	.692
Crescents	26	13	.667
Canadiens	24	15	.615
Nationals	23	16	.590
Champêtres	22	17	.564
M.A.A.A. Reds	16	23	.410
M.A.A.A. Blues	10	29	.256
Beavers	8	31	.205

GEORGES BOTHNER, qui a célébré hier son quarante-septième anniversaire de naissance.

LE TROT

AU BOUT DE L'ILE

Les courses au trot et à l'amble qui ont eu lieu hier après-midi au Bout de l'Ile, en face de l'hôtel Bureau, ont ainsi résulté:

Classe nommée

J. Bastien	1	1	1
L. Léonard	2	2	2
A. Valiquette	3	3	3

Temps, 2.37, 2.36, 2.38.

Cinq milles.

Colonel Bellemare.
W. J. Lewis.
Catin.
Black Joe.
Temps, 13.48.

Match de cinq milles.

H. Quintal.
O. Beaudoin.
Temps, 1737.

HAWKESBURY vs L'ORIGNAL

Mercredi soir eut lieu dans le patinoir de L'Orignal une joute de hockey entre le club de Hawkesbury et l'équipe locale.

Devant une assistance assez considérable et enthousiasmée qui s'était rendue au patinoir pour être témoin de la joute qui promettait être très contestée car les deux équipes comptaient des bons, rusés et rapides joueurs, en un mot les deux équipes étaient très bien balancées, et tout faisait prévoir que la victoire était pour être chaudement disputée, et très indécisive.

La partie commença à 8.15 précises, et fut sous l'étroite surveillance d'un arbitre compétent et très impartial en la personne de M. Charles Beggs qui sut donner entière satisfaction à tous.

La première période de la joute fut à l'avantage des équipiers locaux qui enregistrèrent le premier point de la soirée au milieu de délirantes acclamations de la part de l'assistance qui semblait être enthousiasmée du beau travail accompli par les équipiers locaux.

La plus contestée fut la seconde période, et les visiteurs en profitèrent, en enregistrant deux points consécutifs. Tout faisait prévoir une victoire pour les visiteurs, mais quelques minutes s'écoulèrent et l'arbitre annonçait la fin de la deuxième période.

Dans la troisième période de chances se divisèrent également, les visiteurs furent les premiers à enregistrer les points, et ils en comptèrent trois consécutifs.

Ce tic-tac éveilla l'attention de nos joueurs locaux qui redoublèrent d'ardeur, et à leur tour après de belles passes enregistrèrent six points consécutifs, s'assurant ainsi la victoire sur l'équipe de Hawkesbury.

La joute fut d'une admirable beauté, et exempte de toutes brutalités, et ce fut une joute amicale et satisfaisante sous tous rapports, tant pour l'assistance que pour les équipiers, qui quittèrent la glace, comme ils y étaient entrés, c'est-à-dire, en bons termes et satisfaits du résultat obtenu.

Le score final fut de 5 à 7 en faveur de l'équipe locale. Les joueurs des deux équipes s'alignèrent comme suit:

L'Orignal 7		Hawkesbury 5
Bourcier	Buts	Brunet
Couvrette	Point	Bruneau
Rochon	Cover Point	Davidson
Pharand	Avants	Larivière
Pétard	Avants	Roy
Cadieux	Avants	Dicaire

BONIN FRERES vs CLUB NAUTIQUE DE SOREL

Le club "Bonin Frères" ira à Sorel dimanche, le 23, jouer contre le club Nautique de cette ville. Les amateurs et les amis du club qui voudront aller les voir jouer sont priés de se rendre à la gare Bonaventure pour prendre le train de 8 heures, dimanche matin. M. George Pontbriand, l'Etoile du club Hochelaga, jouera pour Bonin Frères.

ILS AGISSENT AVEC SECURITE

Les "affaires" de la ligue de la Cité ont de la répercussion à l'étranger. Le club Perth ayant voulu enregimenter Kane et Kenny, des Garnets, a été suspendu hier soir par l'Interprovinciale. Le massacre se continue.

POINTE-CLAIRE

Le club Pointe-Claire a défait A Ste-Anne de Bellevue le club du cercle Bellevue par un score de 2 à 1. Le club Pointe-Claire étant privé de quatre joueurs, s'est assuré quand même la victoire.

Le club Pointe-Claire lance un défi aux clubs suivants: Hochelaga, St-Jacques, Stars. Pour informations, s'adresser à Th. Charlebois, Pointe-Claire. Tél. 52.

UNE BELLE VICTOIRE

Le club de hockey Debenhams a défait le club La Tuque Rouge de la Pointe St-Charles par un score de 8 à 1, dans une partie jouée au patinoir l'Oiseum, mardi soir.

Noms des Joueurs.		
Debenhams		La Tuque Rouge
Poissant	Buts	Grégoire
Quevillon	Points	Lemieux
Legris	Couverts	Dansereau
Schmidt	Rovers	Lapointe
Gauthier	Centres	Pilon
Simpson	Ailes	Théberge
Dorais	Ailes	Tabasse

Arbitre, U. Caine; assistant, J. E. Filon.

Chronométreurs, E. Trépanier, F. Grignon.

Juges des points, A. Dugas et J. C. Duchesnay.

Le club Debenhams qui n'a pas encore subit une seule défaite cette année se mesurera avec le St-Laurent, dimanche prochain, sur le rond de ce dernier.

AU FORUM MERCREDI

"Au Forum, mercredi soir, avait lieu une brillante joute de hockey entre les deux clubs rivaux des Employés de Bureau de la Compagnie Ogilvie Flour Mills Co. Ltd., section No "1" et No "2". La partie fut des plus intéressante et chaudement disputée, se terminant par la victoire du No 2 par un score de 9 à 6.

POSITION		
No 1		No 2
Rivest	Goal	Marchand
Teasdale	Point	Hepburn
Ion	Cover	Dean
McMurtry	Avants	Morris
MacMillan	Avants	St-Pierre
Dickson	Avants	Cayer

Referee, M. Delanger. Umpires, MM. Thériault et Mitchell.

Chronométreurs—MM. Biddulph et O'Brien.

M. Nelson remplaca M. McMurtry.

NOTES SPORTIVES EN QUELQUES LIGNES

UN RECORD MONDIAL

Dans une partie de pool jouée hier à Decatur, Ill., entre C. Lawson et John Layton, ce dernier établit un record mondial en faisant une série de 78.

BALDY McGREGOR

Baldy McGregor, 2.06¾, qui fut acheté récemment par Max Blixner, d'Autriche, est parti ces jours derniers à destination de Vienne.

$30,000 POUR BALLOT

A New-York, hier, W. K. Vanderbilt a vendu à J. E. Maddin pour la somme de $30,000, le fameux étalon Ballot.

Soupers Après le Hockey

L'administration du RITZ-CARLTON a l'honneur d'annoncer que le

GRILL ROOM

est spécialement monté pour servir des soupers aux personnes qui ont assisté aux partie de Hockey du mercredi et samedi soir.

AMUSEMENTS! AMUSEMENTS!

ARENA HOCKEY

Samedi, 22 Février à 8.15 P. M.

Québec vs Canadien

Admission: Entrée Ave. Wood, 50c; entrée principale; sièges réservés $1.00; sièges du promenoir $1.25. Sièges à vendre à l'Arena.

PRINCESS Ce soir à 8.15 Mat. dem. 2.15
THE BIRD OF PARADISE
Avec chanteurs et danseurs d'Hawaï.
Sem. Prochaine—Sièges maintenant en vente. La Cie d'Opéra Gilbert et Sullivan.
Présentera — Mikado, Pirates of Penzance, H. M. S. Pinafore et Patience. La distribution comprend: De Wolf Hopper, Danette Duffield, Eugène Cowles, George MacFarlane, Arthur Aldridge, Kate Condon, Viola Gillette, Arthur Cunningham.

ORPHEUM 2.10 p.m. 15-25 cts AUJOURD'HUI 8.10 p.m. 15-75 cts
Les "K RABET KIDS" de Gus Edwards
Un des actes les plus spirituels dans le vaudeville
5—AUTRES GRANDS ACTES—5

Nationoscope Semaine du 17 février 1913
"LA BELLE MONTREALAISE"
Grande revue en 4 actes et 7 tableaux
Par Julien Daoust.
Mme Bella Ouellette M. Julien Daoust dans La Commère dans Le Compère
M. E. Hamel dans Baptiste.

THEATRE DES NOUVEAUTES
CETTE SEMAINE
M. HARMANT et la troupe dans
"LE PETIT LUDOVIC"
Comédie en 3 actes.

Théâtre NATIONAL
CETTE SEMAINE
SIMONE
LE PRETEXTE
Comédie en 3 actes.

PROGRAMME
AUDITION DE PIANO AUTOMATIQUE WILLIS A la SALLE WILLIS
Samedi 22 Février, à 3 hrs p.m.
1—Love Cere, sélection — Eysler
2—Last Smile — Wollenhaupt
3—Pepita, Intermezzo — Tobani
4—Wisteria — Logan

SPECIAL
PIANO AUTOMATIQUE STODDART-AMPICO DE KNABE
1—Valzer Gentile, op 7 — Nevin
2—Fur Elize — Beethoven
PIANO AUTOMATIQUE WILLIS
3—Valses du pays — Holtzmann
4—Grand galop — Kowalski
On est admis sur présentation d'une carte de visite.
WILLIS & CO., LIMITED.
580, rue Sainte-Catherine Ouest.

GAYETY
2.10 p.m. to 5 p.m. 15 à 25 cents. 8.10 p.m. 15 à 75 cents. "WINNING WIDOWS". Matinées pour les dames, toutes les après-midis excepté le samedi et les jours de fête, 10 cents. Semaine prochaine: "Gayety Girls".

PATINOIR JUBILEE
LUNDI, LE 24 FEVRIER
LIGUE DE HOCKEY DE MAISONNEUVE
8 à 9
La Casquette—Maisonneuve
9 à 10
Com. Trav. vs. Emeralds
10 à 11
Jubilee vs. Dominions
Prix: 25c, 35c, 50c.
Téléphone Lasalle 1848.

LE GRAND TRONC A PROVIDENCE

PROVIDENCE, R.I., 21.—Le gouverneur Pothier a écrit hier, au président E. J. Chamberlin, du Grand Tronc, l'invitant à comparaître devant l'Assemblée Générale et à expliquer sa proposition pour ce qui concerne les travaux du chemin de fer Southern New-England.

Dans une communication récente au gouverneur, le président Chamberlin déclara que les travaux seraient continués, si on pouvait prélever dans la Nouvelle-Angleterre la somme nécessaire pour compléter le chemin de fer, soit $6,000,000.

ASSOCIATION D'EDUCATION

TORONTO, 21—On est à préparer un programme très chargé, pour la convention annuelle de l'Association de l'éducation dans Ontario, qui aura lieu ici à Pâques et qui durera trois jours.

Le docteur Robert Kennedy Duncan, de l'université de Pittsburg et autrefois du Canada, donnera une conférence sur les "recherches industrielles". Sir John Willison, Dr J.L. Hughes et le Dr J. A. MacDonald, traiteront aussi diverses sujets devant l'Association.

VENTE SANS RESERVE DE 50 A 60 TRAINEAUX

De toutes sortes aux prix que voudront les acheteurs.

LORRIES et VOITURES de CHARROYAGE, couvertes ou non, avec du temps.

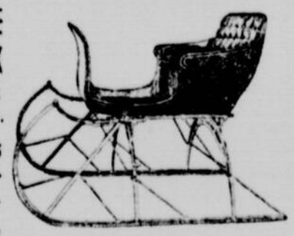

La quantité, la qualité, le style et les prix ne SAURAIENT ETRE BATTUS.

R. J. LATIMER & Co.,
445 RUE ST-JACQUES 19-21-24

Dr L. P. Dorval Dr Z. Malo
Institut Medical Ehrlich
SPECIALISTES POUR LES MALADIES VENERIENNES
Consultations Gratuites et par la Malle.
Ecrivez pour un livre, inclure 3 cents pour frais de poste.
208, RUE ST-LAURENT, - MONTREAL
TEL., MAIN 4582.
Dr W. Ouimet Dr P. Adam

Avez-vous une bouteille qui vous attend?

Après une journée d'ouvrage, la Lager "Pilsener" d'O'Keefe fera disparaître toute votre fatigue.

O'Keefe's Pilsener Lager

"La bière légère dans la bouteille claire"

c'est de la vigueur et du rafraichissement concentrés. C'est un tonique idéal un aliment qui donne des forces et de l'activité. Gardez-en chez vous.

Commandez-en une Caisse chez votre Fournisseur.

Agents à Montréal:
DENIS & ALLARD,
345 rue Notre-Dame Est. Tél. Main 932

JOS & P. BISSONNETTE
Maréchaux-Ferrants
Clippage par électricité
Spécialité chevaux trotteurs.
Ferres avec soin.
No. 1 Ruelle Bissonnette
Coin Delorimier et Ste-Catherine
J.-A. ROUSSE, gérant
Tél. Est 928 237-v-jno

N'OUBLIEZ PAS DE LIRE LES PETITES ANNONCES DE LA "PATRIE."

TOURNOI DE POOL

Duquette l'emporte sur Gagnon.

A LA SALLE GAIETY

LA PREMIERE PARTIE

Hervé Duquette a pris le devant dans le tournoi de Pool Professionnel qui a lieu à la salle de Billard Gaiety, le triomphant de Joseph Gagnon, hier soir par un score de 150 à 123. Les séries de Duquette ont été 15-14-11. Gagnon a compté 13-11-9.

La joute de ce soir sera entre Lévesque et Ingraham.

LA RAQUETTE

LES "FRANCS RIEURS" A COMO

Un groupe de membres du club de raquettes "Franc Rieur" de Montréal sont allés faire une excursion dimanche dernier à Hudson et Como. Le départ eut lieu à 8.40 a.m. Le trajet fut des plus agréable. A la gare de Hudson, les attendait M. Jean Paquette, qui les conduisit à sa villa, où Madame Paquette les reçut avec amabilité. Des rafraîchissements furent servis, MM. Clément et Legault se firent entendre dans leurs jolies chansonnettes. Après quelques coupes de vins vidées en l'honneur du club, et de M. Paquette, il fallut se mettre en route pour Como, où les attendait un délicieux repas préparé sous les soins de Madame Brasseur, si bien connue des amateurs de sport. Après quelques santés portées en l'honneur de M. J. M. Gablas, président du Franc Rieur et de M. et Mme André Brasseur, il y eut discours par M. J. M. Gabias et M. André Brasseur.

Après le repas, il fallut se mettre en marche pour Oka où les attendait MM. Chanier. L'après-midi se passa si agréablement, que les boys ne pensaient plus à s'en revenir.

Des remerciements sont dus à M. et Mme Jean Paquette, de Hudson, M. et Mme André Brasseur, M. et Mme Chas Léger et M. et Mme Olivier Léger et Mademoiselle Blanche Léger, tous de Como, pour l'amabilité avec lequel les membres du "Franc Rieur" ont été reçus.

EXCURSION DU "FRANC-RIEUR" A CHAMBLY

Il y aura une excursion pour les membres du club "Franc-Rieur" à Chambly, dimanche prochain, le départ de la gare aura lieu à 8.15 heures A. M., pour revenir le soir vers 6 heures. Ceux qui aimeraient participer voudront bien s'adresser à M. Oswald Ste-Marie, membre du club et organisateur. Il y aura assemblée ce soir, à cet effet, à la salle du club.

DIDIER PITRE PERD $450.00

Sa suspension servira de leçon à plusieurs.

Une bombe a éclaté ce matin dans la ligue Nationale et dans le monde du hockey, lorsqu'on a appris que Didier Pitre, l'excellent joueur du club de hockey Canadien, avait été suspendu par le gérant du club Canadien, M. George Kennedy, pour les trois prochaines parties que son club doit jouer, soit la partie de demain soir contre les Québec, la partie de mercredi prochain contre les Wanderers et la partie de demain en huit avec les Tecumseh. Pitre ne jouera donc qu'à la dernière partie de la saison, contre les Toronto.

La vraie raison de la suspension de Pitre n'était pas connue, mais des renseignements particuliers ont permis au représentant de la PATRIE de la connaitre, ce matin.

Tout le monde se rappelle qu'au début de la saison, Didier Pitre fut engagé par le club de hockey Québec pour jouer sur l'équipe des champions. Pitre se rendi à Québec, mais avant le commencement de la saison, il revint à Montréal, le gérant du club Canadien l'obligeant à venir jouer pour son ancien club. Pitre y consentit à condition d'être bien payé et il obtint un contrat pour jouer les vingt parties du club à raison de $150 par partie, soit $3,000 pour la saison.

Il joua les quatorze premières parties sans incident et brilla toujours. A la quinzième, il fut mis de côté pour avoir frappé "accidentellement", dit-il, un joueur des Ottawa, Darragh. Il ne joua que vingt-cinq minues, ce soir-là.

Cet incident contraria beaucoup le gérant du club, M. Kennedy, mais il avait d'autres raisons, paraît-il, de se plaindre de Pitre. Par son contrat, l'excellent joueur devait assister aux pratiques. Or, paraît-il, il en manqua plusieurs, ces derniers temps.

Enfin, mercredi dernier, les Canadiens étaient défaits à Québec, et bien que Pitre eût scoré un point, le gérant Kennedy fut si mécontent du travail de Pitre qu'il le suspendit pour ses trois prochaines parties, donnant comme raisons qu'il n'avait pas assisté aux pratiques et que partant il avait moins bien joué aux deux dernières joutes.

Demain soir, les Canadiens joueront à l'Arena contre les Québec. Privés des services de Pitre, il n'y a pas de doute que les Canadiens seront moins forts, mais ils ont coutume d'être supérieurs aux Québec à l'Arena. La partie sera donc fort intéressante, car les équipes seront d'égale force.

Il paraît que Pitre n'est pas le seul joueur du Canadien dont M. Kennedy ne soit pas content et qu'il y en a d'autres qui puorraient bien avoir des émotions, s'ils ne se conformeint pas aux exigences de leurs directeurs.

LA POLICE DE WINDSOR

WINDSOR, Ont., 21. — Le Rév. F. W. Hollimake, de l'église méthodiste centrale, a déclaré à la commission de police de Windsor, hier soir, que plusieurs maisons de jeux florissaient sous l'œil paternel de la police de cette ville. Bien plus, il s'est dit possesseur de certaines informations qui tendent à prouver que plusieurs membres de la police pratiquent le métier d'extorsion et protègent, moyennant finance, les maisons de jeux.

En conséquence, le secrétaire de la commission a pris note des déclarations du ministre protestant et une enquête sera instituée immédiatement.

"Si ces conditions existent, nous voulons le savoir", a dit le juge McHugh, président de la commission de police.

M. Hollimake était accompagné du Rév. S. S. Toll, qui accusa la police l'année dernière, de ne pas mettre en force la loi des licences.

Tous deux ont été unanimes à critiquer le système de la police de Windsor, ces deux attaques étaient principalement dirigées contre le chef Wills.

La commission commencera son enquête à une réunion spéciale, mardi soir prochain.

Un peu après huit heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans les échafaudages du nouvel édifice Read angle des rues Lagauchetière et St-Alexandre, mais la prompte intervention des pompiers a empêché des dommages considérables.

ELLE REGLE LES ESTOMACS DELABRES

LA "DIAPEPSINE DE PAPE" ARRETE L'INDIGESTION, LES GAZ ET LES BRULEMENTS EN CINQ MINUTES.

Elle remet "certainement" en ordre l'estomac dérangé, vient "sûrement" à bout de l'indigestion, la dyspepsie, gaz, brûlement et ronflement en cinq minutes—justement cela— la Diapepsine de Pape, le plus grand régulateur de l'estomac. Si ce que vous mangez fermente dans les intestins, si vous avez des gaz, des éructations, des acides provenant de nourriture mal digérée; si vous êtes étourdi, avez mal à la tête, la langue épaisse; si vous vous sentez de la bile et de la matière indigeste, rappelez-vous que, du moment que la Diapepsine vient en contact avec l'estomac, tous ces maux disparaissent. C'est vraiment étonnant presque merveilleux, et ce qu'il y a de beau, c'est que c'est inoffensif.

Une grande boîte de Diapepsine de Pape de cinquante cents vous donnent cent piastres valant de satisfaction, ou bien le pharmacien vous remettra votre argent.

Elle vaut son pesant d'or pour les hommes et les femmes dont l'estomac est dérangé. Elle est de votre famille — devrait toujours être à portée en cas de maladie, de mal d'estomac, le jour ou la nuit. C'est le plus sûr, le plus prompt docteur, comme le remède le plus inoffensif.

"Patrons de la Patrie"

ROBE DE FILLETTE

No. 28—Robe de fillette, 4 âges: 2, 4, 6, 8 ans, à confectionner en étoffe de fantaisie, manches forme manchon. Matériaux: 2 vgs. en 27 pour 4 ans.

COUPON

Patron No 28

Nom .....

Rue .....

Ville .....

Province ou Etat .....

Mesure du buste .....

De taille .....

Remplissez le coupon, écrivez très lisiblement et adressez avec 10c. Département des patrons à la PATRIE, Montréal.

En demandant un patron pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure, mentionnez seulement l'âge.

L'Energie Nerveuse

dans le corps humain est semblable à l'électricité dans un accumulateur. C'est la force qui fait "marcher les choses."

Cette force—du corps—provient de la digestion et de l'assimilation de la véritable nourriture ; celle que la nature demande pour former et maintenir les cellules saines du cerveau et des nerfs.

L'ALIMENT

Grape-Nuts

contient les éléments que la nature a donné au blé et à l'orge, y compris le phosphate (*qui se trouve dans le grain*)—absolument nécessaire, combinés avec les amidon, sucre et albumine des céréales pour la formation normale des cellules.

Vous pouvez garder votre énergie nerveuse en bon état par les Grape-Nuts.

"Il y a une Raison"

Canadian Postum Cereal Co., Ltd. Windsor, Ont.

CHRONIQUE OUVRIERE

A l'union coopérative des laitiers de Montréal.

Les membres de l'union coopérative des laitiers de Montréal ont tenu leur assemblée régulière, hier soir, en la salle Dionne, sous la présidence de M. Joseph Cyr.

Peu de questions importantes se trouvaient à l'ordre du jour et la réunion a été relativement courte. M. J. E. Parent, inspecteur du lait, a annoncé que les nouveaux règlements sont actuellement devant la Législature. On s'attendait à ce que ces règlements soient acceptés pour la réunion d'hier soir, mais aucune lettre n'a encore été reçue de l'aviseur légal à cet effet et la lecture de ces règlements a encore été remise à la prochaine réunion.

Ces règlements se composent de quarante articles et l'aviseur légal a promis que pour la prochaine réunion il aura certainement une bonne nouvelle à donner aux membres de la société.

L'association insistera auprès du gouvernement et des compagnies de chemins de fer pour que le lait, dès l'été prochain, soit transporté sur des wagons glacières.

—:o:—

Il n'y aura pas de grève chez les débardeurs de Boston.

BOSTON, 21. — La possibilité de la déclaration d'une grève de 3,000 débardeurs employés sur les quais de Boston, qui a semblé certaine, il y a quelques jours, est maintenant disparue et hier soir, les parties en sont venues à une entente et presque toutes les réclamations des débardeurs ont été accordées.

La nouvelle entente qui doit rester en force jusqu'au 31 décembre prochain, assure que seuls, les débardeurs appartenant à l'union seront employés. Elle comprend aussi une augmentation de trois cents de l'heure pour le travail de jour et dix cents de l'heure, pour le travail de nuit.

COURRIER DE ST-JEROME

ST-JEROME, 21. — Mercredi après-midi et hier soir a eu lieu, dans la salle municipale de cette ville, une conférence par MM. Chapais et Gingras, conférenciers du ministère fédéral de l'Agriculture. Malheureusement, trop peu de cultivateurs sont allés profiter des leçons tout à fait pratiques qui s'y sont données.

—Un groupe de capitalistes de cette ville et d'autres du nord viennent de se former en compagnie à responsabilité limitée pour l'achat et la vente de terrains, particulièrement à Montréal. Cette compagnie formera son bureau de direction dès la semaine prochaine.

—Il se fait en ce moment beaucoup de bois de corde dans la région et, malgré cela, le prix en est plus élevé que jamais.

—M. Joseph Corbeil, l'agent d'assurance de cette ville bien connu dans toute la région du nord, est tombé gravement malade la semaine dernière, à la maison de pension de M. P. Gauthier, à Ste-Marguerite. Son médecin espère pourtant qu'il sera assez bien dans quelques jours pour pouvoir être transporté dans sa famille.

—M. J. W. Simard, ingénieur de la Cie "Contractors Ltd", était en cette ville mardi.

EMPOISONNEE AVEC DE L'ALCOOL DE BOIS

TORONTO, 21. — Hier matin, on a trouvé dans la cave de sa maison, le corps de Viva McCarten, âgée de 25 ans. La femme respirait encore, mais elle est morte peu avant midi. On pense que sa mort a été causée par l'absorbtion d'une quantité d'alcool de bois. Celle-ci, qui demeurait avec ses parents, agissait d'une manière étrange depuis quelques jours. Avant-hier après-midi, elle envoya son petit frère acheter de l'alcool de bois à la pharmacie et au souper elle disparut. On ne la retrouva que le lendemain matin gisant dans la cave, privée de connaissance.

Chez les Mutualistes

FONCTIONNEMENT DES SOCIETES DES SECOURS MUTUELS.

Les Sociétés de secours mutuels sont établies d'après la teneur de la loi. Les officiers supérieurs ont été élus au cours de la convention générale qui s'est tenue dans les deux mois qui ont suivi la constitution de l'Association. Le Bureau se compose d'un président général, de deux vice-présidents généraux, d'un secrétaire et d'un trésorier généraux, le plus souvent un secrétaire-trésorier général suffit, et d'un nombre de directeurs au choix de la société. Ces officiers président à la vie et au développement de la société. Voilà pour le sommet de sa hiérarchie. En bas, sont les cours, cercles ou succursales où se fait le gros de la besogne. Elles ont aussi leurs officiers préposés au bon fonctionnement particulier de chaque circonscription. Ces dignitaires sont élus dans chaque cercle à la majorité des votes.

Le bureau principal des Sociétés de Secours Mutuels est comme la voûte où vont s'accumuler les archives sous la surveillance d'hommes expérimentés. Nous connaissons tel bureau central d'une société de plus de 20,000 sociétaires où les perceptions nouvelles de tous les membres, individuellement, sont suivis à un centin près. La plus légère omission doit être expliquée. On comprend que dans ces circonstances, il est de l'intérêt des officiers subalternes de remplir leur devoir avec une scrupuleuse honnêteté.

(A suivre)

—:o:—

Assemblées ce soir, troisième vendredi du mois.

ALLIANCE NATIONALE

Cercle Mont-Voyal, 1334a Notre-Dame.
Cercle Bruchési, 588 Plessis.
Cercle Viger, salle Granger.
Cercle De Tracy, salle Groleau.

—:o:—

SOCIETE DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS

Succursale St-Joseph, salle Ligett
Succursale St-Laurent, salle des Sociétés Mutuelles.

—:o:—

ORDRE INDEPENDANT DES FORESTIERS

Cour Canadienne, 243 Maisonneuve.

—:o—

ORDRE DES FORESTIERS CATHOLIQUES

153 Sarsfield, 157 rue Ottawa.
196 St-Jacques, Salle des Artisans, 264 rue Vitré-Est.

—:o—

ORDRE DES FORESTIERS CANADIENS.

Cour Lartigue, 777 rue Sanguinet.
Cour Verdun, Salle du Collège, rue Galt.

—:o:—

UNION ST-PIERRE

Cercle St-Louis de France, No. 2, No. 571 rue Berri.
Cercle Rolland, No. 39, No. 165 rue Hadley.
Cercle Lussier, No. 24, salle Vachon, 8 hrs p. m.

COURRIER DE ST-JEAN

(Spécial à la PATRIE.)

ST-JEAN, 21. — Les raquetteurs du club Champlain, de St-Jean, ont tenu, dimanche dernier, une assemblée nombreuse et importante au bureau du notaire Lussier, leur président. Il fut décidé d'adopter un programme d'amusements pour le reste de la saison et ce programme est le suivant :

Dimanche, 23—Grandes courses ouvertes aux membres seulement, près du club nautique. Courses de 100 verges, courses aux patates, courses tandem, souque à la corde entre l'équipe du président et celle du vice-président.

Mardi, 25—Réunion au bureau du président et parade en costumes avec torches. Soirée de gala au théâtre Royal, et réveillon chez M. Boulais et frères.

—Les ouvriers ont tenu une assemblée nombreuse à la salle publique de l'hôtel de ville. Plusieurs orateurs ont adressé la parole.

—M. Auxaire Duclos vient de vendre sa propriété à M. Cyprien Georges, de St-Alexandre.

—M. Chas. A. McDonald, d'Iberville, est décédé lundi, en sa demeure, après plusieurs jours de maladie. A raison de certaines circonstances le coroner, E. N. Chevalier, a tenu une enquête dont le résultat n'est pas encore connu. Les Drs Sabourin et Lafleur ont été appelés ce matin pour faire l'autopsie du cadavre.

AU PENITENCIER

Le magistrat Bazin, siégeant en Cour des Sessions, a condamné Edgar Lafortune à quatre ans de pénitencier et Thomas Ryan, à trois ans, le premier pour cambriolage et le second pour vol sur la personne.

M. OLIVIER RICHER LAFLECHE, M. V., Introducteur Général de l'Union Saint-Pierre, Président du Cercle St-Paul No. 1 depuis l'année 1904.

MISE EN VENTE

Voici la saison où la

EKERS' BOHEMIAN

BOCK BEER

EST LE BREUVAGE POPULAIRE

Brassée l'automne dernier, elle n'a jamais été en meilleure condition. On peut maintenant l'obtenir dans tous les Epiceries, Restaurants et Hotels.

The National Breweries, Limited.

L'ORGANISATION D'UN CENTENAIRE

CELUI DE LA PAIX ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS, 1814-1914 — COMMENT LE CELEBRER, COMMENT LE COMMEMORER — REPONSE A L'APPEL DE L'ASSOCIATION — CELLE D'UN CANADIEN-FRANÇAIS.

Sous l'autorité de l'adage: qu'il y a plus d'idées dans plusieurs cervelles que dans une seule, la branche canadienne de l'Association du Centenaire de la Paix entre notre pays et les Etats-Unis (1814-1914) invitait, il y a quelque temps, les citoyens du Canada à lui confier ce qu'ils croyaient être la meilleure façon d'abord, de célébrer le centenaire proprement dit, et puis, le commémorer permanemment. L'Association, qui a reçu plusieurs communications, fait connaître les plus notables dans une brochurette, dont voici une brève analyse.

Pour l'organisation de la fête, il est proposé, par le juge Riddell de former des comités, dans toute la province. Pour les fêtes du centenaire, il est question de services religieux, d'échange d'expressions de bonne volonté pour l'avenir entre tous les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'Etats; de la cessation de tout travail et de toute conversation pendant cinq minutes en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada, d'immense meeting de composition internationale, d'une assemblée monstre dans chaque capitale des Etats-Unis et d'ici, de réunions de soldats appartenant aux dominions, colonies et protectorats de l'Angleterre, etc.

Proposition pour la commémoration permanentes: deux monuments, un ici, l'autre aux Etats-Unis ; un pont géant sur le Niagara entre les deux pays; des "memorials" sur la frontière; des travaux d'embellissement sur la rivière Détroit; une statue devant le parlement d'Ottawa ; conservation des champs de bataille et des forts qui servirent il y a un siècle et plus; l'émission d'un timbre poste spécial, ou d'une médaille, ou d'une pièce de monnaie;; l'érection d'épitaphes ou de stalles caractéristiques sur les tombes des soldats américains enterrés au Canada.

Il y a aussi une série de propositions dites éducationnelles. Le meilleur vient de M. A. J. Bender, avocat, de Montmagny, le seul Canadien-Français qui avait répondu à l'invitation de l'Association. Celle-ci a jugé la proposition de M. Bender digne de la reproduction intégrale. En voici la partie saillante :

"Le meilleur moyen ne serait pas le plus bruyant, ou le plus éclatant, mais le plus intelligent et le plus utile. La célébration la plus convenable de ce fait unique dans l'histoire du monde de deux grandes nations, qui ont pu trouver moyen de régler à l'amiable tous leurs différends pendant une aussi longue période et ont pu, pendant ce temps, utiliser toutes leurs richesses et leurs énergies pour l'avancement et la prospérité de chacune d'elles, serait de fonder un institut propre à faire bénéficier tout le monde des fruits de son travail.

"Quelles sont les institutions les plus utiles à tous de nos jours? On peut dire que l'Institut Pasteur et l'Institut Rockefeller ont en bien peu de temps, jeté une vive lumière sur la nature des maladies qui nous affligent. Un grand nombre de ces maladies, qui répandaient la terreur et faisaient, de peuples entiers, des victimes sans défense, sont maintenant contrôlées. La rage, la peste, le choléra, la diphtérie, la fièvre jaune les fièvres paludéennes sont du nombre, et la voie est ouverte pour faire disparaître les autres.

"Si on procédait de la même manière à d'autres études non moins intéressantes, et nécessaires, on devrait établir un immense institut international pour l'étude des sciences naturelles, au point de vue théorique seulement."

L'ALIMENTATION DES ENFANTS

M. P. Coursol nous fait part d'un fait qui démontre à l'évidence que la nourriture joue un grand rôle chez l'enfance et la lettre que nous publions ci-dessous nous prouve que La Peptonine possède des qualités nutritives réellement merveilleuses.

Photographie du bébé dont il est question dans cet article.

Joliette, 9 déc. 1912.

Cher Monsieur,

Je vous envoie la photographie de mon bébé, Paul, que j'ai élevé à la Peptonine. Il est gros et gras, comme vous pouvez le constater par son portrait. Il n'a jamais été malade — il a 15 mois aujourd'hui — et pèse 31 livres.

Je trouve que la Peptonine est la meilleure nourriture qu'on puisse donner à un bébé, étant donné qu'elle est facile à digérer et qu'elle donne à la fois force et santé, etc., etc.

Votre tout dévoué,

MARCEL LEPINE.

Joliette, P. Q.

Cette lettre est une leçon de choses. Et toutes les mères devraient, il nous semble, imiter l'exemple de ce père de famille.

A LAC AU SAUMON

(Spécial à la PATRIE.)

LAC AU SAUMON, 21.—Mercredi, le 12, nous avons eu l'ouverture des Quarante-Heures. Notre curé était aidé pour les confessions par les Rév. MM. Saindon, de Sayabec, Michaud, de Cedar Hall, Caron, d'Amqui, Gendron, de St-Léon le Grand, et Morin, de St-Alexis.

—Dimanche, le 16, notre curé et plusieurs personnes de notre village sont allés assister à l'ordination d'un prêtre à Amqui. M. Charles Michaud, fils de l'arpenteur Michaud, fut ordonné prêtre par Mgr Blais. Les vêpres ont été chantées par le nouveau prêtre. Nous avons eu un beau sermon de Mgr Blais.

—Mme Sylvio Roch est partie pour Boston, où elle passera quelques mois chez ses parents.

—Depuis que février est commencé les froids ont été grands ; le thermomètre a marqué déjà 42 degrés au-dessous de zéro. Nous avons peu de neige.

Traitement Neal de 3 Jours contre l'Ivrognerie

Recommandé par les principaux médecins et le clergé et le seul traitement de 3 jours contre l'ivrognerie adopté par un gouvernement, vu ses bons résultats. Le traitement Neal est le seul qu'on puisse se procurer à Montréal au No 226, rue Sherbrooke Est, près de St-Denis. Tél. Est 458. Aussi le remède contre les drogues pour la morphine, la cocaine, etc., guérissant entre 7 à 21 jours. On soigne les dames tout comme les messieurs. C. Redlich, gérant. 296-1no

REVUE MONDAINE

Mariage prochain

On annonce pour la fin d'avril, le mariage de Mlle Marie Gravel, de Québec, avec M. Edgar Dupin de Québec.

Mariage à New-York

M. H. W. Austin, de la maison Fenwick Frères et Cie, s'est marié à New-York, le mardi 18 courant, avec Mlle Curtis-Sprague.

La cérémonie, tout à fait privée, a eu lieu au Brevoort Hall. Les nouveaux époux se sont rendus ensuite, par l'Adriatic, en route pour l'Egypte.

M. A. E. Récol, gérant de la Cie Perrin Frères, était le témoin du marié.

—:o:—

A Ottawa

Mme Le P. Pelletier recevait à sa soirée, hier, Mme Frank Cochrane, Mme Hodgins, Mme Bourassa, Mme Guy Fiset, Mme H. S. Lean, Mme George E. Foster, Mme Lemay, Mlle Borden.

—M. J. H. Rainville, M.P., et Mme Rainville donnaient aussi un petit lunch hier au "Rockcliffe".

Etaient au nombre de leurs invités, Mme H. H. Rainville, Mme Lavergne, Hon. M. et Mme Jérémie Décarie, et Mme Lelièvre, et Mme Magnan.

—:o—

De retour

Le Dr Arthur Mignault et Mme Mignault sont de retour de leur voyage de noces en Europe et logent au Ritz-Carlton.

—Mlle Jeanne Faribeault, d'Ottawa, est de retour dans sa famille après avoir passé quelque temps à Montréal, invitée de son oncle, M. E. Montpetit.

DEMENAGEMENT

Le Dentiste **FRANCHERE**

transportera son bureau le 1er de mai du No. 151 rue St-Denis au No. 1058 rue St-Denis, près de la rue Marie-Anne.

NOUVELLES DE RIMOUSKI

(Spécial à la PATRIE)

RIMOUSKI, 21. — On remarque une baisse considérable et subite du prix des pommes de terre sur notre marché. De 25c qu'elles étaient le boisseau la semaine dernière, elles sont maintenant à 20c. Nos cultivateurs qui, comme on le sait, en ont fait d'abondantes récoltes, aiment mieux ne pas en vendre à présent, espérant que, plus tard, les prix seront plus favorables.

—Le hangar à marchandises de l'Intercolonial, à l'est de la station, sera sous peu transporté à l'ouest de la gare et fera corps avec le nouveau hangar de l'I. C. R.

—L'état de santé de Mlle Mérilda Lavoie s'améliore graduellement. Mlle Lavoie est la fille de l'ex-maire Alphonse Lavoie.

—Les travaux de construction de l'écluse en ciment de la compagnie électrique de Rimouski, dans la rivière Rimouski, se poursuivent avec activité. Cette écluse colossale et dispendieuse est placée à six milles de l'embouchure de la rivière.

—M. Joseph Henri Laferté, marchand en la ville de St-Germain de Rimouski, près du faubourg St-Joseph, doit nous quitter sous peu pour Amqui où il continuera son commerce.

—Le jugement en cour supérieure dans l'affaire du plébiscite attaqué par certains citoyens d'ici, sera rendu, dit-on, au terme de mars. On sait que ce plébiscite fut voté le 23 octobre 1912 et prohibait toute vente de liqueurs fortes. C'est une cause qui ressemble beaucoup à celle de la Baie St-Paul (Saguenay) dont le jugement prononcé le 15 courant par le juge B. Letellier, a donné gain de cause au demandeur, M. Boily.

—A l'endroit où était l'hôtel St-Germain qui fut, il y a quelque temps, rasé par les flammes, s'élèvera, au mois de mai prochain, un superbe hôtel beaucoup plus convenable que l'ancien et qui portera le nom d'"Hôtel St-Germain". Le propriétaire sera M. Antoine Castonguay.

—M. Arthur Parent, de Montréal, est en promenade chez sa mère Mme veuve H. Parent, rue St-Germain.

—C'est M. S. N. Bernier, qui a remplacé M. S. Gauvreau, comme secrétaire de la corporation de la ville de St-Germain de Rimouski.

—Mlle Rosane Lévesque, fille de M. E. Lévesque, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, est maintenant en pleine convalescence.

—La prochaine séance du conseil de ville aura lieu à l'hôtel de ville lundi prochain, sous la présidence du maire P. H. Fiset. Il y sera traité des questions de fortes importances.

—Mlle M. Gauvin, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, est dangereusement malade.

COURRIER DE TROIS-RIVIERES

(Spécial à la PATRIE.)

TROIS-RIVIERES, 21.— Mercredi soir une grande et intéressante partie de hockey a eu lieu au patinoir Laviolette, entre le club de Grand'Mère et le club Trois-Rivières.

Chacun jouait fit de son mieux pour assurer le succès à son club, mais malheureusement pour le "Trois-Rivières," un de ses meilleurs membres étant malade, ne put prendre part à la joute, et la victoire fut remportée par le club de Grand'Mère, avec un score de 8 à 1.

—M. Edgar Bournival, avocat, de cette ville, ci-devant de la raison sociale Marchand & Bournival, partira, ces jours-ci, pour Shawinigan Falls, où il doit s'établir.

—Mercredi, une fausse alarme a appelé la brigade du feu, rue du Platon, pour mettre nos pompiers à l'épreuve.

L'épreuve a été satisfaisante, la grosse voiture à moyaux, la voiture aux échelles et un dévidoir ont été promptement rendus sur les lieux.

CASTORIA

Pour Bebes et Enfants

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Porte la Signature de *Chas. H. Fletcher*

CHEMINS DE FER

PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS DE COLONS

Billets aller et retour pour Winnipeg, Edmonton et stations intermédiaires. Tous les mardis depuis mars jusqu'à octobre. Limite de retour, 60 jours.

OTTAWA

b 8.05 a.m., a 8.40 a.m., b 9.15 a.m., b 4.00 p.m., a 7.45 p.m., a 9.40 p.m., a 10.30 p.m.

WAGONS - SALON - OBSERVATOIRE
Wagon-lit sur le train de 9.50 p.m.

QUEBEC

b8.00 a. m., a1.30 p. m., a 5.00 p.m. a11.50 p. m.

TRAIN DE LUXE de 5.00 p. m.
Wagons-salon-buffet.

a Tous les jours; b tous les jours excepté le dimanche; c le dimanche seulement.

BUREAU DES BILLETS
141-143, rue St-Jacques. Téléphone Main 8125, ou aux gares Viger et Windsor

INTERCOLONIAL RAILWAY

GARE BONAVENTURE UNION

SERVICE DES TRAINS

EXPRESS MARITIME

8.15 A.M. tous les jours — Saint-Hyacinthe, Québec, Riv. du Loup, Cacouna, Moncton, St-John, N.B., et Halifax. Le samedi jusqu'à Campbellton seulement.

4.P.M. — St-Hyacinthe, Nicolet, Dimanche excepté.

OCEAN LIMITED

7.30 P.M. tous les jours — Québec, Métis, Matapédia Campbellton, Moncton, St-John, N.B., Halifax, Ile du Prince-Edouard et Sydney. Le samedi pour Moncton et Halifax.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE, 132 rue St-Jacques. Tél. Bell Main 615.

GEO. STRUBBE, Agent des Billets.

HONE & RIVET, Agence de Voyages, 9 Boulevard St-Laurent.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

MONTREAL ET TORONTO

9.00 et 9.40 a.m. 7.30 et 10.30 p.m.

Wagons-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour ; wagons lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.

LA SEULE ROUTE A VOIE DOUBLE

L' "International Limited"

LE TRAIN PAR EXCELLENCE DU CANADA

Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m., tous les jours.

EQUIPEMENT SUPERIEUR.

EXCURSIONS DE COLONS

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, à vendre le 4 mars et chaque mardi subséquent, jusqu'au 28 octobre, à très bas prix. Billets bons pour deux mois.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE, 122 rue St-Jacques. Tél. Main 6900 ou gare Bonaventure.

NAVIGATION

ALLEZ AUX BERMUDES

Le vapeur "Bermudian" à double hélice, qui a un déplacement de 10,518 tonnes, partira de New-York à 10 h. a.m. tous les mercredis. Signaux sous-marins, télégraphie sans fil, orchestre. Voyage record 38 heures 20 minutes. Le vapeur le plus rapide et le plus nouveau, le seul débarquant les passagers au quai aux Bermudes sans changement de bateau. Le vapeur "Oruba" qui a un déplacement de 5,000 tonnes, part de New-York à 10 h. a.m. tous les samedis. Les billets peuvent être estampés avec le R.M.S.P.Co.

ANTILLES

Le nouveau vapeur "Guiana" et autres bateaux partent de New-York tous les quinze jours pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Kitts, Antigua, Guadaloupe, Dominique, Martinique, St-Lucia, les Barbades et Demerara.

Pour informations complètes, s'adresser à J. G. Brock & Co., agents, 214 rue des Commissaires ou aux agents de billets suivants: C. H. Hertel, M. H. Clancy, Thos. Cook & Son et Hone et Rivet, à Montréal, ou à la Québec Steamship Co., à Québec.

CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Ligne Postale Française
NEW-YORK, HAVRE, PARIS
Départs tous les jeudis à 10 h. a.m.
France ..... 27 Fév. | La Provence ..... 6 Mars
La Lorraine ..... 6 Mars | France ..... 13 Mars
La Touraine ..... 13 Mars | La Bourgogne ..... 20 Mars
DE PARIS SUPPLEMENTAIRES
tous les samedis à 5 h. p.m.
Passagers de transit n'ayant qu'une seule classe de passages de cabine à Rochambeau à Marseille : Chicago 12 Mars
D'HALIFAX A NEW-YORK
Florida ..... 27 Mars
Pour passages s'adresser à GENIN, TRUDEAU & CIE LTEE, agents généraux pour le Canada, 1 Notre-Dame ouest, Montréal, et aux agents suivants: Hone & Rivet, 9 Blvd. St-Laurent ; W. H. Henry, Imperial Bank Bldg. ; Thos. Cook & Son, 226 rue Ste-Catherine Ouest. Agent pour le fret : James Thom, 115 rue Notre Dame Ouest.

EMPRESSES

DU

PACIFIQUE CANADIEN

ET

Autres Paquebots

St-Jean, N.B. à Liverpool

Empress of Britain, 21 Fev.
Empress of Ireland, 7 Mars
Empress of Britain, 21 Mars
Lake Manitoba, 27 Mars

Pour tous renseignements s'adresser à Hone & Rivet, 9 Boulevard St-Laurent ou W. H. HENRY, Agent général, Edifice Dominion Express, Montréal.

LE VOTE DES FEMMES

Si l'amendement à l'acte de la liste des voteurs, présenté à la Législature par M. Findlay MacDiarmid, député de West Elgin, rencontre l'approbation du gouvernement, les femmes mariées dont les noms apparaissent sur les listes comme propriétaires, auront le droit de voter aux élections municipales. Le bill est l'œuvre de l'hon. W. J. Hanna et son introduction au parlement, par un simple membre, a le laisse ouvert à toute discussion. Que ce projet devienne loi ou non, il n'en dépendra seulement des députés qui sont libérés pour cela de toute considération de parti ; mais on s'attend à ce qu'il soit adopté sans beaucoup d'opposition. Ce bill est très intéressant par le fait qu'il en aura que les élections municipales sont concernées, beaucoup d'hommes qui votaient au nom des propriétés appartenant à leurs femmes, seront maintenant empêchés de le faire.

UN BON DEBARRAS

Un Homme de Winnipeg constate que les GIN PILLS (Pilules de Genièvre) Chassent le Lumbago.

TOUT homme ou femme ayant souffert d'hiver en hiver, de lumbago, nous ferons remarquer combien M. Jukes se trouve en état qu'il n'a plus besoin de souffrir maintenant. Voici ce qu'il dit à ce sujet.

Winnipeg, 6 janvier, 1912.

"J'ai souffert du Lumbago pendant des années et durant la semaine de Noël, j'ai eu une attaque violente qui m'obligea de rester à la maison. Vers la fin d'avril je rencontrai votre M. Hill, et je lui fis part de ce que j'éprouvais. Il me conseilla de prendre des GIN PILLS. J'en ai pris par intervalles, au commencement de cet hiver, et jusqu'à présent il n'y a pas eu de retour du mal — de fait je suis mieux que je n'ai été depuis des années et je crois que je me suis débarrassé pour toujours de mon vieil ennemi". — H. A. JUKES.

Les GIN PILLS rendent ce même genre de service depuis nombre d'années et pour plusieurs milliers de personnes qui souffraient autrefois.

Elles renferment les propriétés médicinales curatives du genièvre ou plutôt des grains de genièvre, dont le genièvre tire sa valeur pour les maux de reins. Mais dans les GIN PILLS ces précieuses propriétés sont combinées avec d'autres agents curatifs, et c'est cette **combinaison** qui leur donne leur merveilleuse puissance sur le lumbago, le rhumatisme, le mal de dos, l'urination douloureuse, rare ou trop fréquente, la sensibilité des mains ou des pieds, l'enflure des articulations et tout le cortège de maux qui proviennent de la maladie ou de l'inaction des reins.

Les GIN PILLS sont merveilleuses dans leur action sur les reins et la vessie. Elles neutralisent l'acide urique, purifient le sang, renforcissent les reins faibles et soulagent promptement de la terrible douleur.

Vous n'avez pas besoin d'acheter les GIN PILLS pour les essayer. Envoyez simplement vos nom et adresse et la National Drug and Chemical Co. vous en expédiera un paquet d'essai absolument gratis. Vous pourrez vous en procurer ensuite chez votre marchand au prix de 50c la boîte ou 6 boîtes pour $2.50. Ecrivez à la National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, Toronto.

UN AUTRE COUP DE BAISSE A LA BOURSE: LA SITUATION EST TRES GRAVE

Le Dominion Iron tombe à 51 1-2 sur une énorme liquidation

CE QUI SE PASSE A LA BOURSE

La Bourse avait hier marqué un temps d'arrêt et on avait pu croire que le mouvement de baisse était enfin arrivé à son terme. Malheureusement il n'en a rien été et les valeurs ont été ce matin entraînées, quelques-unes très gravement.

La situation à la vérité prend un caractère inquiétant et il ne manque pas de gens pour prévoir que nous allons entrer bientôt dans une période aussi désastreuse que celle de 1907, dont personne n'a perdu le souvenir.

Il est malheureusement à craindre que notre marché ne soit plus en mesure de résister à la terrible pression qu'exercent sur lui depuis de mois, Londres et surtout New-York. Il semble que nos gens ne peuvent plus maintenir leurs positions en hausse sur Wall Street et tentent, pour se garantir à New-York, de liquider ici.

Une valeur a été entraînée à la baisse plus gravement que toutes les autres; c'est malheureusement une affaire dans laquelle nos gens sont très lourdement intéressés. Il s'agit du Dominion Iron qui a dû subir une incessante liquidation à cours de baisse. Des rumeurs, comme toujours dans de semblables conjectures, sont mises en circulation, dont nous nous abstiendrons de faire état. Rien ne sert en effet d'aggraver une affaire déjà grave en elle-même. L'action Iron se négocia en ouverture à 54, par tous petits lots, puis tomba lourdement à 51 1-2 pour se relever vers midi et demi à 52 1-4. Près de 1,300 actions ont été liquidées dans ses conditions malheureuses.

Le C.P.R. qui avait hier clôturé à 231 ne coûtait plus ce matin que 229 1-2 et le Brazil était à peine demandé à 94 1-2.

Le Détroit contre toute attente, touchait 74 1-2 et le Cement cotait 27 1-2.

Rien encore ce matin et se vendait à

Le Power déjà en baisse hier, baisse 223 1-2 tandis que le Richelieu et Ontario se maintenait à 115. Enfin le Spanish perdait deux points nets et se maintenait à peine à 66.

BOURSE DE MONTREAL

Montréal, 21 février 1913

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach.
Tell Tel	150	149	Mack Com	90	....
Ch Riv	100¾	....	pfd	68¼	68
F A	....	....	Mex L. & P	....	74¾
R	....	....	pfd	....	....
For C P N	....	....	M & S P	....	....
pfd	....	....	pfd	....	....
Can Cal	....	....	M L H & P	224¾	224
pfd	....	....	Mon Co Ga	....	....
Can Cem	....	27¼	M Coal	91	90
pfd	91¾	91	pfd	....	104½
Can Cot Lt	42¾	42¾	Mt L. & M	200	165
pfd	78¾	78	Mt St Ry	170	....
Can Power	88	86	Mont Wat	....	....
Can Car	90	85	pfd	....	....
pfd	99	98¾	Mt Tel	114	110
Can S Elec	....	....	Nipissing	....	....
Can Pac	230	230¾	Nor Ohio	77	73
C Loco Co	69	69	Nor West	....	....
pfd	95	95	Nor Ry & L	80¼	80
Crown Res	3.60	3.60	pfd	125	....
Det Ele Ry	75¾	75	Ogilv M Co	125	122¾
Dia Glass	....	....	pfd	120	....
La Cas Co	....	....	Ott L. & P	180	183
pfd	....	....	Paton Mfg	70	60
D Cot pfd	102	....	Penm Ltd	50	55
D Iron pfd	....	101	pfd	90	....
Lea Corp	....	....	Porto Rico	....	....
Dom Park	32¾	32½	Quebec Ry	12½	10¾
D Tex Com	55¾	55¼	R & O Nav	113¾	113½
pfd	....	....	Rio de Jan	....	....
Ed Elec	....	....	Ru-Can Co	....	....
pfd	....	....	Sao Paulo	....	....
Duluth Sup	....	....	San Sant	50	45
pfd	....	....	San Pau C	....	....
E T P	....	....	pfd	....	....
G Mig C	....	....	Shawing	....	137
pfd	....	....	Sher W Wil	60	59¾
Hav Elec	....	....	pfd	....	....
Havana E	....	....	Steel Co Can	24	23¾
pfd	....	....	pfd	70¾	....
Tract	....	....	Toledo Ry	....	....
pfd	....	....	Toronto Ry	138	....
Int Coal Co	....	....	Tooke Bro	54	53½
pfd	....	....	pfd	....	....
Int C & C	....	....	Tr City pfd	....	....
pfd	....	....	Twin City	109	108
Kamin Co	....	....	pfd	....	....
Laur Com	211¾	....	West India	....	....
L of W Ass	180¾	....	Wiag Ry	....	211¾
pfd	....	....	Wiag Nor	....	....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Détroit—10 à 75, 25 à 75 1-4, 70 à 75, 25 à 75 1-4, 75 à 75, 1 à 75 1-4, 125 à 75 1-8.

Toronto Ry—110 à 138.

Power—50 à 224½, 50 à 224, 25 à 223¾, 75 à 223 1-2, 50 à 223 1-4, 150 à 223 1-2.

Shawinigan—95 à 137.

Rich. et Ont.—10 à 114¾, 25 à 115 1-4, 35 à 115.

Winnipeg Ry—10 à 209, 25 à 209 1-2, 25 à 210.

Mon. Telegraph—5 à 143 7-8.

Bell Telephone—10 à 149 1-2.

Mont. Telegraph—5 à 143 7-8.

Mont. Power & Shaw. Rights—314 à 5-8.

Bell Telephone Rights—71 à 8 1-2, 10 à 5 1-4.

Can. Pacific—25 à 229 1-2, 25 à 229 3-8, 5 à 229 1-2, 100 à 229 1-4, 32 à 229¾, 200 à 229 1-2.

Brazilian—50 à 95, 10 à 94¾, 75 à 94 1-2, 1 à 94½.

Montreal Power & Shaw. Rights—351 à ¾, 88 à 5-8, 10 à ¾, 172 à 5-8.

Mont. Tram. Deb.—2000 à 80¾.

Ottawa L. H. & P.—5 à 135.

Dom. Textile—15 à 85 1-4, 5 à 85, 25 à 85 1-4, 25 à 85 1-8, 50 à 85, 50 à 85 1-8, 10 à 85.

Sher. Williams—25 à 59¾, 150 à 60.

Steel Corp.—20 à 34, 15 à 33¾, 30 à 33 1-4, 25 à 33 1-4, 5 à 33¾, 25 à 33, 275 à 33 1-2, 10 à 33¾, 25 à 33 1-2, 25 à 33¾, 5 à 33 1-2, 15 à 33¾, 10 à 33, 350 à 33 7-8, 25 à 33, 225 à 33 7-8, 25 à 33 1-4, 50 à 33 1-2, 20 à 33 1-4.

Dom. Canners—25 à 24 1-2.

Spanish Rivers—75 à 66 1-2, 25 à 66, 25 à 65¾.

Scotia—20 à 81

Steel Co. of Can.—50 à 23 1-2.

Can. Cement—100 à 27 1-2, 25 à 27¾, 15 à 28, 2 à 27 1-2, 25 à 27¾.

Laurentide—225 à 217.

Can. Cotton—25 à 42 1-2.

Textile Pfd.—50 à 105.

Can. Cots Pfd.—25 à 78 1-4.

Dom. Iron Pfd—20 à 102 1-2, 15 à 101 1-2.

Mackay Pfd.—210 à 68 1-8.

Sher. W. Pfd.—15 à 102.

Scotia Pfd.—15 à 123, 5 à 120.

Cement Pfd.—5 à 91 1-2, 2 à 91 1-4.

Spag. River Pfd.—25 à 95, 6 à 95 1-2.

Illinois Pfd.—3 à 92¾.

Tooke Bros. Pfd.—5 à 92.

Sher. Williams—$500 à 100.

W. Can. Power—$2000 à 87¾, $500 à 87 1-2, $1500 à 88, $500 à 87 1-2.

Winnipeg Elec.—$1000 à 102.

Nova Scotia Bk.—15 à 262.

Montreal Bk.—3 à 244.

Molsons Bk.—3 à 202, 18 à 201 1-2.

Royal Bk.—1 à 222.

Crown Reserve Mines—175 à 3.62, 100 à 3.61, 25 à 3.62, 600 à 3.60.

IMPERIAL LIFE

M. J. K. Pickett, administrateur général de la Imperial Life Assurance Co. of Canada, a résigné ses fonctions, dans le but de se consacrer exclusivement à ses affaires personnelles. M. J. F. Weston a été désigné pour lui succéder. Il est très connu et hautement apprécié dans le monde des affaires.

LA SITUATION AMERICAINE

Politique et finance : Un ultimatum à M. Woodrow Wilson.—Les grands financiers sont tous à la baisse.—Jamais l'avenir financier n'a semblé aussi incertain.

Vers la fin de janvier de nombreuses indications permettaient de penser que la crise allait entrer dans sa période de décroissance.

Hélas! les indications ne valaient rien et une fois de plus les faits furent contraires à l'attente. Aujourd'hui la dépression, l'affaissement sont plus graves que jamais. On ignore les facteurs ordinaires de hausse et les baissiers sont les maîtres incontestés de Wall Street. — Quant tout cela finira-t-il? Quand verrons nous s'arrêter la liquidation?

Ce sont là autant de questions que chacun pose sans jamais recevoir de réponse.

Et cependant la maison Kuhn Loeb & Co. a lancé avec succès l'émission en Union Pacific. Ceci tendrait à démontrer qu'il existe une certaine confiance chez nos voisins dans leurs valeurs de placement, alors que personne ne veut plus s'engager dans des opérations spéculatives. Il est juste de dire que jamais leur avenir financier n'a été aussi incertain.

Il ne se trouve peut être pas un riche Américain, pour acheter des valeurs spéculatives dans les présentes conditions du marché. Jamais on a vu un tel pessimisme régner aux Etats-Unis; et pourtant les dividendes des bonnes valeurs américaines sont assurés. Il est possible de les acheter à un prix qui place leur rendement proportionnel à 6 p. c. et personne n'en veut. Si l'expérience peut donner quelques titres à formuler des prévisions, disait récemment un vieux routier de la Bourse, il ne se passera guère de temps avant que se produise un fort courant d'absorption des bonnes valeurs.

Ce courant devrait déterminer un mouvement de hausse." Toute la question est de savoir si ce courant sera assez fort pour faire contre-poids à l'abstention systématique des grands financiers. Ceux-là officiellement, se tiennent sur la réserve, attendent que les événements se dessinent avant de prendre position. En réalité, ils font discrètement savoir au président Woodrow Wilson qu'à moins d'obtenir de lui de formelles assurance, des garanties positives, ils déchaîneront sur le marché, une crise comparable à celle de 1907, qu'ils déchaînèrent pour mettre à la raison le turbulent Roosevelt. C'est à quoi il faut attribuer le manque de soutien qui se manifeste sur le Steel. Chacun sait en effet que la menace des démocrates a directement porté sur le trust de l'acier. Les puissants financiers, qui sont les piliers du Standard Oil, conservent soigneusement une tenace rancune au comité Pujo. Ils se souviennent de la manière qu'ils estiment odieuse dont il traita Rockefeller. Enfin il y a Daniel Reids, qui proteste contre les accusations d'avoir travaillé le cours du American Can.

Tous ces raisons similaires, le groupe du Smelting, c'est-à-dire la famille Guggenheim, a pris nettement position à la baisse. Daniel Guggenheim, le chef d'industrie, sans doute pour ne pas créer d'animosité, conserve ouvertement son optimisme. Mais ceci ne veut pas dire qu'il soit engagé à la hausse, puisqu'il a admis avoir liquidé ses positions.

Une reprise en hausse, générale et définitive, semble difficile dans ses conditions, avant que M. Woodrow Wilson, ait donné la réponse qu'on attend de lui.

Le chef des démocrates aura-t-il recours aux moyens extrêmes où à la conciliation? C'est là encore une question qui demeure sans réponse, car M. Wilson garde son secret, et jusqu'ici le garde bien.

LES AMERICAINS NOUS CRAIGNENT

Ils demandent le maintien de la barrière douanière.

WASHINGTON, 21.— Les membres de la commission des voies et moyens sont l'objet de constantes sollicitations lesquelles tendent à leur faire recommander au Congrès le maintien de la barrière douanière.

On a remis à M. Underwood, président de la commission, un mémoire lui signalant que les Etats Unis deviennent rapidement un pays consommateur de produits agricoles, et qu'à moins d'encourager l'agriculture nationale, les Etats-Unis dépendront bientôt du Canada. Ce mémoire fait remarquer que la prospérité industrielle du Canada va grandissant, et que certaines industries américaines ont tout à redouter de la concurrence canadienne. C'est ainsi que plusieurs industriels américains vont s'établir au Canada. Grâce à des facilités de production, travail meilleur marché, etc., des industriels pourront inonder le marché américain si les droits de douane sont abaissés. On cite au nombre de ces industriels les Singer, qui ont une importante manufacture à Saint-Jean, et les Cluett Peabody.

RICHELIEU & ONTARIO

M. Edmund Bristol, de Toronto, a été désigné pour succéder à Sir Rodolphe Forget au conseil d'administration du Richelieu & Ontario.

DULUTH SUPERIOR

Etat comparatif hebdomadaire des recettes de février.

	1913	1912	Augm.	P.C
1re semaine	$20,766.15	$19,631.85	$1,134.30	5.8
2ème semaine	$20,465.21	$19,699.00	$1,166.21	5.9
Mois à date	$41,621.36	$39,330.85	$2,300.51	5.8
Année	$132,897.51	$125,729.55	$7,977.96	5.6

BOURSE DE BERLIN

BERLIN, 21—Le calme a regné à la Bourse aujourd'hui. Le change sur Londres est à 20 marks 48½ pfennigs pour chèques. L'argent est à 4½% et le taux privé d'escompte à 3¾%.

BOURSE DE PARIS

PARIS, 21—La Bourse a été en baisse toute la journée. La rente cote 88 francs 27½ centimes à terme. Le change sur Londres est à 25 francs 25½ centimes. Le taux privé d'escompte est à 3¾%.

TOLEDO-TRACTION

L'émission des obligations, première hypothèque de $5,822,000, du Toledo Traction, a été entièrement souscrite.

HORS LISTE

	Offre	Demande
Ames Holden Com.	22½	22
Do. Pfd	85	87
Can. Felt. Pfd.	....	90
MacDonald	9	10
Mex. Nor. Power Com.	97½	97¾
Mahogany	41	42
Tramway & Power	17	17½
Rich. Com.	61½	62
Do. Pfd.	....	80
Toronto Paper	90	....
West Can. Power	34	37
Waterous Pfd.	92	93
Do. Bds	....	79¼

VENTES

Ames—30 à 22½, 1, 1 à 23.
MacDonald—25 à 9.
Mex. Mahog.—50 à 41.
Mex. N. Power—100 à 20 5-8.
Brick—25 à 97.
Brick Bds.—200 à 79.
Trans. Power—25 à 43 1-4, 15 à 43 1-2.
W. C. Power—100 à 73, 25 à 73 1-4.

LA JOURNEE A LONDRES

LONDRES, 21 — L'argent a été très demandé aujourd'hui malgré une échéance de $15,000,000 de "treadury bills". Les taux d'escompte ont été fermes.

Par suite des liquidations de Paris et de Berlin et par manque de support, les valeurs furent entraînées à la baisse. Seules quelques valeurs de spécialités furent en hausse. Le Sao Paulo et les chemins de fer argentins furent assez supportés, ainsi que les guprifères, mais le chemins de fer mexicains furent faibles.

Les valeurs américaines furent calmes et sans ressort durant la matinée. Plus tard les liquidations de Berlin et de New-York déterminèrent la baisse. La fermeture fut lourde et en recul. Le C.P.R. fut faible.

LA MATINEE A WALL STREET

NEW-YORK, midi, 21.—Les haussiers en ouverture, obligèrent les baissiers à se couvrir rapidement, ce qui détermina un mouvement de hausse assez accusé. Bientôt la liquidation se produisait sur certaines valeurs de spécialités, mais la résistance semblait meilleure qu'hier. Les baissiers ont eu aujourd'hui la tâche moins facile. Plusieurs valeurs cependant enregistrèrent des reculs de quelques points.

Les obligations furent fermes.

BOURSE DE NEW-YORK

Montréal, 21 février 1913

ACTIONS	Vend	Ach.	Pas	Clo.
Am Cot Oil	48¾	48¾	....	....
Copper	67¾	68	....	....
Car Fdy	50½	50¾	....	....
A Loco	38	36	....	....
Archives	....	....	....	....
Am Smelt	68¾	68¾	....	....
A B Sugar	....	....	....	....
A T & T	100¾	100¾	....	....
Beth	....	....	....	....
B R T	....	....	....	....
C P R	229¾	229¾	....	....
Chic	24¾	24¾	....	....
Chino	1.5⅝	1.6	....	....
Central	....	....	....	....
C & Nash	132	131¾	....	....
Mo Pac	....	....	....	....
Norfolk	....	....	....	....
North	115¾	115¾	....	....
N Y Cent	....	....	....	....
N Y Gas	....	....	....	....
Penn	118¾	118¾	....	....
Reading	....	....	....	....
Rubber	....	....	....	....
So Ry	....	....	....	....
So Pac	100¾	100¾	....	....
St Paul	....	....	....	....
U Pacific	156	156	....	....
Utteds	60¾	61	....	....
Utd	108	108	....	....
Coumes Sac	....	....	....	....

AU MARCHE BONSECOURS

VIANDES—

Steak, 22c; rôti, 22c.
Veau, 20c la livre.
Agneau, quartier de devant, 16c la livre; quartier de derrière, 20c la livre.
Lard salé, 15c la livre.
Cochon de lait, $3.00 à $3.50 chacun.
Tête de porc, 8c la livre.
Côtes de porc frais, 14 1-2c à 16c la livre.
Bacon, 18 1-2c la livre.
Boudin blanc, 20c la douz. de bouts.
Boudin rouge, 20c la douz. de bouts.
Saucisse, 20c la douz. de bouts.

VOLAILLES ET GIBIERS—

Poules, 15c à 17c la livre.
Poulets à griller, poussins, $1.10 à $1.25 le couple.
Poulets à griller, ordinaires, 90c à $1.00 le couple.
Poulets à griller, engrais spécial au lait, $1.25 le couple.
Poulets à rôtir ordinaire, 18c à 20c la livre.
Poulets à rôtir engraissés, 20c à 22c la livre.
Poulets à rôtir, engraissés au lait, 23c à 25c la livre.
Poulets chaponnés, 25c à 28c la livre.
Pigeons jeunes, 40c à 50c le couple.
Pigeons vieux, 35c à 40c le couple.
Dindes, 20c à 23c la livre.
Lapins, $1.00 à $1.20 le couple.
Lièvres, 30c à 35c le couple.
Canards, 20c à 22c la livre.
Canards noirs, $1.50 à $1.50 le couple.
Canards sauvages pour les jours maigres, 75c à $1.00 le couple.
Oies, 15c à 17c la livre.
Perdrix blanches, 75c le couple.
Perdrix anglaises, $1.50 le couple.
Perdrix européennes, $1.50 le couple.
Poules de prairie, $2.00 le couple.
Faisans, $2.00 à $3.00 le couple.
Poules vieilles, $2.50 le couple.
Pintages jeunes, $2.25 le couple.
Pluviers anglais, $1.50 à $2.50 la douz.
Cailles égyptiennes, $6.50 à $7.50 la douzaine.
Cuisses de grenouilles, 10c la livre.

FRUITS ET LEGUMES

Oranges Valence, $4.75 la caisse.
Oranges Californie, $2.75 à $3.00 la caisse.
Ananas, $4.00 la caisse.
Citrons, $3.75 la caisse.
Tomates, $3.00 la caisse.
Pommes fameuses, $4.00 à $5.00 le baril.
Spy, $4.0 à $5.00 le baril.
Baldwin, $3.50 à $4.00 le baril.
Russett, $4.00 à $4.50 le baril.
MacIntosh, $8.00 le baril.
Raisin Malaga, $6.00 à $7.00 le baril.
Macaq, 50c le gallon.
Betteraves, 90c à $1.00 le sac.
Panets, $1.25 le sac.
Choux, $1.25 à $1.50 le baril.
Carottes, 75c le sac.
Oignons rouges, 2c la livre.
Oignons blancs d'Espagne, $2.75 la caisse.
Ail, 15c la tresse.
Céleri, 75c, $1.00 et $1.50 la douz.
Petits eaux rouges, 50c la douz.
Poireaux, 20c à 25c le paquet.
Persil, 20c la douzaine.
Pommes de terre, 80c le sac.
Tabac rose quesnel, roulé, 25c la livre.

L'approche du printemps commence à faire baisser le prix des oeufs. Une diminution assez sensible s'est fait sentir depuis quelques temps.

Oeufs frais, 30c à 32c la douzaine.
Oeufs de cuisine, 25c à 27c la douzaine.
Oeufs select, 35c la douzaine.
Beurre frais, 30c à 34c la livre.
Beurre doux, 32c à 35c la livre.
Beurre d'usine 27c à 30c la livre.
Fromage doux, 15c la livre.
Fromage fort, 18c la livre.
Crême, 35c la pinte.

Le marché pour le miel est tranquille—on demande seulement en petite quantité.

Le miel de trèfle blanc est très rare, 16c à 17c la livre.
Miel de sarrasin, 8c à 9c la livre.
Miel blanc coulé, $11-2c à 12c la livre.

EXCURSIONS DE COLONS

Pour l'Ouest Canadien, par la voie du Grand-Tronc.

Des excursions vont de nouveau être organisées pour se rendre dans l'ouest du Canada par la route populaire du Grand-Tronc. Des arrangements ont été pris pour que la vente des billets ait lieu tous les mardis, à partir du 4 mars prochain jusqu'au 28 octobre. Ces billets seront bons pour deux mois, avec extension d'un mois ou deux, si désiré, pour les billets vendus en mars, avril, mai, juin et juillet, en payant $5 de plus pour chaque mois. On peut arrêter à n'importe quelle station à l'ouest de Winnipeg.

On se procurera une brochure donnant les prix, les heures et beaucoup de renseignements, en s'adressant aux agents du Grand-Tronc. 21-24-27 fév 3 mars

COMPENSATIONS CANADIENNES

Au point de vue des affaires de banque Montréal tient encore la tête des villes canadiennes. Ottawa est la seule banque canadienne qui accuse une diminution de ses compensations de la semaine écoulée comparativement à celles de l'an dernier à pareille date.

	1913.	1912.
Montréal	$55,340,709	$47,117,971
Toronto	48,718,266	41,910,839
Winnipeg	37,755,825	24,864,887
Ottawa	3,752,736	4,731,916
Québec	3,075,836	1,820,063

ASHDOWN CO.

Le bilan de la Ashdown Hardware Co. vient d'être rendu public. Il établit que les recettes nettes se chiffrent par $400,000 contre $288,000 l'an dernier, soit une augmentation de $112,000, ou de 24 pour cent. Ces recettes sont huit fois supérieures à la somme nécessaire au service des coupons des obligations 6 pour cent de la compagnie.

Pendant l'exercice écoulé les ventes ont atteint $5,403,000, contre $4,353,000 en 1911. La compagnie a distribué un dividende de 10 pour cent, ce qui a absorbé une somme de $200,000 et une égale somme a été portée au fonds de réserve.

MORGAN VA MIEUX

ROME, 21 — Le professeur Guiseppe Bastianelli est parti ce matin pour le Caire où il a été appelé par M. Pierpont Morgan.

NEW-YORK, 21 — La maison de banque Morgan & Co., a reçu ce matin des nouvelles du Caire qui sont tout à fait rassurantes. M. Pierpont Morgan prend rapidement du mieux. On dément l'information qu'il aurait été frappé de congestion cérébrale à la suite de son indigestion.

MOUVEMENT DE L'OR

Demain, $3,100,000 d'or seront expédiées en Argentine et $500,000 à la Banque de France.

STANDARD LOAN

Hier après midi a eu lieu à Toronto, l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Standard Loan Co. Au bilan de l'exercice écoulé elles ressortissent à 20 pour cent de plus que le capital versé. La somme de $90,000 a été portée à la réserve. Les membres du conseil d'administration furent réélus, et M. E. F. B. Johnston leur fut adjoint.

CARTES D'AFFAIRES

Assurances

Assurez-vous pendant qu'il est encore temps. Assurances de tous genres, feu, vie, accidents, voleurs, vitres, automobiles. — HECTOR LEBLANC, 230 Parc Lafontaine. Tel. Est 3624. 295-26

Avocat

LAMOTHE & TESSIER, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3525. J. C. Lamothe, L.L.D.C.R., Camille Tessier, L.L.B. 182-132

Notaire

BELANGER & BELANGER (Léandre et Adrien), 20 St-Jacques. Main 1859. Rs. 210 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances. 140—1 an.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL.

Avis public est par les présentes donné que Raoul Laurier ayant failli de payer pendant trois mois à la soussignée Fleur-Ange Beauchamp, fille majeure, tenant les logements à Montréal et lui devant la somme de $81.00 pour logement à lui fourni, un piano sera vendu par encan public le 4 mars prochain, à dix heures de l'avant midi, par Messieurs Marcotte et Frère, encanteur, au numéro 69 de la rue St-Jacques en la ville de Montréal, en satisfaction de la dite créance et des frais de vente.

Montréal 17 février 1913.
FLEUR ANGE BEAUCHAMP.
205-6

T A PATRIE est publiée et imprimée par la Compagnie de Publication de la PATRIE, Limitée, au No 120 rue Ste-Catherine Est, coin de la rue Hôtel-de-Ville, Montréal. L.-J. TARTE, président et directeur-gérant, résidant au No 716 rue St-Hubert. Tél. Est 860.

AVIS DE FAILLITE

IN RE
JOSEPH VALOIS,
JOLIETTE, QUE.
FAILLI

Vente par encan, au No 69 rue St-Jacques, Montréal, jeudi, le 27 février 1913, à 11 hrs a.m.

Marchandises sèches	$11,339.95
Chapeaux et fourrures	2,324.70
Hardes faites	1,263.87
Valises	126.46
Ameublement de magasin	868.59
	$16,907.27

Dettes de livres, suivant liste ..... $ 1,270.50

Le fonds de commerce ci-haut décrit pourra être visité les 25 et 26 février 1913.

JOSEPH DESAUTELS,
Cessionnaire.
Chambre 415, Edifice Dominion Express, 145 rue St-Jacques, Montréal.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

Avis de Faillite

Dans l'affaire de
C. B. POIRIER,
DALHOUSIE STATION, QUE.

Un assignée ci-haut nommé a, ce jour, fait un abandon volontaire de ses biens aux soussignés, au bénéfice de ses créanciers.

Vous êtes requis de produire votre réclamation par devant nous, d'ici dix jours, pour collocation sur la feuille de dividende.

J. WILFRID MICHAUD,
HENRI DES ROSIERS,
Cessionnaires.
Montréal, 19 février 1913.
Bureau de
MICHAUD & DES ROSIERS,
Comptables-Liquidateurs,
55 rue St-François-Xavier, Montréal.

MINISTERE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE.
OTTAWA

DES SOUMISSIONS cachetées, en double, pour la fourniture du charbon du bois de chauffage (mesure anglaise) destinés au chauffage des édifices militaires à Montréal, Joliette, St-Jean, St-Hyacinthe, Sherbrooke, et à Trois-Rivières, P.Q., pour l'année finissant le 31 mars 1914, seront reçues jusqu'à lundi, le 10 mars prochain. Les soumissions devront être marquées à l'angle supérieur gauche de l'enveloppe "Soumission pour charbon et bois de chauffage," et adressées au Directeur des Contrats, Quartier Général de la Milice, Ottawa.

On peut obtenir des formules imprimées de soumission (pour les services respectifs) en s'adressant au Directeur des Contrats, Quartier Général de la Milice ou au Bureau de l'officier commandant la 4me Division, à Montréal, qui donnera tous les renseignements voulus.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne incorporée, pour une somme égale à cinq pour cent de la valeur du combustible à fournir et payable à l'ordre de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

EUGENE FISET, Colonel,
Sous-ministre de la
Milice et de la Défense.
Ottawa, 12 février 1913.

La publication de cette annonce, sans l'autorisation du ministère, ne sera point payée.
12.Q.G. 39-5-141—56155 3753
205-4

La Banque Internationale du Canada

AVIS est par la présente donné qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires de **La Banque Internationale du Canada** sera tenue au bureau principal de la dite banque, en la cité de Montréal, Qué., le dix-neuvième jour de Mars prochain A.D. 1913 à l'heure de midi, afin de considérer une convention pour la vente de l'actif de la dite **Banque Internationale du Canada** à la **Home Bank of Canada**, aux termes mentionnés dans la dite convention dont une copie sera envoyée franco à chaque actionnaire avec cet avis et si jugé nécessaire, de passer une résolution, on des résolutions approuvant la dite convention et autorisant le président et le gérant-général de la Banque Internationale du Canada de mettre sur la dite convention le sceau de la Banque et de signer et faire exécuter la même au nom de la Banque, et aussi pour considérer et si jugé utile de passer et faire exécuter des résolutions pour remplir tous les termes de cette convention comme les actionnaires le jugeront bon ou utile, et pour autoriser le bureau de direction à donner tous avis et faire toutes applications, passer et exécuter tous autres actes, résolutions, titres, instruments, matières et autres choses comme il peut être nécessaire pour obtenir l'assentiment du Gouverneur en Conseil au sujet de la dite convention, et pour la faire exécuter et distribuer les produits de la vente.

Par ordre du bureau de direction.
GODFREY BIRD,
Gérant général.
Montréal, janvier 28 1913.
31 7-14-21-28 F 7 M

BANQUE DE MONTREAL

AVIS est donné par les présentes qu'un DIVIDENDE de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le Capital-actions payé de cette Institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 janvier 1913, et que ce dividende sera PAYABLE au siège social de la Banque, en ville, et à ses succursales, le et après le SAMEDI PREMIER MARS prochain, aux actionnaires enregistrés à la date du 31 janvier 1913.

Par ordre des Directeurs.
H. V. MEREDITH,
Gérant-général.
Montréal, 21 janvier 1913.
23.30 J-8.13.20.27 F

PATENTES

PIGEON, PIGEON & DAVIS,
719, Rue St Jacques, Montreal. Tel
Bell—1 a a

LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4:00 p.m., lundi, le 31 mars 1913, des soumissions pour la construction d'un édifice des douanes sur l'avenue Mackenzie, à Ottawa, Ont., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un édifice des douanes, Ottawa, Ont."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. R. E. Deschamps, 103 rue St-François-Xavier, Montréal, et de M. Thos Hastings, Commis des Travaux, Station Postale "F", rue Yonge, Toronto, Ont.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences. Si c'est de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque pour la somme de soixante et quinze mille dollars ($75,000), fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 17 février 1913.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—3743. 303-3

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certain district un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix $3.00 l'acre.

Devoir—Devra demeurer six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead, y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ou ne pouvait avoir de préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

Devoir—Résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Charbon—Les droits de mines de charbon peuvent être loués pour une période de 21 ans, pour un lover annuel de $1 par acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,560 acres. Prix: cinq cents la tonne qui devront être reçus sur le charbon miné.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.
N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.
281—jno.

AVIS

DEMANDE a été faite à la CORPORATION DE LA CITE DE MONTREAL pour permission de construire un garage sur le lot numéro cadastral 1854 subdivisions Nos 75 pt 13-75 pt 12 du quartier St-André, rue Ste-Catherine Ouest.

R. A. GIRARD
1253 Blvd St-Laurent.
Montréal, 18 fév. 1913. 304-

LA CITE DE MAISONNEUVE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'un bureau de votation sera ouvert et tenu à l'Hôtel-de-Ville de Maisonneuve, à partir du 15 février courant jusqu'au 1er mars prochain, de 9 hrs du matin à 5 hrs du soir, tous les jours de la semaine, et de 7½ hrs à 9½ hrs du soir le Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine durant cette période de quinze jours, pour enregistrer au scrutin secret le vote de tous les électeurs municipaux de la Cité de Maisonneuve sur la question de l'abolition de la qualification foncière pour la charge de Maire et d'Echevin de la Cité de Maisonneuve.

Donné à Maisonneuve ce quinzième jour du mois de février mil neuf cent treize.

(Signé) M. G. ECREMENT,
Secrétaire de la Cité de Maisonneuve.
15,17,19,21,24,26,28

BANQUE D'HOCHELAGA

AVIS est

ON CONDAMNE LE " PACIFIQUE "

LA COMPAGNIE DEVRA PAYER $15,000 DE DOMMAGES-INTERETS A SON ANCIEN CONDUCTEUR ODINA FRECHETTE

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 21—Le procès par jury du conducteur Odina Fréchette contre le "Pacifique Canadien" est terminé. Hier après-midi, le jury, qui a délibéré pendant trois heures, a rendu son verdict.

Par ce verdict, la Cie du Pacifique Canadien est condamnée à payer au demandeur la somme de $15,000 de dommages-intérêts.

Fréchette réclamait d'abord $25,000; mais, hier, il a abandonné la réclamation de la perte de sa pension, comme incluse dans la somme de $25,000 qu'il avait demandée.

On sait que Fréchette, qui était conducteur sur le train du Pacifique Canadien, voyageant entre Québec et Montréal, avait été congédié à la suite de la collision de St-Vincent de Paul, au mois de février dernier. Au cours de cette collision, il avait été si grièvement blessé qu'il est devenu impotent et incapable de subvenir aux besoins de sa famille composée de sept personnes.

LES MINISTRES JAPONAIS

(Service spécial de la Patrie)

TOKIO, 21. — Plusieurs changements ont été effectués par le comte Gombei Yamamoto, dans la constitution du cabinet japonais. Voici la liste officielle des ministres:

Premier ministre (agriculture), comte Gombei Yamamoto.

Affaires étrangères, Baron Nobuaki Makino.

Ministre de l'Intérieur, Kei Hara.

Justice, Masahisa Matsuda.

Finances, Baron Korekiyo Takahashi.

Instruction publique—Gijin O'Kuda

Communications, S. A. Kunoshin Motodo.

Marine, amiral baron Minoru Saito.

Guerre, général baron Yasutsuna Rikoshi.

MARY HUBBARD ET SES COMPLICES

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 21.—Mary Hubbard et son compagnon, Pierre Picard, qui ont été arrêtés récemment à Montréal, pour vol commis à Québec, ont plaidé coupables à l'accusation portée contre eux. L'autre copain, Frigon, a plaidé non-coupable et son procès aura lieu aujourd'hui.

La sentence des deux premiers sera prononcée après le procès de Frigon.

Mangez et Maigrissez

C'est tourner un vieux dicton en sens inverse, mais les méthodes modernes de réduire l'obésité ont rendu cette inversion possible.

Si vous êtes trop gras et avez horreur des exercices physiques, si vous aimez la table et voulez cependant réduire votre excès de chair de plusieurs livres, faites ceci: Allez à la pharmacie ou écrivez à la Marmola Co., Farmer Building, Détroit, Mich.) et donnez (ou envoyez) 75 cents. Pour ce modeste montant votre pharmacien vous mettra en mesure de satisfaire votre désir de maigrir, d'avoir une taille svelte et élancée. Il vous donnera une grande boîte de Tablettes Marmola (composées suivant la fameuse prescription Marmola); vous prendrez une de ces tablettes avant chaque repas et avant de vous coucher, et bientôt vous diminuerez de 12 à 16 onces par jour. Voilà tout. Continuez à manger ce que vous voudrez, laissez les exercices aux athlètes, mais prenez votre petite tablette fidèlement, et bientôt l'excès de graisse dont vous êtes affligé s'envolera, laissant derrière lui une belle apparence, des chairs fermes et des muscles vigoureux.

LA NAVIGATION EN HIVER

LE "MAHONE" FAIT UN VOYAGE AU MILIEU D'UNE FORTE TEMPETE ET RECUEILLE UN CANOT PERDU AU MILIEU DU FLEUVE.

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 21—On annonce que le steamer "Mahone" a fait la traversée de Tadoussac à Fraserville, lundi, par une violente tempête de neige. Il est arrivé au quai de Fraserville au plus fort de la tempête. Le lendemain le steamer est reparti avec un gros chargement de foin, pour Saint-Siméon, comté de Saguenay, où sévit une grande disette de foin, cet hiver.

Pendant la traversée, l'équipage du "Mahone" a sauvé un magnifique canot à glace, muni de tous ses agrès, rames, voiles, pinces à glace etc., Aucun indice sur le canot, ne peut indiquer sa provenance.

SON PREMIER MESSAGE PRESIDENTIEL

Le président Poincaré insiste sur la nécessité d'augmenter les forces militaires de la France.

(Spécial à la PATRIE).

PARIS, 21. — Le président Poincaré, dans son premier message lu devant les Chambres aujourd'hui, a fait à maintes reprises allusion à la nécessité d'augmenter les forces militaires de la France. Ce serait, a-t-il dit, un crime contre la civilisation, de laisser les forces de la nation s'amoindrir, tandis que les autres peuples accroissent leurs forces militaires incessamment. Le message a été approuvé par le conseil des ministres et contresigné par le premier ministre Briand.

LE PREMIER CONCERT AU RITZ-CARLTON

Un auditoire nombreux et élégant a applaudi M et Mme Plamondon-Michot au premier concert de l'hôtel Ritz-Carlton, mardi soir. Un magnifique piano à queue Knabe pour concert a été employé. Il était fourni par Willis & Co. Limited, 580 rue Sainte-Catherine-ouest. Le Knabe est le choix des grands artistes. 305-1

L'AFFAIRE FRECHETTE CONTRE LE PACIFIQUE

QUEBEC, 21. — Les plaidoiries dans le procès du conducteur Odina Fréchette, contre le C. P. R., se sont terminées mercredi. Elles ont été faites par Mtre Laflamme, en anglais, en faveur de Fréchette; par l'hon. L. A. Taschereau pour le C. P. R., suivi de Mtre Galipault pour Fréchette. La Cour s'est ajournée ensuite à 10.30 heures ce matin, alors que le juge a fait son discours au jury. Les jurés se sont ensuite retirés pour délibérer.

Le verdict ne sera prononcé qu'à 2 heures cet après-midi.

LA ROYAL LIFE SAVING

L'assemblée annuelle de la Royal Life Saving Society a eu lieu, hier soir, au Windsor, sous la présidence de M. Louis Rubenstein. L'assistance était très considérable. Les rapports du secrétaire et du trésorier ont été élus et adoptés à l'unanimité. C'est l'intention des membres du bureau de faire tous leurs efforts pour intéresser financièrement toutes les institutions publiques, comme les maisons d'éducation, les organisations sportives, etc.

Les officiers de la société pour le prochain terme sont: président, M. Louis Rubenstein; vice-président, le chef Campeau; le Dr Lecavalier, de Ste-Thérèse; MM. C. Normandin, Dr Vipond, Dr Hamilton, W. H. Peary, directeurs; Léonard Norris, secrétaire; C. Goulden, trésorier.

APRES-MIDI RECREATIVE

Les dames de charité de l'asile de la Providence, rues Ste-Catherine et St-Hubert, ont l'honneur d'informer leurs membres, qu'il sera donné le lundi, 24 février, à 2 hrs dans leur salle de couture, un euchre-concert, dont le prix d'entrée, très minime, sera destiné à acheter des étoffes pour la confection des vêtements pour les pauvres.

Nous ne doutons pas que toutes les dames s'empresseront de répondre à cet appel, en venant avec leurs amies passer une après-midi, agréables pour elles, et profitables pour les malheureux.

NETTOYEZ VOTRE FOIE ET VOS INTESTINS AVEC LE DELICIEUX "SIROP DE FIGUES"

IL FAIT DISPARAITRE LA BILE E, LES GAZ ET LES MATIERES FETIDES EMBARRASSANTES, SANS COLIQUES, NI NAUSEES — PLUS DE MAUX DE TETE, D'INDIGESTION, DE CONSTIPATION, DE BILIOSITE, NI DE LANGUE EPAISSE.

Mauvaise haleine, langue épaisse, somnolence, maux de tête, estomac rempli d'acides et de gaz, indigestion, biliosité et teint blême, tout cela signifie que vos trente pieds d'intestins sont bloqués avec des matières fétides, que vos organes d'évacuation sont obstrués, que le foie est inactif et que l'estomac est plein de gaz empoisonné, de bile âcre et de nourriture fermentantée, non digérée qui n'a pas été évacuée.

La plupart de nos maladies ont pour cause la constipation de nos intestins. Tous nous avons besoin d'un laxatif de temps à autre, personne ne peut en douter. La seule question est, lequel est le meilleur? et cela n'est plus qu'une question à présent. Le sirop de figues composé entièrement de délicieuses figues, de séné et d'aromatiques doit agir sans danger. On peut toujours se servir du Sirop de Figues sans aucun préjudice.

Son action est celle du fruit—celle produite en mangeant une nourriture ordinaire et en prenant de l'exercice. C'est un véritable et effectif nettoyeur et régulateur du foie et des intestins.

Bien des personnes redoutent les remèdes—le goût et les effets subséquents les font trembler. Le Sirop de figues est délicieux, et de plus vous ne vous rendez pas compte que vous avez pris quelque chose avant le matin, lorsque toutes les matières qui embarrassent l'organisme auront tranquillement mais entièrement disparu de vos intestins sans coliques ni faiblesse.

Demandez à votre pharmacien le nom complet "Sirop de Figues et Elixir de Séné." C'est le seul, le véritable, l'ancien digne de confiance. Refusez avec énergie, tout autre Sirop de Figues recommandé comme bon. Ce sont des imitations faites pour vous tromper. Lisez l'étiquette avec soin et faites attention au nom "California Fig Syrup Company."

UNE PETITE PAROISSE DE GRAND AVENIR

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 21.—M. l'abbé Veilleux, curé de St-André de Restigouche, vient d'adresser à ses compatriotes de Québec une lettre dans laquelle il démontre les avantages d'établissement dans sa paroisse, un centre de colonisation un peu ignoré, mais qui n'en est pas moins l'un des endroits les plus fertiles de la province de Québec.

"St-André de Restigouche, dit-il, une petite paroisse, comptant actuellement cinquante familles, est en train de devenir l'une des plus riches paroisses agricoles des environs. Bien qu'elle ne compte que quelques années d'existence, on y voit déjà plusieurs cultivateurs à l'aise".

LA PEINE DU PRISONNIER

dans la tour du Parlement, c'est de ce pouvoir venir à Montréal acheter ses chaussures chez Th. Dussault, 281 Ste-Catherine-Est. 305-1

SUN YAT SEN AU JAPON

(Service spécial de la PATRIE)

TOKIO, 21—La visite du Dr Sun Yat Sen au Japon est d'après les rumeurs des milieux politiques d'ici, d'une grande importance. Le président Yuan Shi Kai lui a confié la mission de faire reconnaître la République Chinoise par le gouvernement japonais et de conclure si possible une entente commerciale et politique entre les deux pays.

UNE ELEVE BRILLANTE

Mlle Valentine Blanchette, élève du professeur Herveux, vient d'obtenir au Dominion College of Music, son diplôme "junior". Mlle Blanchette n'est âgée que de quinze ans. On la considère comme l'une des plus brillantes élèves de cette institution.

Mlle Valentine Blanchette, diplômée du Dominion College of Music.

PERSONNEL

Le Rev. Fr. D. J. Leonard, de Cambridge, N. Y., dit qu'une jeune femme de sa paroisse s'est guérie de la consomption avec la Father John's Medicine.

Le Col. Wm. C. Miles, de Washington, D. C., dit: "La Father John's Medicine m'a sauvé la vie.

Une de mes enfants avait une bronchite depuis sa naissance. La Father John's Medicine l'a guérie et rendue forte. — Mme M. McCabe, 534, 40ème rue Ouest, New-York.

LA GREVE DES CHAUFFEURS

(Service spécial de la PATRIE)

NEW-YORK, 21. — M. W. W. Atterbury, vice-président et gérant général des lignes de l'est de la Pensylvanie, et M. Albert Philippe, 3ème vice-président de la Fraternité des Chauffeurs et Mécaniciens de locomotives, ont eu une conférence ce matin, pour choisir le 3ème membre du bureau d'arbitrage.

Si d'ici à 5 jours ils n'ont pas réussi à choisir leur collègue, la commissaire Fédéral du Travail et le président de la Commission du Commerce entre les Etats, devront faire eux-mêmes ce choix.

Dans 10 jours après le choix de ce 3ème membre, le bureau commencera à écouter les témoignages et dans 30 jours il fera connaître sa décision.

LA SANTE DE PIERPONT MORGAN

LE CAIRE, Egypte, 21 — J. P. Morgan revient rapidement à la santé et la visite prochaine du professeur Giuseppe Bastianelli n'est pas pour rien dans cette guérison. Lorsqu'il était à Rome, Pierpont Morgan eut l'occasion d'apprécier les services du professeur Bastianelli. Au retour de son voyage sur le Nil, il y a quelques jours, M. Morgan, qui était indisposé, demanda au professeur de venir en Egypte et de lui donner le bienfait de ses avis. Hier le célèbre financier a fait une sortie en automobile et il s'est rendu jusqu'à la citadelle. A son retour, il a fumé un cigare sur la veranda de l'hôtel et a causé amicalement avec ses amis.

SIROP DU DR FRED. DEMERS POUR LES ENFANTS

N'oubliez pas que c'est le meilleur pour tous les besoins des bébé et enfants, dépôt, 309A rue Saint-Denis, Montréal. v-jno

LES AGENTS DE PUBLICITE

Les membres du club de Publicité de Montréal, ont tenu mercredi leur dîner hebdomadaire au Cooper. M. Beaudry, du "Prix Courant", présidait.

La conférence, qui avait pour titre: la manière d'annoncer pour le détail, fut faite par M. Charles Cliffe. Il a donné divers conseils aux annonceurs, pour ce qui regarde cette branche de la publicité; la manière de frapper l'attention des gens par une annonce bien faite; ne pas annoncer de faussetés; celui qui s'est fait un bon nom, c'est parce qu'il a dit la vérité quant à ce qui regarde ses marchandises. Dans chaque annonce, il devrait y avoir une introduction intéressante, qui forcerait pour ainsi dire le lecteur à la lire et au bas, le marchand doit mettre son nom, comme dans une lettre.

M. Beaudry propose ensuite un vote de remerciements au conférencier.

VIN ST. MICHEL

Le Tonique-Reconstituant du XXième Siècle.

LE VIN ST. MICHEL n'a plus à faire ses preuves: Comme Vin Tonique il n'a jamais été égalé—aussi le volume de ses ventes dépasse-t-il celui de tous les autres vins toniques réunis.

LE VIN ST. MICHEL est un puissant régénérateur du sang qu'il purifie et enrichit de principes actifs, essentiels à la réparation des pertes et à la conservation de la santé.

LE VIN ST. MICHEL convient à tous les âges: Femmes, Jeunes Filles, Adolescents et Vieillards ont bénéficié de ses effets stimulants et vivifiants.

Le Vin St. Michel se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

EN VENTE PARTOUT.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, 520 rue St. Paul, Montreal.

Eastern Drug Co., Boston, Mass., (Agents pour les Etats-Unis).

A PROPOS D'UN LICENCE A LA BAIE ST-PAUL

QUEBEC, 21. — Il y a déjà quelques mois, à la suite d'une campagne énergique, menée par M. le curé Tremblay, de la Baie St-Paul, et d'une retraite prêchée par des Pères Rédemptoristes, à la demande du curé, la municipalité en question a aboli la seule licence d'hôtel qui existait dans l'endroit.

A la suite de cette décision, une action fut intentée en Cour Supérieure, pour faire annuler cette décision du conseil municipal de la Baie St-Paul, et l'hon. juge Blaise Letellier, devant qui l'affaire s'est plaidée, a donné gain de cause au demandeur, alléguant qu'il y avait eu influence indue dans l'espèce.

Cette décision du tribunal fait le sujet de commentaires divers.

COURRIER DE JOLIETTE

(Spécial à la PATRIE)

JOLIETTE, 21.—Un bazar qui a rapporté un joli succès, a eu lieu dernièrement à St-Paul de Joliette. Un concours pour jeunes demoiselles avait été organisé pour cette fête de charité. Mlle Hélène Desrosiers, qui a été proclamée Reine de la Charité, a réalisé la somme de $211. Mlle Blanche Mole, vint en second lieu, ayant perçu $164. Ce bazar a rapporté $1,000.18.

—A une séance régulière de cette même paroisse, M. Jean-Marie Forest a été réélu maire pour la sixième fois. M. Noé Desrosiers a été réélu pro-maire et M. Venne a été maintenu dans sa charge de secrétaire-trésorier.

—On est à organiser une grande mascarade qui aura lieu à la mi-carême, au Palmoir Lavallée. De jolis prix seront offerts à ceux qui porteront les costumes les plus originaux.

JUGEMENTS DE LA COUR D'APPEL

MEXICAIN FUSILLE

(Service spécial de la PATRIE)

MEXICO, 21.—Adolfo Basso, âgé de 30 ans et surintendant du Palais National depuis nombre d'années, a été exécuté mercredi soir. Il a trouvé sa poitrine nue aux balles qui étaient chargées de le fusiller, et ses derniers mots ont été "Vive le Mexique."

IL SERA BON POUR UN AN

Un journalier nommé Onésime Auclair, 10 rue Cuvillier, a été arrêté par Damase Cyr, député du grand connétable St-Marc, pour voies de fait. Auclair était accusé d'avoir battu sa femme. Il a plaidé coupable devant le magistrat. La fontaine qui a suspendu la sentence, mais a ordonné à Auclair de donner un cautionnement de $100 de garder la paix pendant un an.

ILS PAIERONT

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 21. — Les anciens joueurs du club "Quebec", Oatman et Trocgers, ont été condamnés, hier matin, à payer à la compagnie du club de Québec le dédit qu'ils lui devaient quand ils ont quitté ce club.

FAIT EN CANADA

Pendant les Soirées renfermées d'hiver faites des portraits instantanés avec

EASTMAN FLASH SHEETS

C'est aussi facile que la photographie à la lumière du jour, et même plus fascinant. On garde ainsi un souvenir des scènes et des amusements de la famille, pendant des années.

Un spécimen de photographie faite "By Flashlight" vous sera donné chez votre marchand ou sur demande à la

CANADIAN KODAK CO. LTD.

Bureau et fabrique 582-592 RUE KING OUEST TORONTO, CAN.

GUERI de la HERNIE

M. H. Lindman, Montréal.

Cher Monsieur:—Je suis content de pouvoir vous dire que je suis parfaitement guéri. Je consultai le Dr Jno. Ferguson qui me recommanda votre bandage; me disant que c'était le plus satisfaisant. Je suis heureux de dire que je puis maintenant me passer de bandage, en vérité j'ai même oublié que j'ai été hernieux.

GEO. E. CHRISTIE.
141 rue Dundas, Toronto, Ont.

Venez ou écrivez pour plus de détails. Consultations gratuites.
H. LINDMAN, REGD.
64a Avenue Collège, Montréal.

FEUILLETON DE LA "PATRIE"

LA PLUS HEUREUSE

Par Paul de Garros

Ouvrage Couronné par l'Académie Française

Adaptation et reproduction autorisées par la Société des Gens de Lettres

21 (Suite)

—Dans la circonstance, ma femme te sera beaucoup plus utile.

André allait répondre, mais il en fut empêché par la présence de la bonne, qui rentrait précipitamment, apportant une lettre pour M. Lepage.

Cette lettre avait été remise à la cuisine par un commissionnaire qui attendait la réponse.

Croyant avoir affaire à quelque courtier, M. Lepage déchira l'enveloppe sans hâte ni émotion et lut, non sans surprise, ces quelques mots qu'il répéta ensuite tout haut:

Monsieur,

Mon mari, subitement tombé malade et gravement malade, ne pourra se rendre à son bureau ni ce soir ni pendant plusieurs jours.

Si vous pouviez venir le voir cet après-midi, il vous en serait profondément reconnaissant, car il a une communication importante à vous faire le plus tôt possible.

Recevez, monsieur, mes salutations empressées.

CLEMENCE DUTILLAY.

—Dites au commissionnaire de répondre que je vais tout de suite chez M. Dutillay, ordonna le négociant.

Et à demi-voix il ajouta

—Quelle surprise désagréable se cache sous cette maladie soudaine! Encore quelque tuile pour moi, sans doute. J'en ai le pressentiment.

—Comme vous êtes pessimiste, mon oncle! observa le docteur. Attendez de savoir, avant de vous tracasser.

—Ces Dutillay sont des cousins des Lenclos, expliqua Mme Lepage; mais il y a très peu de sympathie entre les deux familles.

—Non, non, répliqua le négociant, qui suivait son idée. Je ne peux rien attendre de bon de ces gens-là. Allons, au revoir! A ce soir! Amusez-vous bien.

Et il sortit, l'air préoccupé.

VI

Quelque sombres que fussent ses pressentiments pendant que l'omnibus l'emportait vers le boulevard Rochechouart, M. Lepage était loin de prévoir le spectacle douloureux qui l'attendait.

Ce fut Mme Dutillay elle-même qui, à son coup de sonnette, vint ouvrir la porte.

—Je n'ai plus de bonne, expliqua-t-elle. Je l'ai chassée hier soir, et je n'ai pas eu le temps d'en chercher une ce matin. Venez, venez par ici.

—Quelle indisposition a donc pu frapper votre mari aussi brusquement, madame? demanda le négociant. Je l'ai vu ce matin encore, à son arrivée au magasin. Il allait très bien.

—Venez, venez, vous comprendrez.

Sans mot dire, M. Lepage pénétra dans la première chambre, qui était celle des époux Dutillay et contenait deux lits jumeaux.

Sur l'un était étendu Raoul; sur l'autre, Alfred Germont.

Ce dernier, pâle, exsangue, semblait n'avoir plus qu'un souffle de vie.

Son beau-père, au contraire, paraissait beaucoup moins affaissé.

Le vieillard ne put dissimuler un mouvement de stupeur et d'effroi.

Puis son regard fit rapidement le tour de la pièce, au milieu de laquelle traînaient encore des linges sanguinolents, des cuvettes d'eau rougie, des instruments de chirurgie.

"Mais qu'est-ce que signifie tout cela?" fit-il à demi-voix. Une querelle qui s'est terminée tragiquement, peut-être?

—Hélas! monsieur, vous avez deviné, soupira Mme Dutillay. Depuis longtemps, les questions d'argent divisaient mon mari et mon gendre. Ces jours-ci, le différend s'était envenimé. Ce matin, ils ont eu une discussion violente, qui a fini par des coups de revolver.

Germont regarda fixement sa belle-mère, et une lueur étrange passa dans ses yeux, mais il ne dit rien et ne fit pas un mouvement, probablement parce qu'il était à bout de force.

Quant à Dutillay, désorienté l'abord par le mensonge de sa femme, il eut quelques secondes d'hésitation.

Cependant, comme il n'avait pas perdu assez de sang pour être privé de sa présence d'esprit, il se rendit rapidement compte que ce mensonge pourrait être utile, et il le confirma.

"C'est affreux, n'est-ce pas?" dit-il, que ces malheureuses discussions d'intérêts puissent avoir des conséquences aussi désastreuses! Ah! ce mouvement de colère nous coûtera cher!"

Le ton tranquille et ferme avec lequel il prononçait ces paroles n'indiquait pas qu'il fût même d'un danger bien grand.

Et, en effet, sa blessure n'était pas très grave.

Toutefois, au premier moment, Dutillay s'était cru perdu.

C'était sous l'influence de cette peur, poussé par le remords, qu'il avait fait appeler son patron.

Tant il est vrai qu'à l'approche de la mort, il n'est presque pas de criminels qui n'éprouvent un invincible besoin de repentir et d'aveu.

"J'espère bien, au contraire, que vous serez promptement guéri,—répondit M. Lepage.

—Non, non, reprit Raoul, je ne veux pas me leurrer d'un tel espoir. Enfin, quel que soit le sort, qui m'est réservé, je tiens à vous entretenir tout de suite d'un fait très grave. C'est une confession douloureuse. Ayez la bonté de m'écouter.

—Je vous écoute. La présence d'autres personnes ne vous gêne pas?

—Non.

—Parlez donc en toute franchise.

—Eh bien, la première chose que j'ai à vous révéler, c'est que vous allez trouver aujourd'hui un déficit de cinq mille francs dans votre caisse. C'est moi qui ai pris cet argent.

Un frisson secoua le blessé du lit voisin, et ses lèvres, desserrées avec peine, laissèrent passer ces mots:

"Non, c'est Albert."

Les trois autres personnes se regardèrent, effarées, et demeurèrent un instant silencieuses.

"Si j'ai bien saisi, dit enfin M. Lepage, ces paroles signifient que votre fils Albert a volé cinq milles francs dans ma caisse, et qu'en bon père vous voulez vous sacrifier à sa place. C'est montrer beaucoup d'indulgence pour votre enfant. Mais, comme la loi vous rend responsable de ses actes, votre mérite à mes yeux est moins grand.

—Albert est majeur, balbutia Dutillay. D'ailleurs, la question n'a aucune importance, puisque je le répète, je suis le seul coupable. Ce que vient de dire mon gendre est inspiré par la jalousie.

—Au fait, interrompit le négociant, où est-il donc, votre fils? il me semble que son devoir serait d'être auprès de vous en ce moment.

—Ah! monsieur, le malheureux ne connaît pas le drame qui s'est déroulé ici ce matin. Nous ne l'avons pas vu depuis samedi soir; il fait la noce.

—Je comprends maintenant. C'est à toute la maladie qui l'a empêché de venir aujourd'hui à son bureau.

—Pardonnez-moi de vous avoir menti. Il fallait bien une explication, une excuse.

—Oh! vous auriez pu me dire tout de suite la vérité et m'avouer que votre gredin de fils était en train de s'amuser avec les cinq mille francs volés dans ma caisse. Car vous ne pierez pas que ce beau monsieur soit le bénéficiaire du vol, s'il n'en est pas l'auteur principal."

Raoul courbant la tête, n'osa pas protester.

"Votre silence est un aveu, poursuivit M. Lepage. C'est donc contre votre fils seul, puisqu'il est responsable de ses actes, que j'exercerai des représailles.

—Ayez pitié de lui, monsieur! gémit Mme Dutillay. Il est si jeune, si écervelé! mais il n'est pas méchant, je vous le jure; il s'amendera en prenant de l'âge.

(A suivre)

SAMEDI 1ER MARS

Retenez bien cette date, c'est celle où nous commencerons la publication d'un

Nouveau Feuilleton

Tous les lecteurs de "La Patrie" trouveront le plus grand agrément à lire les aventures extraordinaires et les incidents pathétiques qui se trouvent contenus dans

"La Main Mystérieuse"

Les enfants pleurent pour avoir le CASTORIA DE FLETCHER

PETITES ANNONCES

TARIF

PETITES ANNONCES CLASSIFIEES DE

La Patrie

INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE

CLASSE A.

Chambres à louer, Fileyes demandés, Emploi demandé, Pension de table, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé.
20 mots ou moins, 10c. 15c par mot de plus chaque insertion ; 6 insertions consécutives pour le prix de 4 passées ; 1 mois, 26 insertions pour le prix de 16 passées.

CLASSE B.

A vendre, A louer, Situations vacantes, Commerces demandées, Informations demandées, Personnel, Avis de responsabilités, et toutes les annonces pour rubriques mentionnées dans la classe A.
20 mots ou moins, 1c par mot de consécutives pour le prix de 4 passées avec privilège de 3 insertions à l'édition quotidienne et 1 insertion à l'édition hebdomadaire, 1 mois, 26 insertions pour le prix de 16 insertions, avec privilège de 26 insertions à l'édition quotidienne et 4 insertions à l'édition hebdomadaire.

CLASSE C.

Naissances, Mariages, Décès, Services Anniversaires, Messes de Requiem, 50 par insertion, et 25c pour insertion suivante (suivant la formule.)

AVIS SPECIAL

Le tarif ci-dessus est au comptant avec la commande, quand ces sortes d'annonces ne sont pas payées d'avance, il faut faire de nombreuses entrées et le tarif est en conséquence beaucoup plus élevé.
Nous n'prenons dans nos livres aucune annonce classifiée de moins de 5 lignes.

EMPLOIS DEMANDES

APPRENTI voulant commencer immédiatement l'ouvrage. S'adresser à 218 Amherst ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-2

APPRENTI POLISSEUR demande ouvrage. S'adresser à 31a rue Amherst ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-2

APPRENTI chauffeur d'automobile demande position. Jeune homme âgé de 20 ans et pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser à 66 rue St-Philippe. (3174) 303-2

CHARRETIER-livreur demande ouvrage. S'adresser à 631 Henri-Julien ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 303-2

CHARRETIER demande ouvrage général, peut fournir les meilleures références. S'adresser à Joseph Germain ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 303-3

CHAUFFEUR—Jeune homme de 2 années d'expérience demande position comme chauffeur d'automobiles. S'adresser 159a de la Roche. 305-6

CHAUFFEUR D'AUTOMOBILE ayant 2 ans d'expérience, demande ouvrage. S'adresser à 137 Nicolet. (3067) 302-6

CHAUFFEUR-MECANICIEN licencié demande emploi chez un particulier. S'adresser 114 rue de Carpe. 304-3

CHEF CUISINIER ayant 10 ans d'expérience, demande position. S'adresser à 22 rue Calumet. (3114) 301-6

COLLECTEUR demande ouvrage dans l'assurance ou dans l'immeuble, pour le soir seulement. S'adresser à 26 rue Irène, St-Henri, ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 303-3

COLLECTEUR sobre et honnête, désire position pour bonne maison, connaît bien la ville. Parle les deux langues, référence très classe. S'adresser J. B., 231 St-Timothée ou Phone Main 8305. Ville. 3198. 305-6

COLLECTEUR demande ouvrage dans l'assurance ou dans l'immeuble, pour le soir seulement. S'adresser à 36 rue Irène, St-Henri, ou au Bureau de Placement de la PATRIE. (3202). 304-6

COMMIS voyageur ou commis marchandises sèches, possédant les meilleures références, demande position. S'adresser à 341 rue Amherst.—3081. 305-3

COMMIS marchandises sèches, bon vendeur, parlant les deux langues, références première classe. Accepterait situation. Ecrire à 2181, LA PATRIE. 305-3

COMMIS EPICIER ayant 1 an d'expérience, demande ouvrage. S'adresser à 1567 Papineau ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

COMMIS de bar ou de table demande ouvrage, possède 1 an d'expérience. S'adresser à 240 rue Iberville. (2180) 304-3

COMMIS DE BUREAU demande ouvrage clavigraphiste, à 18 mois d'expérience. S'adresser à 52 Jacques Hertel. (3186). 303-3

COMMIS DE BUREAU — Jeune fille âgée de 19 ans, demande position dans un bureau. S'adresser à 8208 Huntly ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

COMMIS EPICIER ayant 2 ans d'expérience demande ouvrage. S'adresser à 2022a Christophe Colomb ou au bureau de Placement de la PATRIE. 303-2

COMMIS marchandises sèches demande ouvrage, parle les deux langues. S'adresser à 2811 rue Drolet ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

COMMIS DE BUREAU—Jeune fille clavigraphiste, demande position S'adresser à 795 Delorimier ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 303-2

COMPTABLE, 22 ans, possédant français et anglais, expérience de quatre ans dans un bureau de manufacture, désire emploi en dehors de Montréal. Peut prendre charge d'un bureau. Meilleures recommandations du présent emploi. Ecrire à 2146, Bureau de Placement de la PATRIE. 301-6

CREOLE demande ouvrage à la jour, pée ou à la semaine, parle les deux langues. S'adresser à 74 rue Latour ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 303-3

CUISINIER — Bon cuisinier demande place, bonnes références. S'adresser 168 rue Lagauchetière Est, Cité. 304-3

CUISINIERE demande ouvrage dans un restaurant. S'adresser à 22 rue Saint-Alexandre o., ou Bureau de Placement de la PATRIE. 303-3

CUISINIERE et fille de chambre demandent place ensemble dans une famille privée sans enfants. S'adresser immédiatement à 1390a rue St-André. (3190). 304-3

DAME très distinguée désire tenir la maison d'un monsieur seul. S'adresser à Casier 2147, Bureau de Placement de la PATRIE. 304-6

DAME DEMANDE EMPLOI comme garnie-malade, bonnes recommandations. S'adresser au No 431 St-Denis. Tel. Est 5962. 302-6

FEMME DE JOURNEE demande ouvrage. S'adresser à 91 rue Sanguinet ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 303-3

FEMME demande bureaux à nettoyer ou théâtre. S'adresser à 328 Beaudry ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 302-3

EMPLOIS DEMANDES

DAME DE COMPAGNIE demande position ou pour prendre soin d'une personne malade. S'adresser à 1290a rue De St-Valier ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

GARDIEN DE NUIT demande position. S'adresser à 1559 Notre-Dame Ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-2

GARDIEN DE NUIT journalier demande ouvrage. Homme marié. S'adresser à 638 rue Desjardins, Montréal ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 305-3

HOMME de 25 ans demande position comme représentant d'une maison de commerce en gros de Montréal. S'adr. J. H. D., 517 Mont-Royal Est. 305-2

HOMME FRANCAIS, âgé de 40 ans, demande position de garde-malade ou pour aider la valaille dans un hôtel. S'adresser à Charlemagne Yelon, Ste-Clair, Qué. (3111). 301-6

HOMME âgé de 22 ans demande position de commis quincaillerie, 12 ans d'expérience et de bonnes recommandations. S'adresser à 1909 Ontario Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

JARDINIER, chauffeur, marié, connaissant très expérimenté dans tout ce qui concerne son état et pouvant créer ou entretenir grande ou petite propriété, demande place. S'adresser Ed. Dupont, aux F. S. Wanklin, Sherbrooke, Que. (3116a). 305-3

JEUNE FILLE âgée de 16 ans, demande ouvrage dans un bureau comme copiste. S'adresser à 102 rue De Lalande ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

JEUNE HOMME, possédant diplôme commercial, demande position dans un bureau, possède de bonnes recommandations. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 302-6

JEUNE HOMME, âgé de 20 ans demande ouvrage dans une manufacture de coton. S'adresser à 178 rue Lafontaine ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

JEUNE HOMME parlant le français et un peu l'anglais, ayant une bonne instruction pour le commerce, sobre et honnête, pouvant fournir de bonnes références, désire se trouver une position dans un magasin. Adressez-vous à Boîte 147 Nominingue, P.Q. 304-3

JOURNALIER—Homme âgé 39 ans demande ouvrages, possède bonnes références. S'adresser à 531 rue Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

MACHINISTE ayant 1 an d'expérience demande ouvrage. S'adresser à 31c rue St-Timothée ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 303-3

MENAGERE—Personne bien recommandée demande position dans un bureau de Médecin, Dentiste. S'adresser à 134a Drolet ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 305-3

MENUISIER, Jeune homme âgé de 19 ans, parlant les deux langues, demande position de manœuvre. S'adresser à 21 Boulevard Monk ou au bureau de Placement de la PATRIE. 303-3

OPERATRICE demande position dans une manufacture. S'adresser à 393 Henri-Julien ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 305-3

PEINTRE demande ouvrage. S'adresser 1 Notre-Dame de Lourdes ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 301-3

PEINTRE BLANCHISSEUR demande ouvrage, peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 305-3

PEINTRE, blanchisseur, tapissier, réparations, menuiserie, serrurerie, pose de tapis, prélarts, entretien de l'Atisse, cherche position, références 69 Sherbrooke Est. Tél. Est 247. (3182) 304-6

SERVANTE—Vous trouverez une bonne servante pour petite famille mille au No 269 Wolfe. 305-1

SERVANTE GENERALE—Jeune fille de 17 ans demande position dans une famille privée. S'adresser à 146 De Courcelles, St-Henri. (3165). 304-3

SOLLICITEUR—Jeune homme sollicitateur demande un département d'annonces dans un journal de cette ville. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 275-jno

STENOGRAPHE—Jeune fille parlant les deux langues, demande position de sténographe. S'adresser au bureau de Placement de la PATRIE. 304-3

VOYAGEUR ayant bonne connection dans Montréal et les Cantons de l'Est, demande position dans spécialité d'épicerie préférée. S'adresser Casier 2166 Bureau de Placement de la PATRIE. (3180). 302-6

VOYAGEUR—Homme marié, parlant les deux langues ayant 15 années d'expérience, demande emploi comme voyageur dans les spécialités. Ecrire à M. J. J. Routhier, No 11 Avenues Pins, Sherbrooke, P. Q., ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 305-3

AGENTS DEMANDES

AGENTS DEMANDES—A salaire ou à commission, pour vendre les arbres fruitiers marque "Red Tag". Lignes complètes et exclusives. Spécialement vigoureux, élevés seulement par nous. Vendus seulement par nos agents. Elégants échantillons gratuits. Ecrivez à Dominion Nurseries, Montréal. 301-6

ELEVES DEMANDES

ELEVES DEMANDEES—On prendra des élèves pour la musique maîtresse de première classe, prix modérés. S'adresser 466 Herry. Tél. Est 4746. 305-3

ELEVES DEMANDEES — Demoiselle d'expérience donnera leçons anglais, français, stenographie, clavigraphie, travail de bureau, tenue des livres, mathématiques, musique, préparation aux diplômes 1154 St-Andre. 302-6

HOMMES, GARÇONS DEMANDES

APPRENTI BOULANGER de quelques mois d'expérience demandé immédiatement. S'adresser lundi de midi à 2 hres p.m. 570 Beaudry ou à A. Brasseur, Vaudreuil Village, Qué. (3168) 304-3

APPRENTIS DEMANDES—Apprentis barbiers demandés. Prix spéciaux pour class d'ouverture. Nous avons ouvert une des institutions des plus modernes du genre en Amérique, outils gratuits, positions garanties. Pour informations, écrivez Modern Barber College, 62 Blvd St-Laurent, Montréal. 294-26

COMMIS BUREAU—On demande un jeune homme, soriant du collège, comme assistant dans un bureau de marine de gros. Ecrire à Boite No. 351 LA PATRIE. 304-3

CORDONNIER DEMANDE. Un bon cordonnier pour ouvrage de campagne trouvera emploi à Ste-Anne de Varennes, chez M. Aza Bourdeau. Avec privilège d'acheter ou louer avec conditions faciles. (3204) 305-6

FERBLANTIER ouvrage demandé immédiatement ouvrages permanent. S'adresser samedi et dimanche au No 623 Lagauchetière Est. (3170). 304-3

HOMMES, GARÇONS DEMANDES

ASSISTANT TENEUR DE LIVRES

On demande un assistant teneur de livres de 1 ou 2 années d'expérience, devra fournir de bonnes références à adresser par lettre en mentionnant le salaire exigé. P. Boite postale 727, Montréal. 296-jno

COMMIS-VENDEURS

The Hamilton Co. demande des commis-vendeurs ayant beaucoup d'expérience dans les marchandises sèches. Bons salaires et positions permanentes pour personnes compétentes. S'adresser au gérant, 1er étage.—606. 304-3

COUPEURS

demandés immédiatement. Deux compagnons coupeurs et deux apprentis coupeurs. S'adresser à Walter Hill & Co., Ltd, Sherbrooke, P. Q. (3100). 304-6

DENTISTE demandé, comme assistant, aussi un jeune mécanicien. S'adresser à la PATRIE, Casier 845. 301-6

FERRONNERIE On demande un jeune homme désirant apprendre le commerce de ferronnerie. S'adresser Conant Monette et Pion, 381 Ontario Est. (3177). 303-3

FILEUR

On demande un non fileur pour presse "Coats Armure". S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 298-jno

FONDEUR On demande un fondeur en coffres. S'adresser Nos. 27 ou 229 Mill, 1er Bell Ligne 969. 305-6

GARCON demande pour apprendre la mécanique dentaire, devra commencer par se rendre utile et faire les messages, s'adresser à Geo. Poitras, 262 Christophe.—(3173) 303-3

GERANT

Homme compétent demande pour prendre charge des achats et des ventes dans le commerce de tapis. Doit avoir de l'expérience. Boite postale 727, Montréal. (3181). 304-2

HOMMES de plus de 18 ans demandés comme commis de la Poste sur les CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT $90 par mois. Ecrivez-nous pour avoir la liste des positions à prendre. Franklin Institute, Dept. 626B, Rochester, N.Y. 304-2

JEUNE GARCON demandé pour travailler dans une manufacture de tabac canadien. S'adresser immédiatement à Forest et frère, 1674 avenue Chenier. (3151) 304-3

JEUNE HOMME demandé comme concierge devra parler anglais et français. S'adresser au No 555 rue Ste-Catherine ouest. 304-2

JEUNE HOMME demandé dans un épicerie, devra prendre soin d'un cheval et d'une voiture. S'adresser à 221 Lagauchetière Est. (3175) 302-3

JEUNE HOMME—On demande 3 jeunes hommes de 15 à 17 ans, pour la confiserie. S'adresser à la Cie E. Kavanagh, 307 Notre-Dame Ouest. (3188) 304-3

JEUNE HOMME demandé connaissant un peu les presses et pour aider dans une imprimerie. Homme sobre et travailleur. Bon salaire. S'adresser à M. Albert Jacques, Ste-Juliette, Que. (3171). 304-3

LE GOUVERNEMENT CANADIEN demande des commis de la poste au sein de chemins de fer $90 par mois à Montréal. Examens prochainement. On donne spécimen de questions gratis. Franklin Institute, Dept. 625A, Rochester, N.Y. 279-26

MESSAGERS

demandés immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 275-jno

OUVRIERS demandés pour travailler la broche, bons gages. S'adresser à T. G. Rice Wire Mfg. Co. 128 rue King Ouest, Toronto, Ont. (620). 305-3

PHARMACIEN — On demande élève ayant de 2 à 4 années d'expérience. S'adresser Lecours et Lanctôt, coin St-Denis et St-Catherine. 302-6

SHIP FITTERS

demandés. Trois ou quatre hommes de première classe. Ouvrage permanent. S'adresser à Collingwood Shipbuilding Co. Collingwood, Ont. (553). 300-6

STENOGRAPHE—Une maison en gros demande un jeune homme ou une jeune fille pour ouvrage de bureau, sténographie dactylographie, correspondance anglaise et française. (3209) 305-3

VENDEURS—On demande immédiatement de bons vendeurs, pour vendre les terrains de Montréal-Est. Bonne commission. J. Albert Berthiaume et Cie, 99 rue St-Jacques. 293-6

VENDEUR demandé pour commerce de vile. On préférerait un homme connaissant la quincaillerie, la chaufferie et les articles pour entrepreneurs. Bonne position dans une compagnie bien établie. Casier 2176 Bureau de placement de la PATRIE. 302-3

VOYAGEUR demandé—Jeune homme ayant quelqu'expérience demandé dans une maison de gros, quincaillerie et articles divers pour voyager sur l'Intercolonial. S'adresser Casier 616, Bureau de Placement de la PATRIE. 305-1

FEMMES, FILLES DEMANDEES

APPRENTIES préparieuses demandées immédiatement. S'adresser à 508a Ste-Catherine Ouest. (621). 305-3

COMMIS—On demande une jeune fille comme commis, département marchandises sèches. Bon salaire. S'adresser Boite 148, Thetford Mines, Q. (619). 27-24-26-28-1-3

COMMIS DE BUREAU

On demande trois jeunes filles pour travailler dans le bureau d'un journal de cette ville. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 300—jno

COMMIS-VENDEUSES

The Hamilton Co. demande des dames vendeuses ayant beaucoup d'expérience dans les marchandises sèches. Bons salaires et positions permanente pour personnes compétentes. S'adresser au gérant, 1er étage.—606. 304-3

COUTURIERE demandée immédiatement, bon salaire. S'adresser à Robert et Robert, 73 rue St-Denis.—290. 288-jno

COUTURIERES— On demande des couturières dans les pantalons de pratique. Bons gages. S'adresser à T. Cunningham, Faillerot St. Notre-Dame Ouest. (3201) 305-3

FEMMES demandées pour étamper des patrons à domicile $1.50 la douzaine et plus. Ouvrage garanti. Des dames répondent. S'adresser 189 rue Peel, angle Ste-Catherine, chambre 7. 304-6

HOMMES, GARÇONS DEMANDES

ASSISTANT TENEUR DE LIVRES

On demande un assistant teneur de livres de 1 ou 2 années d'expérience, devra fournir de bonnes références à adresser par lettre en mentionnant le salaire exigé. P. Boite postale 727, Montréal. 296-jno

COMMIS-VENDEURS

The Hamilton Co. demande des commis-vendeurs ayant beaucoup d'expérience dans les marchandises sèches. Bons salaires et positions permanentes pour personnes compétentes. S'adresser au gérant, 1er étage.—606. 304-3

COUPEURS

demandés immédiatement. Deux compagnons coupeurs et deux apprentis coupeurs. S'adresser à Walter Hill & Co., Ltd, Sherbrooke, P. Q. (3100). 304-6

DENTISTE demandé, comme assistant, aussi un jeune mécanicien. S'adresser à la PATRIE, Casier 845. 301-6

FERRONNERIE On demande un jeune homme désirant apprendre le commerce de ferronnerie. S'adresser Conant Monette et Pion, 381 Ontario Est. (3177). 303-3

FILEUR

On demande un non fileur pour presse "Coats Armure". S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 298-jno

FONDEUR On demande un fondeur en coffres. S'adresser Nos. 27 ou 229 Mill, 1er Bell Ligne 969. 305-6

GARCON demande pour apprendre la mécanique dentaire, devra commencer par se rendre utile et faire les messages, s'adresser à Geo. Poitras, 262 Christophe.—(3173) 303-3

GERANT

Homme compétent demande pour prendre charge des achats et des ventes dans le commerce de tapis. Doit avoir de l'expérience. Boite postale 727, Montréal. (3181). 304-2

HOMMES de plus de 18 ans demandés comme commis de la Poste sur les CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT $90 par mois. Ecrivez-nous pour avoir la liste des positions à prendre. Franklin Institute, Dept. 626B, Rochester, N.Y. 304-2

JEUNE GARCON demandé pour travailler dans une manufacture de tabac canadien. S'adresser immédiatement à Forest et frère, 1674 avenue Chenier. (3151) 304-3

JEUNE HOMME demandé comme concierge devra parler anglais et français. S'adresser au No 555 rue Ste-Catherine ouest. 304-2

JEUNE HOMME demandé dans un épicerie, devra prendre soin d'un cheval et d'une voiture. S'adresser à 221 Lagauchetière Est. (3175) 302-3

JEUNE HOMME—On demande 3 jeunes hommes de 15 à 17 ans, pour la confiserie. S'adresser à la Cie E. Kavanagh, 307 Notre-Dame Ouest. (3188) 304-3

JEUNE HOMME demandé connaissant un peu les presses et pour aider dans une imprimerie. Homme sobre et travailleur. Bon salaire. S'adresser à M. Albert Jacques, Ste-Juliette, Que. (3171). 304-3

LE GOUVERNEMENT CANADIEN demande des commis de la poste au sein de chemins de fer $90 par mois à Montréal. Examens prochainement. On donne spécimen de questions gratis. Franklin Institute, Dept. 625A, Rochester, N.Y. 279-26

MESSAGERS

demandés immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 275-jno

OUVRIERS demandés pour travailler la broche, bons gages. S'adresser à T. G. Rice Wire Mfg. Co. 128 rue King Ouest, Toronto, Ont. (620). 305-3

PHARMACIEN — On demande élève ayant de 2 à 4 années d'expérience. S'adresser Lecours et Lanctôt, coin St-Denis et St-Catherine. 302-6

SHIP FITTERS

demandés. Trois ou quatre hommes de première classe. Ouvrage permanent. S'adresser à Collingwood Shipbuilding Co. Collingwood, Ont. (553). 300-6

STENOGRAPHE—Une maison en gros demande un jeune homme ou une jeune fille pour ouvrage de bureau, sténographie dactylographie, correspondance anglaise et française. (3209) 305-3

VENDEURS—On demande immédiatement de bons vendeurs, pour vendre les terrains de Montréal-Est. Bonne commission. J. Albert Berthiaume et Cie, 99 rue St-Jacques. 293-6

VENDEUR demandé pour commerce de vile. On préférerait un homme connaissant la quincaillerie, la chaufferie et les articles pour entrepreneurs. Bonne position dans une compagnie bien établie. Casier 2176 Bureau de placement de la PATRIE. 302-3

VOYAGEUR demandé—Jeune homme ayant quelqu'expérience demandé dans une maison de gros, quincaillerie et articles divers pour voyager sur l'Intercolonial. S'adresser Casier 616, Bureau de Placement de la PATRIE. 305-1

FEMMES, FILLES DEMANDEES

APPRENTIES préparieuses demandées immédiatement. S'adresser à 508a Ste-Catherine Ouest. (621). 305-3

COMMIS—On demande une jeune fille comme commis, département marchandises sèches. Bon salaire. S'adresser Boite 148, Thetford Mines, Q. (619). 27-24-26-28-1-3

COMMIS DE BUREAU

On demande trois jeunes filles pour travailler dans le bureau d'un journal de cette ville. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 300—jno

COMMIS-VENDEUSES

The Hamilton Co. demande des dames vendeuses ayant beaucoup d'expérience dans les marchandises sèches. Bons salaires et positions permanente pour personnes compétentes. S'adresser au gérant, 1er étage.—606. 304-3

COUTURIERE demandée immédiatement, bon salaire. S'adresser à Robert et Robert, 73 rue St-Denis.—290. 288-jno

COUTURIERES— On demande des couturières dans les pantalons de pratique. Bons gages. S'adresser à T. Cunningham, Faillerot St. Notre-Dame Ouest. (3201) 305-3

FEMMES demandées pour étamper des patrons à domicile $1.50 la douzaine et plus. Ouvrage garanti. Des dames répondent. S'adresser 189 rue Peel, angle Ste-Catherine, chambre 7. 304-6

FEMMES, FILLES DEMANDEES

EATON DEMANDE

Opérations sur chemises d'hommes. S'adresser immédiatement au bureau des Emplois The T. Eaton Co., Limited, 582 rue Ste-Catherine ouest, édifice Jacobs, 2ème étage. (596). 301-6

EATON DEMANDE

opérations expérimentées sur manteaux, costumes et jupes de dames ; aussi des filles actives pour apprendre. S'adresser immédiatement au bureau des emplois, chez The T. Eaton Co. Ltd, 582 rue Ste-Catherine ouest, édifice Jacobs, 2ème étage. (596). 301-6

FILLES—On demande 25 filles pour faire de la couture à la main. S'adresser au No 10 St-Pierre. 304-6

FILLES DEMANDEES

On demande des jeunes filles désirant apprendre à travailler dans un département de reliure. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 250-jno

FINISSEUSES—On demande 2 bonnes finisseuses dans les fourrures. Plus haut gazes payées. S'adresser à Mlle Juliette chez Chas. Desjardins et Cie, 120 rue St-Denis. 31-jno

FOTTEUSES d'expérience, pouvant faire les échantillons et les réparages. S'adresser au fittage de la chaussure chez Dupont et Frere, 201 Amherst, Maisonneuve. (3193) 305-3

JEUNE FILLE active demandée pour un magasin de tailleur pour dames ayant déjà quelque expérience des bureaux et avec bonne volonté. Occasion d'apprendre la dactylographie et la tenue des livres. Il faut parler anglais. S'adresser 859 rue Ste-Catherine Ouest. (3067) 304-3

LAVEUSES de planchers demandées. S'adresser 54 rue Ontario Ouest. (3186) 304-3

OPERATRICES sur chemises demandées avec expérience. Ouvrage permanent et bon salaire. Il faut parler anglais. S'adresser 859 rue Ste-Catherine Ouest. (3067) 304-3

OPERATRICES—Nous payons de $7 à $12 par semaine aux filles travaillant dans les vestes ayant bonne expérience. S'adresser tout de suite, 847 Boulevard St-Laurent. (3202). 300-6

SOLLICITEUSE

On demande une jeune fille pour solliciter des annonces pour un journal de cette ville. Devra parler l'anglais et le français. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 293-jno

STENOGRAPHE

On demande une fille possédant au moins 1 an d'expérience. Bon salaire pour la personne compétente. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 300-jno

50 BONNES OPERATRICES d'expérience demandées de suite pour la confection des blouses. Bon avantage pour les personnes qui désirent faire de l'argent. Venez voir notre arrangement spécial que nous faisons avec des personnes d'expériences. Nous prenons aussi des jeunes filles intelligentes qui désirent apprendre, nous avons une personne spéciale pour leur enseigner. Prenez l'élévateur, 4ème. P. Vallard, Cooper and Co., 147 Notre-Dame Ouest. 297-82

INSTITUTRICE DEMANDEE

INSTITUTRICE DEMANDEE — Un jeune homme de bone éducation désire connaître une jeune dame française de bonne éducation qui voudrait enseigner son langage. Répondre, en faisant connaître prix et autres renseignements, à Casier 656 la PATRIE. 305-2

SERVANTES DEMANDEES

BONNE d'enfants demandée pour trois enfants. S'adresser immédiatement à 279 Ontario Est. Tel. Est 1248 (3111). 299-6

BONNE D'ENFANTS—On demande une bonne d'enfants, famille de trois. Bon salaire. S'adresser 965 Tupper. (618). 300-2

BONNE SERVANTE GENERALE demandée dans petite famille. S'adresser 45 avenue Lincoln, près rue St-Mathieu. (3192). 305-6

CUISINIERE demandée. S'adresser à 590 Sherbrooke ouest. Tel. Up 3040 (3122). 304-6

CUISINIERE demandée immédiatement pour petite famille, références exig es Bon salaire payé. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 251-jno

CUISINIERE générale demandée immédiatement pour petite famille, parle parle Langue. S'adresser à 814 Lagauchetière, (après) No 2[illegible] 303-6

FILLE demandée pour aider aux travaux légers du ménage, dans une petite famille. Bon chez-soi. S'adresser 1362 rue St-Urbain. (3153). 302-6

JEUNE FILLE d'environ 15 ans demandée pour aider aux travaux légers du menage. S'adresser 14 rue Bishop. (3185). 305-2

JEUNE FILLE demandée pour ouvrage général dans une famille sans enfant. Pas de cuisine. Recommandations exigées. S'adresser à 141 rue St-Denis. (3202). 305-2

JEUNE FILLE de 16 à 18 ans demandée pour travaux légers du menage. Famille de deux personnes. Pas de lavage ni repassage. Rue Guy, le tramway passe à la porte. S'adresser 684 Chemin de la Côte-des-Neiges. 302-3

SERVANTE DEMANDEE — On demande immédiatement une bonne à tout faire. Petite famille, pas de jeune bebe. Références exigées, gros mode Salaire $12.00. S'adresser à 91 Christophe-Colomb. Tél. St-Louis 1202. 305-2

SERVANTES DEMANDEES

PERSONNE de confiance demandée pour aider au ménage famille de trois personnes. S'adresser à 341 Dorchester E. 306-3

SERVANTE générale demandée, pas de cuisine. S'adresser à 101 rue Saint-Laurent.—306. 305-3

SERVANTE demandée pour famille sans enfants. S'adresser à 1309 rue St-Urbain. (3158). 302-6

SERVANTE GENERALE demandée pour petite famille, bon chez-soi. S'adresser à 5112 Avenue du Parc.—3170. 303-6

SERVANTE GENERALE demandée pour petite famille. S'adresser à 174 Parc Lafontaine.—3172. 303-6

SERVANTE générale demandée, bon salaire. S'adresser à 1309 Delorimier. Tel. St-Louis 693. 304-jno

SERVANTE demandée pour ouvrage léger dans le ménage. S'adresser à 590 rue Sherbrooke ouest. (3191). 304-6

SERVANTE générale demandée pour aider aux autres servantes, pour un collège. S'adresser à 27 rue Fairmount Est. (3187). 304-3

SERVANTE GENERALE demandée pour petite famille. Pas de lavage. S'adresser à 2251 rue St-Denis. Tél. St-Louis 4669 3167. 303-6

SERVANTE—On demande une servante générale. S'adresser au No 403 rue Roy Est ou au bureau de Placement de la PATRIE. (3155). 303-6

SERVANTE demandée dans famille de trois personnes. Pas de lavage. Bons gages. 486 Mont-Stephen Ave. Westmount. (3135). 300-6

SERVANTE GENERALE demandée. S'adresser immédiatement 8 Sterling Appartments, 85 Ave Mont-Royal Ouest. 305-2

SERVANTE générale demandée pour famille privée, salaire de $12.00 à $15.00. S'adresser à 181 Boulevard St-Laurent. (3200). 305-3

SERVANTE demandée, pas de petits enfants. S'adresser immédiatement à Mme Viner, 760 rue Cadieux.—3199. 305-3

SERVANTE-GENERALE demandée (Gages $15.00. Téléphoner, Westmount 806. 39 Avenue Aberdeen. (3194) 305-3

SERVANTE générale demandée, pas de lavage, références exigées. S'adresser dans l'avant-midi ou le soir, de 7 à 9 heures à 779 St-Denis. Tel. Est 1528 (3182). 300-6

SERVANTE—On demande une servante, pas de lavage, pas beaucoup d'ouvrage. S'adresser à No 535 Plessis ou au Bureau de Placement de la PATRIE. (3151). 302-3

SERVANTE demandée au No 260, Parc Lafontaine, famille de quatre grandes personnes seulement. Pas de blanchissage. Soirées libres. Bons gages. 304-jno

SERVANTE générale demandée, personne d'un moyen âge, bien recommandée, famille de quatre personnes. S'adresser 1279 Delorimier. (3123). 302-6

SERVANTE générale demandée pour petite famille. Pas de lavage, seulement entre 2 et 5 hres p.m. à 235 avenue Metcalfe, Westmount. 428 Westm. 428 (3184). 304-2

SERVANTE générale demandée pour trois personnes, devra parler l'anglais. Bon salaire. S'adresser par téléphone Up. 3713 ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 302-3

A LOUER

A LOUER—Bureaux $10 et $15 par mois. S'adresser à 54 Notre-Dame Est, Chambre 4, Tél. Main 5411. 301-6

A LOUER—Ecurie de 11 places, grande cour seule, grande remise avec logement de 8 pièces. S'ad. B. Roy, 136 Maisonneuve, Est 3876. 300-6

ATELIER et bureau à louer, 4 grandes pièces, étage bien éclairé, pouvant servir comme bureau ou atelier, pour $25.00 par mois. S'adresser au Café Themis, 17 boulevard St-Laurent, coin St-Jacques. 303-6

BUREAUX A LOUER, au No 62 rue St-Jacques Ouest, voûtes chauffées, très bien éclairés. Loyer raisonable. S'adresser à Z. Fineberg & Sons, 62 rue St-Jacques. 304-6

BUREAUX—3 magnifiques bureaux à louer, complètement remis à neuf, possession immédiate, loyer $35.00 par mois. S'adresser au Café Themis, 17 boulevard St-Laurent, coin St-Jacques. 303-6

CLOS DE BOIS à louer, 2524 St-Hubert, près Beaubien, 50 x 110. S'ad A. L. Saint-Jean, 274 Ontario Est. Tel. Est 7858. 304-6

ECURIE A LOUER, 2 places, grand hangar, coin de ruelle avec logement de 6 chambres, gaz, électricité partout. Bon endroit pour automobile. 1146 Rivard, Mont-Royal. 301-6

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENT meublé à louer — Un bel appartement de 3 chambres, bien meublé, situé Avenue des Pins ouest, Prix $115 par mois. Téléphone Up 5735 ou écrire J. O. Québec Bank Building. 301. 302-6

APPARTEMENT A LOUER.— Une personne distinguée, ayant un logement meublé moderne, téléphone, gaz, électricité, concierge, etc., en louerait une partie à couple distingué, sans enfants ou veuve sérieuse, possession le 1er mai. Téléphone Est. 6279 préférable le soir entre 7 et 8 heures. 295-jno

PROPRIETES DE CAMPAGNE A LOUER

AU VILLAGE DE BELOEIL, pour la saison d'été. Possession immédiate, logement meublée de dix pièces, avec toutes les améliorations modernes, grandes verandas. Le site est particulièrement beau. Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à E. A. Hill, 112 Parc Lafontaine, Montréal. Tél. Est 2[illegible]

CHAMBRES A LOUER

FILLE DE CHAMBRE recommandée demandée immédiatement. S'adresser 61 rue St-Denis. (3189). 304-6

HOTEL DE VILLE, 694C—Chambre à louer avec lumière électrique, chauffée à l'eau chaude, bon chez-soi. 303-3

LAGAUCHETIERE EST, 404, jolie grande chambre sur le devant, étage du bain, dans famille sans enfants, pour monsieur seulement. 304-6

LUSIGNAN, 140, grande chambre à louer dans famille privée sans enfant. 303-6

SHERBROOKE OUEST, 590, Chambres simples et doubles. Repas le soir. 304-6

ST-DENIS, 727a—Grande chambre meublée à louer, sur le devant, grand garde-robe, famille privée. 301-6

MAGASINS A LOUER

A LOUER—Magasin et logement rue Ontario, entre Montcalm et Wolfe, prix $15.00 par mois, pour renseignements, S'ad. 928 Ontario Est. Tél. Est 3090. 303-6

MAGASIN à louer, 959 Notre-Dame ouest, St-Henri, côté ouest, avec cave et logement au besoin, centre de commerce extra. S'adresser notaire Marcil, 68 St-Jacques, Main 6[illegible] ou West. 147. 300-6

MAGASINS—4 magnifiques magasins sans neufs à louer sur la principale rue commerciale de Lasalle, rue Bernard, coin Marie, portant les Nos 156, 158, 160, 162. S'adresser 1295 rue St-Viateur ouest, coin Bloomfield, St-Louis 629. 302-12

SALLE ET MAGASIN A LOUER, très moderne, peut voir les plans au No 870 Ontario Est. S'adresser au propriétaire, Z. Lavoie. 305-12

MAISONS A LOUER

A LOUER—6233 et 6235 Avenue Bois de Boulogne, quartier Bordeaux, près Station, deux maisons de 8 pièces chacune. Installations modernes, fournaise, grande terrasse et parc, aussi lumière électrique, seulement $15.00 par mois. 304-2

AVENUE LAURIER et rue St-Urbain, plain-pieds, 4, 6, 7, 8 chambres, $15.00 à $25.00 par mois. Poole Co., 112 rue St-Jacques. Main 680. 304-6

LOGEMENT privé à louer, s'adresser au café Thémis, 17 boulevard St-Laurent, coin St-Jacques. 303-6

LOGEMENT de 6 pièces à louer pour 1 ou 2 mois, prenant possession 1er mars ou avril 1er mai. S'adresser 393 Sanguinet. 305-6

LOGEMENT A LOUER Avenue Laval, No. 6, près de la rue Sherbrooke, 9 pièces, balcon, bay window, fournaises on fera des réparations s'adresser à J. A. Desilets, 181

ON DEMANDE A ECHANGER

A ECHANGER—Terrains bien situés à Pointe-aux-Trembles, pour n'importe quel article. Louis Langelier, 221 rue Ste-Catherine Est, Chambre 8, 2ème plancher. Téléphone Est 6067. 267-52

ON DEMANDE A LOUER

ON DEMANDE à louer 8 chambres bien éclairées, chauffées par le propriétaire, avec fournaise à eau chaude, lumière électrique et gaz, dans une rue centrale. Ecrivez à boîte 648 la PATRIE. 302-6

ON DEMANDE à louer une maison garnie dans les Laurentides; ne doit pas être à plus de 50 milles de Montréal. Envoyer prix avec tous renseignements à Casier 653 la PATRIE. 305-2

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES ET TERRAINS A VENDRE PAR

H. BRISEBOIS

534 St-Valier, au trefois Huntley

$1600 RUE ST-VALIER, 2 étages, 4 logements, Loués $19.00 chaque. Hypothèque $2,250. Comptant $1,350. Balance facile.

$5800 CHRISTOPHE COLOMB, 2 étages, bien loués. Prendrait terrain en échange. Balance en argent.

$4200 RUE ALMA, 2 étages, 4 logements, façade en brique Romaine. $1,000 comptant, balance facile.

$16000 CHRISTOPHE COLOMB, coin de ruelle, 8 logements, neuve, 1ère première classe, logement 9 app. eau chaude. $5,000 comptant. Balance facile.

$18000 RUE BROWN, près Ontario, 3 étages, 12 logements propres. Echangerait pour bon terrain ou $1,000 comptant. Hypothèque $10,500 pour 3 ou 4 ans.

$1500 TERRAINS — RUE ST-DOMINIQUE, près Beaubien. $500 comptant, balance facile.

COIN STANLEY ET EVELYN, 55, à $5 le pied. $500 comptant, balance facile.

COIN STANLEY ET CLARK, 47 x 80, à $1.25. Voisin de la rue St-Lauren. Bonne condition pour un contracteur.

BEAUBIEN ET CHRISTOPHE-COLOMB, le dernier, beau coin, 50 x 130, à $1.65. $2,000 comptant, balance dans 3 ans.

RUE ST-DENIS, 2 beaux terrains entre Beaubien et Bellechasse, 50 x 80, $2,500. Belle chance pour faire de l'argent. Le dernier à ce prix.

$600 RUE BEAULIEU, près de Gaetan Laberge. Vendu et couvert. Le dernier à ce prix. Peu de comptant, balance facile.

H. BRISEBOIS, 534 St-Valier, au coin Huntley, porte du Bellechasse. Tél. St-Louis 5246. Heures de bureau, 9 a. m. à 2 heures p. m. excepté le dimanche, 7 à 9 heures. 303-6

TERRAINS A VENDRE PAR

HENRI AUDETTE

59 St-Sulpice, Main 2828. Lasalle 678.

AVENUE DU PARC, Hutchison, Mance, Esplanade, Atlantic entre Pacifique et Atlantic, 107,000 pieds, dont 38,075 sur Lavenue du Parc, 72e en bloc.

BROMPTON, près Orchester, vis-à-vis du carré, 104 x 92, $1.85.

BOYCE, vis-à-vis du square, 52 x 100, $1.90.

BOYCE, voisin du coin Letourneux, 100 x 117, à 50c.

CHAMPAGNEUR, près St-Viateur, vis-à-vis du square, 52 x 100, $1.90.

CHRISTOPHE COLOMB, entre Belanger et Hochelaga, 100 x 130, 40c.

L'EPEE, coin St-Viateur, 40 x 86.

JEANNE D'ARC, près du Parc Lasalle, 25 x 100, 25c.

MARCHMONT, coin Queens Mary road, 50,000 pieds, 50c.

MELROSE, vis-à-vis de l'Avenue des Pins, 125 x 65, 32c.

MOREAU, près Ontario, 48 x 150, 50c.

PONT TERMINAL, près de chez les Franciscains, $200.00.

ST-HUBERT, coin Louis Ventillet, 30 x 81, $750.00. 304-6

TERRAINS A VENDRE PAR

B. BEAULIEU

792 Chemin Ste-Catherine

OUTREMONT—Côte Durand et Bernard, lots 156 à 157, 27 x 100, à $1.10 le pied.

WISEMAN, 13 lots de 25 x 100, faisant face au nouveau parc, entre Dechêne et Van Horne, à 20c. les lots entre les coins 80c. Hâtez-vous de faire votre choix.

COIN ROCKLAND-BERNARD, 163 à 167, 25 x 100, $1.25.

ROCKLAND, 253 à 258, 25 x 102, 60 cents.

WILTON, 50 x 104, 20c. 120, 34 x 104, 20c; 132, 50 x 104, 25c.

DUCHARME, 412 et 414, 27 x 88, 45c.

COIN NELSON - CHEMIN ST-CATHERINE, $1.50.

DELORIMIER, coin Mont-Royal et Dufresne, Nos 224, 225, 49 x 102, 25c le pied.

NELSON, 12 lots de 30 x 100 à $1.35.

HOCHELAGA, coin Ontario et Chambly, 49 x 110 à $2.35.

DANS DELORIMIER, 48,320 pds sur le long de la ligne du C.P.R. pour "grading" en arrière du Parc Delorimier, à 35c.

PROPRIETE à vendre, coin Marquette et Mt-Royal, 4 magasins et 3 logs, $70,000.

RUE ST-DENIS, 2 magasins, 2 logements. Nos 121, 124, 126, 128

COIN CHAMPAGNEUR et Ducharme 80c

COIN BEAUDRY et Ste-Catherine, $138,000, occupé par M. Marcelin.

HOTEL Beaubien à St-Jérôme, à vendre ou à échanger.

TERRE de 150 arpents, entre Ste-Thérèse et Ste-Anne-des-Plaines, à vendre ou à échanger, $4,000.

FOURNEAUX A CHAUX, carrière de pierre avec 10 arpents de terre, maison, écurie et hangar à vendre ou à échanger, $3,000.

S'adresser à B. Beaulieu, 792 Chemin Ste-Catherine. Tél. Saint Louis 3495. 300-6

J. F. O. LOISELLE

AUTREFOIS DE MALO & LOISELLE

241 Rue Ste-Catherine Est.

Chambre 71, 22, 23e. Tél. Est. 5327.

$25000 — RUE LAFONTAINE, près Chambord, pierre et brique solide, 5 logements. Comptant $5,000, balance en terrains.

$22000—MANCE, près Bernard, 6 logements, bons revenus, comptant $6,000, balance en terrains.

$16000—RUE VALOIS, un coin, 8 logements et un magasin, bons revenus, comptant $4,000, balance en terrains.

$5000—RUE CHRISTOPHE-COLOMB, un cottage de 11 appartements peu de comptant et des termes.

$5000—RUE CADIEUX, 3 logements revenu 10 p.c. peu de comptant, balance en terrains.

$4000—GRAND AVENUE, 2 étages, 5 logements, bon revenu. Comptant $500.00 balance terrain

$4300—MOZART, un coin, 2 étages, 4 log., revenu, comptant $400. Balance terrain.

J. F. O. LOISELLE, auxefois de Malo et Loiselle, 241 rue Ste-Catherine Est, Chambre 71, 22, 23e. Tél. Est 5327. Bureau ouvert tous les jours par semaine. Lundi, Mercredi, Vendredi.

COIN MONT-ROYAL et Montana sud ouest, propriété neuve, pierre et brique, solides, parquets en acier, construction moderne. Revenu $7500 par année. S'adresser H. Cardinal, 798 Papineau. Phone St-Louis 4415. 302-6

PROPRIETE A VENDRE, située à Rosemont, 7e avenue. Maison deux logements, terrain vacant pour bâtir, écurie de 6 places, vendrait le tout à $6,400 d'ici huit jours. S'adresser, 36 Boyer. 305-6

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

BRIERE & BENOIT

TERRAIN de 20,000 pieds avec 2 résidences d'été sur le bord de l'eau, entre Dorion et Vaudreuil, à 5 minutes des chars. $3,800, conditions $1,500 comptant, le reste payable à 3 ans avec intérêt à 5 p. c.

MAISON RUE STE-MARGUERITE, neuve bâtie de première classe, 6 logements, rapportant 10 pour cent.

AVIS AUX SPECULATEURS
COIN DE COURCELLES et ST-JACQUES. 197 pieds de front rue St-Jacques, 103 pieds rue Les Courcelles.

BOUTIQUE DE PLOMBIER à vendre à St-Henri, rue St-Jacques, établie depuis 19 ans, vendra à très bonnes conditions, cause de maladie, bonne place d'affaires, une bonne aubaine pour un commençant. A qui la chance?

COIN ATWATER ET WORKMAN, 2 maisons briques et terrain 20 x 80, $21,000. $6,000 comptant, balance payable dans 10 ans.

$6000—RUE DELEALLE près St-Jacques, maison en brique solide, 12 appartements, avec écurie, avant 50 pieds de front x 110 pieds. Conditions faciles.

$1.25 LE PIED—Terrains avec maison, situés rue St-Jacques, à St-Henri, ayant 100 x 180 pds, de profondeur, beau site pour manufacturiers.

$10,000—Maison brique, rue Ste-Marguerite, terrain 56 x 94, loyer $1056. Conditions faciles.

$700—3 lots à Rosemount, rue Lasalle valant $900.

TERRAIN coin Addington et Western à 50c le pied.

TERRAINS rue Searabble, Notre-Dame de Grâce, près Sherbrooke, à 25c le pied.

Nous avons des maisons et terrains à vendre dans toutes les parties de la ville et les environs.

BRIERE et BENOIT, 74 St-Jacques. Chambre 4, en bas. Tél. Main 4607. Westmount 2145. 299-19.21.22

MAISON A VENDRE—Nos 203-207 rue Versailles, 2 logements, mettson à quatre étages, pierre et brique, 7 et 8 chambres, fournaises en très bon ordre, conditions faciles. Geo. Tuck, 415 édifice Banque des Marchands. Main 7448. 256-2

PROPRIETE A VENDRE, A échanger ou à louer, No 5 rue Roy, ville St-Laurent, près de l'église et des communautés, grands bâtiments et grands terrains. S'adresser à 54 Notre-Dame Est, chambre 4. Tél. Main 5411. 301-6

PROPRIETES A VENDRE

AVENUE CHURCH, Côte St-Paul, terrain 50 x 122, situé dans le centre des affaires, pour prix et plus amples informations, s'ad. 9 Ville-neuve Ouest, St-Louis 6250. 302-6

BARGAINS — 2 lots chaque coin à 38c, avec des Prix pres bon, rue Sherbrooke coin Lehem; rue Bourbin coin Woodland, quartier Imard. Comptant $250 chacun. Echangera un acheteru propriétés comptant. Z. Chagnon, 188A De Lorimier, boulevard près Beaubien.

CHRISTOPHE-COLOMB, près de l'église St-Etienne, un lot 25 x 100 pieds, 50c le pied. S'ad 2428 Hutchison. Tél. St-Louis 6166. 302-6

HUIT TERRAINS rue Ste-Geneviève, occasion unique, dix cents pieds cause départ. $25 comptant, $25 en montant. S'ad 83 Cartier. 302-6

LOTS A VENDRE—Côte St-Paul, rue Hamilton, quatre lots, grandeur 120 x 140 pieds, à côté du No 177. Une bonne occasion pour un prompt acheteur. Geo. Tuck, 415 édifice Banque des Marchands. Main 7448. 302-6

OUTREMONT, Avenue Wiseman, 2 lots, 60 x 135, près rue St-Viateur. Si vous connaissez quelque chose à propos des possibilités futures de cette rue, reflechissez-y. Prix $1.50 le pied, conditions à convenir, H. M. Yale, Main 760. 254 j.n.o.

SITE MANUFACTURIER—Rue Mountain, coin Ontario, Sud Ouest, contenant les C. P. R. avec droit de Siding. Prix $1.50 le pied, les voisins demandent $1.60. L. Dubuc, 1342 Ste-Catherine Est, Lasalle 115. 304-6

ST-DOMINIQUE—A vendre, 1689 A 1699, 42½ x 82½, $1.40 le pied, avec construction reçue 12 jours tout, $2,300 comptant. Propriété offerte considérée. 1758 rue Hutchison. Téléphone St-Louis 5748, le soir. 305-6

TERRAINS—2 terrains rue Boyer, 136 pieds du bout St-Joseph, côté Est, $1.10 le pied. S'adresser 452 Gilford. Tel. St-Louis 4471. 302-6

TERRAIN à Verdun, rue Wellington, 85 x 90, avec ruelle formant 2 coins, conditions faciles. 2644 St-Hubert. St-Louis 7209. 302-6

TERRAINS—2 terrains rue Verdun, 548-557, ferme Brault, 27 x 90, Extension, $600 chacun, 4 terrains à $700, conditions faciles, écrire O. L., 2514 avenue du Parc. 305-6

TERRAINS—2 terrains rue Verville, près Beaumont, avenue du Parc Verdun, rue Bannantyne. $600 coin $700. S'adresser H. Trottier, chambre 414, 180 St-Jacques. Main 3491. 302-6

TERRAINS—3 beaux lots prêts à bâtir à Notre-Dame de Grâces, Nos 21, 22 et 23 rue Marcil. Peu de comptant si pour bâtir de suite. Prix 60c le pied. S'adresser Main 6687, Westmount 1427. 302-6

TERRAIN A VENDRE rue St-Laurent en face du Shamrock, coin ouest, cadastre 1401-1402, 50 x 95, $6,000. $1500 comptant, balance facile. P. L. Robert, 31 St-Laurent. Tél. Est 1843, St-Louis 982. 304-6

TERRAINS—Notre-Dame de Grâces, coin Sud Est Addington et Côte St-Antoine, 47½ x 100. Pour $5,750. $1500 comptant, balance facile. E. Vadeboncoeur, 31 St-Laurent. Tél. Est 1843, St-Louis 982. 304-6

TERRAINS—3 terrains sur l'Avenue du Parc, entre Pacific et Atlantic, à vendre à bas prix. S'adresser à J. H. Girard, N.P., 92 St-Jacques. Tél. Main 2707 ou le soir à 1511 Blvd. St-Laurent. Tel. Saint-Louis 4068. 300-3

TERRAINS—Notre-Dame de Grâces, 4 lots côté Ouest rue Addington Sud de Côte St-Antoine, 65 x 90, 75c le pied carré, $750 comptant, balance facile. E. Vadeboncoeur, 31 St-Laurent. Tél. St-Louis 982 ou Est 1843. 304-6

TERRAINS à Rosemont, 10 lots situés sur la 60me et 51ème avenues, près de l'église et la rue Masson, ensemble ou par lots au carré de Rosemont. Prix 1625. Conditions faciles. Tombe, 1342 Ste-Catherine Est, Lasalle 415. 302-6

TERRAINS, Bonin au Viaduct rue [illegible] prix $275 chacun.

SAULT-AU-RECOLLET, rue Sacré-Coeur, terrain avec solarge, conditions faciles.

2 TERRAINS coin Chabot, entre boul. St-Joseph et St-Jérôme 22 x [illegible]

[illegible] Plusieurs autres lots de 25 à 50 pieds de front [illegible] Accessibilité 4 terrains rue Jacques, coin Ste-Catherine, tout près de Lasalle et coin du coin. S'adresser H. Denis, 260 Ste-Catherine Est. Tél. E. 3453. 302-6

$1500—Marie-Anne près Parthenais, 3 lots vacants tous bien situés pour bâtir ou spéculer, vrai bargain. A vendre en bloc ou séparément. S'adresser 1091 des Erables. 305-6

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

J. P. DE CHATEAUVERT

1844 Boulevard St-Laurent, St-Louis, 4048.

$3500—SAULT-AU-RECOLLET, cottage de 2 étages, 8 pièces, émaillés, électricité. Terrain 50 x 200 pieds, très peu de comptant.

$10800—6 logements loués $1080, par année, 6 et 7 pièces, construction neuve. Comptant $4,000, balance en cinq ans.

$21000—RUE PARTHENAIS, 12 logements de 6 appartements, gaz et électricité. Echangerait contre propriété ou terrain; ou encore accepterait $5,000 comptant en argent.

$2500—UN MAGASIN DE FERRONNERIE, un coin, échangerait contre terrains et propriétés.

$3900—RUE BERRI, près Mt-Royal, 2 logements de 6 pièces, électricité, bain, $2,000 d'hypothèque pour 5 ans, bonnes conditions pour balance.

$9000—A VERDUN, 8 logements de 6 appartements, $5,000 d'hypothèque, $2,000 comptant.

$9000—AVE DU PARC, 3 logis, de 7 pièces, construction moderne.

$8000—DE L'EPEE, rapportant 10 pour cent, 3 logis très bien loués.

$4900—RUE DROLET, 4 logis de 5 pièces, gaz, bain, avec $1,000 comptant.

Aussi terrains et propriétés dans toutes les parties de la ville.

1844 St-Laurent, Tél. St-Louis 4048. Résidence, St-Louis 1584. 15.19.21

PROPRIETES A VENDRE PAR

NAP. BONHOMME

71A rue St-Jacques.

$12000 [illegible] cour, pointe St Charles, 12 logements, rapportant 11 p.c., $4,00 comptant, balance 6 pour cent.

EPICERIE avec licence, dans Ste Cunégonde, sur un coin de rue, avec à peu près $1,200 de stock à vendre. Bonne place. Bonne clientèle. Sommes actif.

PRINCE OF WALES, Notre-Dame de Grâce, 2 terrains 29 x 80, à 40c le pied seulement, 10 pour cent comptant et 10 pour cent par six mois.

ROSEDALE, voisin de Sherbrooke et en face du Parc Trenholme, 1 lot 48 x 115, à 50c le pied, 25% comptant, balance facile.

OXFORD, coin ave des Pins, 3 lots droit en arrière, à vendre ou échangerait contre lots pour une propriété de rapport, en ajoutant $1,000 comptant.

VENDOME, près Sherbrooke, 2 lots à 55c le pied, $2,500 comptant.

VILLE EMARD, rue Edouard VII, près Bromby, 2 lots, $250 chacun, seulement $500 comptant, balance $500 par mois, sans intérêt. Ces lots sont au bas mont de 60 pieds.

NOUS AVONS [illegible] pieds de terrains à vendre dans Notre-Dame de Grâce, à des prix défiant toute compétition.

ON DEMANDE à acheter des propriétés dans la Pointe St-Charles, entre les rues Shearer et d'Argenson. Nap. Bonhomme, immeubles et assurances, 71A St-Jacques. Main 4811. Rés. Main 5107. 300-6

PROPRIETES A VENDRE PAR

C. ROUSSIN

537 Chemin Lasalle.

PROPRIETES A VENDRE A VERDUN

RUE GORDON, maison de 6 logements.

CHEMIN LASALLE, 6 logements, en face du fleuve.

RUE CHURCH, 1 coin vacant, terrain.

RUE WELLINGTON, maison de 3 logements.

CHEMIN LASALLE, maison de 8 logements et 1 magasin.

Et plusieurs autres belles propriétés à vendre à sacrifice avec conditions faciles.

RUE WELLINGTON, Verdun, 2 lots et 2 beaux coins.

Plusieurs autres lots sur la 1ère, 2ème, 3ème et 4ème avenues.

Les 2 derniers lots vacants qui restent sur le chemin Lasalle, en face du fleuve, à vendre immédiatement.

Toutes ces propriétés et tous ces lots sont à vendre aux conditions les plus avantageuses.

Pour plus amples détails, s'adresser A. C. ROUSSIN, 537 Chemin Lasalle, Tél. Main 1524. 282-25

PROPRIETES A VENDRE PAR

FOUCREAU & HANDFIELD

Courtiers en Immeubles, 1002 Mont-Royal Est, près Papineau, Tél. St-Louis 5879.

WESTERN PARK, coin Lily of the Valley 30 x 111, lots 40 cts le pied.

AVENUE DECARIE — Bloc de sept lots y compris 2 coins, 180 pieds de front par 90 pieds de profondeur, entre les rues Alexandra et Maria-Victoria. Prix $1.25 le pied.

RUE KING EDWARD, N.D.G., entre Fine et Cedar, trois lots de 40 x 115, 28 cts le pied.

BOULEVARD ROSEMONT, coin sud-ouest Maison, 30 x 137, à vendre excessivement bon marché pour du comptant.

$5500—76ème AVENUE, Rosemont, près Masson, trois logements, écurie de trois places. Echangerait pour un ou deux terrains dans le Nord de la ville.

$2500—2161-2163 PAPINEAU, deux logements, maison bois et brique. Coin de ruelle. Comptant $1,000.

$1400—RUE FULLUM, près Marie-Anne, 2 terrains de 25 x 78 chacun, peu de comptant.

VALLEE DES ERABLES, Comté de Soulanges: Quatre magnifiques fermes comprenant 201 arpents près de la Station Coteau Jonction, avec roulant et 54 animaux de ferme; occasion exceptionnelle. Prix $32,000. 302-5

PROPRIETES A VENDRE A ROSEMONT

ALDERIC LAVERGNE

1872 Rue Masson
Tél. Lasalle 1725.

CINQUIEME AVENUE — Maison à deux cottages, bois et brique, deux beaux grands logements à trois pièces, rue de l'Eglise. Prix $2,200. $1300 comptant, balance $16.00 par mois sans intérêt.

NEUVIEME AVENUE — Maison à deux étages, bois et brique Columbia, tout neuf, tout près de la rue Masson, prix $2,750. $1100 comptant, balance hypothèque 5 ½ pc.

SIXIEME AVENUE — Maison, bois et tôle, vendu à spéculateur pour règlement de succession. Prix $1100; tout comptant, balance $100 par année.

[illegible] Maison, tout les plus bonnes, coins sans distraction, sur le [illegible] et avenues. Les voisins paient $1.00 le pied.

[illegible] NEUVE — Deux [illegible] maisons seulement, deux magnifiques lots du côté nord entre la 1re Ave et la 2ème Ave, grandeur 49 x 90, 4410 pieds pour $1050. $750 comptant, balance $12 par mois sans intérêt.

PLUSIEURS TERRAINS sur toutes les avenues à des prix et des conditions raisonnables.

ALDERIC LAVERGNE, seul agent résident dans Rosemont. Avis à ceux qui ont des terrains à faire vendre, à vendre en bloc ou séparément. S'adresser à moi les confier au plus tôt. 304-6

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

LEMIRE REALTY CO

444 St-Hubert, Tél. E. 4341.

$11500—ST-HUBERT, près Ontario, terrain 22 x 154, 4 logements, bon revenu, conditions faciles.

JOLI COTTAGE

Craig, près de Beaudry, terrain 24 x 82, bon revenu, conditions faciles, aussi petite maison en arrière.

LAGAUCHETIERE EST, près Amherst, terrain 41½ x 86, bon revenu, conditions faciles, chance exceptionnelle.

NOTRE-DAME DE GRACE

Avenue Madison, près de Sherbrooke, 1 lot, conditions faciles.

Avenue King Edward, près de Sherbrooke, 1 terrain 40 x 115, peu comptant, balance très facile.

Rue Sherbrooke, plusieurs terrains dans la partie commerciale, conditions faciles.

Si vous voulez vendre ou acheter des propriétés ou terrains dans n'importe quelle partie de la ville, ou pour plus amples informations, s'adresser THE LEMIRE REALTY CO, 444 St-Hubert. 303-6

A VENDRE—Rue Cartier, 714 et 716, 2 logements modernes, rapporte $300 par année, prix $3,000. Comptant $800. S'adresser S. Therrien, 324 Visitation. Est 5254. 300-6

MAISON A VENDRE avec terrain grand terrain pour bâtir, le tout $1,400, située rue Hogan. S'adresser à Eugène Roy, 287 Fullum. Tél. Lasalle 295. 300-6

ORLEANS—Maison à vendre, entre Ste-Catherine et Adam, 6 logements, 3 étages, façade brique pressée, $3,800, rapporte $972. Aussi terrain à vendre. S'adresser au propriétaire, 999 Adam, coin Jeanne d'Arc. 302-6

PROPRIETE à vendre avec clos de bois et charbon. Bon terrain. S'adresser sur les lieux, 3265 St-Hubert. J. Lafleur. 300-6

PROPRIETES à vendre, 2 propriétés rue St-Hubert, près de la rue Bélanger, logement pris 6 et magasin, à conditions faciles. 2644 St-Hubert. St-Louis 7209. 302-6

PROPRIETE, $2,500.—Maison à vendre, 5 appartements sur plancher, toute seule, écurie 2 places, comptant $1,700. S'adresser 14 rue Prince. 304-6

RESIDENCE A VENDRE—Maison à quatre étages, pierre et brique, à vendre. No 23 avenue Laval. 14 chambres, en parfait ordre, espace pour garage, possession le 1er mai. Une aubaine, conditions faciles. Geo. Tuck, 415 édifice Banque des Marchands. Main 7448. 255-3

ST-HENRI, Ave Marin, maison à vendre, bois et brique, 3 logements, rapportant $14.00 par mois. S'adresser au propriétaire, Westmount 2750. 302-6

$1,000 comptant, plus ou moins, achèterait maison en pierre, 4 de taille, écurie en briques. No. 1787-93 rue Bover, près Beaubien. $2,000 sans intérêt, payées $20 par mois. S'adresser 161 Beaubien. Tél. St-Louis 605. 288-26

PROPRIETES DEMANDEES

ON DEMANDE A ACHETER, une bonne propriété rapportant 10 p.c. dans le bord de la ville, de $4,000 à $12,000. Pouvant disposer de $1,500 à $7,000. Inutile aux agents de se présenter. S'adresser A. L., 37 Ave Walker. Tél. Westmount 4848. 270-jno.

VOUS TROUVEREZ satisfaction à vendre vos propriétés par l'intermédiaire de notre agence. Geo. L. Leheau & Compagnie, Immeubles et Assurances, 40 rue Hôpital. Tél. Main 771. St-Louis 123. 177-1yr

PROPRIETES DE CAMPAGNE A VENDRE

MAISON à vendre à Cartierville, 2 logements, 24 x 26 et terrain 40 x 132, sur la rue Carrière, tout près des chars. S'adresser à William Dubé, Cartierville. 302-6

RESIDENCES DE CAMPAGNE—Parc Lafond, pour des résidences d'été magnifiques terrains, terrain de 66 x 150, autre de 66 x 250, magnifique bord de greve près ex-rés. P.B., sur le chemin principal Terrebonne, splendide endroit pour résidence d'été, aux coins des 3 chemins, près de la rivière, grand terrain avec bonne maison, pas cher, grand terrain avec bonne maison, pas cher, coin Lasalle et Notre-Dame, à vendre à très bas prix. S'adresser H. Lamy, 300 Ste-Catherine Est. Tél. E. 3458. 302-6

STE-ROSE, Comté Laval, la plus belle place, entre chemin [illegible] rivière, à 2 pents, maison, dépendance, fournaise, eau chaude, bain, gaz, yacht à gazoline, chaume, Ste-Rose, Comté Laval. 300-12

CANADIAN INVESTMENT CO., LIMITED. CANADIAN INVESTMENT CO., LIMITED. CANADIAN INVESTMENT CO., LIMITED.

GRAND PARC CENTRAL

POUR UN HOME OU POUR SPECULATION

Situation idéale sur la Subdivision du Grand Parc Central, au coeur du plus beau district nord-est de résidence à Montréal — quartier Saint-Denis — immédiatement au nord du chemin des Carrières, à l'est de la station du Mile-End du C. P. R. et de la rue Saint-Denis.

La Subdivision du Grand Parc Central

n'est pas une spéculation sur l'avenir; c'est une chance de placement de bon aloi, avantageux, sur propriétés immobilières, par les capitalistes petits ou grands et pour ceux qui veulent se bâtir un home, d'obtenir en peu de temps de bons revenus pour leur argent.

Les rues qui passent à travers la propriété et qui l'avoisinent ont été cédées à la ville; les propriétés environnantes se construisent vite et sont bien peuplées; il y a de bonnes écoles et des églises dénominations tout près, et le grand Parc Central est à proximité de deux grandes lignes de tramways, celle de la rue St-Denis à l'ouest et celle de l'avenue Papineau à l'est, à quinze minutes au plus des quartiers d'affaires de la ville, pour le prix d'un billet ordinaire de tramways.

$377,000.00 Actuellement Placés

$370,000 valant de terrains à la subdivision du Grand Parc Central ont déjà été achetés par des gens bien pensants, qui ont vite reconnu la chance extraordinaire offerte de se procurer un emplacement résidentiel, sur une propriété destinée à augmenter considérablement de valeurs en peu de temps, situé à une distance raisonnable du lieu de travail, avec des communications très faciles.

Comme placement, ces terrains du quartier St-Denis offrent des avantages illimités. La poussée rapide vers la propriété immobilière du nord continue toujours, et la belle localité, les prix raisonnables et les conditions faciles des terrains de la subdivision du Grand Parc Central en font la meilleure offre de placement immobilier à Montréal, aujourd'hui.

Pouvons-nous vous donner plus de renseignements? Téléphonez-nous—écrivez-nous—ou venez—et nous serons heureux de vous dire tout ce qui en est de la subdivision, sans que cela vous engage en quoi que ce soit.

Notre bureau sur la propriété est situé au coin de la rue Beaubien et de l'avenue Sherbrooke —Téléphone St-Louis 1095. Il est ouvert durant les heures de travail, ainsi que le dimanche et le samedi après-midi.

Canadian Investment Co. Limited, 520 Edifice Transportation.

F. W. COOPER, Gérant du Département Immobilier.

Téléphones : Main 5583 et Main 3281.

PROPRIETES A VENDRE

PONT TERMINAL, paroisse Notre-Dame de Victoire, maison à vendre. S'adresser 534 Montcalm. 301-6

TROIS MAISONS à vendre, contenant 6 logements, à Notre-Dame des Neiges, 3 avenue, Addington, 2 rue Rosedale, 5 avenue. Westmount 7301. 300-6

$9,700.00—Notre-Dame ouest, Saint-Henri, côté nord, maison neuve, façade en pierre, 2 étages, 4 logements. Conditions faciles. Pas offre non considérée. S'adresser Main 6687, Westmount 1427.

$12,000—De la Roche près Parc Lafontaine, propriété à [illegible] 2 étages, 4 logements, [illegible] Bonne occasion pour [illegible] Le tout peut être acheté comptant. S'adresser à [illegible] 304-6

H. C. CHESLEY

IMMEUBLES ET ASSURANCE

180 rue St-Jacques

Chambre 308. Tél. Main 4578.

Magasin de fer à Vendre

Stock environ $3,000 — Conditions faciles—Poste des plus avantageux—Loyer très raisonnable—Le propriétaire étant malade, il faut vendre d'ici à quelques jours.

LATOUR & GUINDON

1202 Mont-Royal Est, Tél. St-Louis 1725

Bureaux à Louer

Dans l'Edifice "La Patrie"

coin Ste-Catherine et Hotel-de-Ville. Améliorations modernes, service d'ascenseur pour passagers et marchandises. Prix modérés. S'adresser au Gérant de la PATRIE.

EDIFICE PAGNUELO

Bureaux à Louer

71a RUE SAINT-JACQUES.

Simples, doubles et suites de bureaux éclairés, chauffés et entretenus par le propriétaire. Service d'ascenseur parfait. Inspection sollicitée

S'ADRESSER SUR LES LIEUX.

TELEPHONE : MAIN 279.

Faites vos Placements A MONTREAL

FOYERS POUR

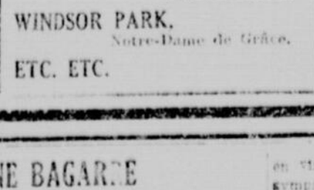

L'ANNEE QUI COMMENCE

AMHERST PARK, Quartier St-Denis, ville.
BELLFIELD, Jonction Snowdon.
GREATER ROSSLAND, Quartier St-Denis, ville.
HIGHLANDS, Près Lachine.
LAURENTIDE PARK, St-Laurent.
MADELEINE PARK, Sault-au-Récollet.
MIDLAND PARK, Quartier St-Denis, ville.
OSBORNE PARK, Verdun.
ORCHARD GROVE, Côte St-Paul.
QUEENS PARK, Verdun.
RAPIDS FARM, Lachine.
ROSEDALE, Outremont.
ROSSLAND ANNEX, Quartier St-Denis, ville.
ROSSLAND EXTENSION, Quartier St-Denis, ville.
SOUTHAMPTON PARK, Longueuil.
SHAUGHNESSY PARK, Côte St-Michel.
WINDSOR PARK, Notre-Dame de Grâce.
ETC. ETC.

Notre Dernier Succès

Parc Osborne

VERDUN

Une des dernières chances de s'assurer d'un emplacement résidentiel dans le bas du chemin de Lachine.

NOTRE PROCHAIN SUCCES

Parc Shaughnessy

Cote St-Michel

et le

Parc Southampton

Longueil

Demandez plans et détails des offres ci-dessus de placements sûrs.

AGENTS DEMANDES

The Ross Realty Co. Ltd

117 RUE NOTRE-DAME O. 30 RUE ST-JEAN

Téléphone Main 5261. MONTREAL

UNE BAGARRE A BOSTON

BOSTON, 2—Une terrible bagarre a eu lieu ici hier alors qu'un groupe de jeunes gens, qui escortaient des ouvriers sortant d'une manufacture de vêtements de l'est de la ville, en vinrent aux mains avec des gens sympathiques aux grévistes de l'industrie des vêtements.

Quatre personnes ont été blessées et la police fit quatorze arrestations. Après une courte lutte, celle-ci parvint à mettre l'ordre. Le président de l'Union, Samuel Zorn, et un homme de police ont constitué la foule d'attaquer les surveillants placés par les compagnies, et une plainte à cet effet, sera faite au commissaire de Police O'Meara. Les chefs new-yorkais des ouvriers de l'industrie de la confection pour femmes, ont établi leurs quartiers généraux dans cette ville hier, et ont annoncé que si les manufacturiers n'accordaient pas une augmentation de salaire, une grève de 12,000 personnes aurait lieu avant longtemps.

TEMPÉRATURE

Toronto, 21. — Vents du nord — Demain vents violents de l'est avec neige ou grésil.

Victoria, 48, 36; Calgary, 30, 18; Winnipeg, 10, 4; Port Arthur, 18, zéro; Parry Sound, 25, 8; Toronto, 52, 26; Ottawa, 32, 18; Montréal, 40, 30; Québec, 28, 18; Pte-au-Père, 24, 20.

Les chiffres de la température pour Montréal nous sont fournis par M. R. de Mestre, gérant de la Maison Hearn & Harrison, 25 rue Notre-Dame Ouest.

Maximum aujourd'hui ... 25
Même date l'an dernier ... 18
Minimum aujourd'hui ... 20
Même date l'an dernier ... 10
Précipitation ... 0.27

LE TEMPS QU'IL FAIT AU CANADA

La zone de froid persiste. Elle s'étend au-dessus des Grands Lacs et du Nord de l'Ontario une autre zone de basse pression d'une grande énergie se déplace vers le nord-est en venant du Texas. Le temps est devenu plus froid de nouveau dans l'Ontario et la Province de Québec.

CALENDRIER

Demain, dimanche, 1er jour de la fête de la chaire de St-Pierre à Antioche.
Lever du soleil, 6.51.
Coucher du soleil, 5.27.
Dernier quartier le 27, à 6 h. 21 m. du soir.

EPHEMERIDES

L'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque à l'Italie est proclamée.

MGR LANGEVIN A L'ASSOMPTION

(Spécial à la Patrie)

L'ASSOMPTION, 21. — Le personnel et les élèves du collège de l'Assomption ont eu, aujourd'hui, l'honneur de recevoir la visite de Mgr. Langevin, archevêque de St-Boniface (Manitoba).

Une belle réception a eu lieu, au cours de laquelle une adresse a été lue à Mgr Langevin qui a répondu avec son éloquence accoutumée.

Echos de la Dernière Heure

En dépit des manufacturier et des propriétaires de "slot machines," la nouvelle monnaie de nickel américaine sera mise en circulation la semaine prochaine.

— Le juge Woodward, de Buffalo, a exigé qu'on diminue de $5,500 son salaire qui était le $17,500. Le gouverneur Sulzer a acquiescé.

— Demain, samedi, grand bal populaire à l'hôtel de ville de Paris en l'honneur de Poincaré. 8,000 invités.

— Les affaires en Autriche sont en plein marasme. En 1912, elle a importé pour 827 millions de couronnes de plus qu'elle n'a exporté.

— Sarah Bernhardt, qui s'est engagée à jouer, 20 semaines durant, deux fois par jour pendant 45 minutes dans les music-halls américains pour 160,000 dollars, en est déjà à sa septième semaine. Elle prétend qu'elle se trouve mieux sur une scène de music-hall que sur une scène régulière; elle a moins de fatigue.

— Les agences théâtrales Schubert et Klaw et Erlonger et leurs alliées sont arrivées à s'entendre pour Boston, Chicago et deux autres villes américaines. Cette entente s'étendra, croit-on, à Toronto et à Montréal.

— 12 sauvages du Nord-Ouest sont arrivés à New-York pour assister, demain, à l'inauguration de l'"Indian Monument" sur le port. L'un d'eux parlera.

— Il a neigé hier, pour la première fois depuis plusieurs années à Los Angeles, Cal.

— Ce matin, un policeman new-yorkais a été suspendu, puis arrêté pour avoir volé la montre d'un passant.

— Le clergé épiscopal du Bronx, N.Y., appuie le bill obligeant les gens qui veulent être mariés à produire un certificat de bonne santé.

— Le nouveau président de la ligne White Star arrivé ce matin du canal Panama, fait les plus grands éloges de cette construction.

— Le gigantesque "Olympic," muni de sa double coque, qui a coûté pendant 4 mois le travail de 4,000 hommes, reprendra bientôt la mer.

— Sans compter ceux des cours du soir, l'Université Columbia a maintenant 9,200 étudiants réguliers.

— Les efforts de W. K. Vanderbilt pour conserver la prédominance sur le turf français seront contrecarrés par F. J. Gould et H. P. Belmont, qui viennent d'augmenter leurs écuries.

— A Nice et à la Riviera s'implante la mode de danser aux "five o'clock teas," et même entre chaque service des dîners de gala.

— Pour réveiller la construction maritime, la Russie offrira pendant 15 années des primes variant de $5 à $75 par tonne, selon la dimension des vaisseaux.

LE GREC ET LES LANGUES SAUVAGES

M. le chanoine Nantel, ancien supérieur de Ste-Thérèse, publiera prochainement une thèse sur les langues parlées autrefois en Amérique.

UNE ORIGINE COMMUNE

M. le chanoine Nantel, ancien supérieur du Petit Séminaire de Ste-Thérèse, poursuit en ce moment des travaux de linguistique dont la publication prochaine intéressera particulièrement le monde des savants.

M. l'abbé Nantel est depuis un an à Paris, où il travaille inlassablement à cet ouvrage. C'est une thèse sur l'étymologie des langues parlées autrefois en Amérique par les premiers habitants, les Algonkins, les Iroquois, etc. L'auteur est parvenu à établir que l'origine des mots,

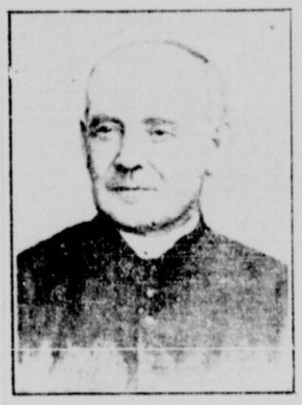

M. L'E CHANOINE NANTEL, ancien supérieur de Ste-Thérèse, qui doit publier un ouvrage sur l'origine des langues.

dans les langues sauvages, était la même que celle des mots des langues grecque et latine. Il voit dans les langues que parlaient, sur ce continent, les tribus sauvages, et celles que parlaient les Hellènes, une origine commune. Toutes ces langues—helléniques et indiennes—devaient découler de la langue primitive parlée par les premiers peuples de la terre.

La réputation de l'auteur, ses connaissances philologiques, son érudition donnent à ce travail une importance considérable. C'est un travail qui mettra de nouveau un lumière la science des langues mortes, si intéressante au point de vue des travaux archéologiques, mais si aride pour ceux qui s'y consacrent.

A LA DERIVE SUR UN GLACON

(Dépêche spéciale à la Patrie)

QUEBEC, 21—Quatre des ingénieurs qui, sous la direction de M. J. G. Flood, font actuellement des sondages à Windsor, Cove, l'ont échappé belle hier. Ils étaient sur la glace quand cette dernière se détacha de la terre ferme et prit le large.

Le maire Bernier, qui regardait travailler les hommes, s'aperçut aussitôt du danger qu'ils couraient et téléphona à l'agent du département de la marine à Québec, pour faire envoyer un steamer à leur secours.

Le steamer "Polaris" fut aussitôt envoyé et l'équipage réussit à sauver les ingénieurs.

UNE AUBAINE POUR MAISONNEUVE

(Dépêche spéciale à la Patrie)

QUEBEC, 21—La Cie James Muir qui possède une grande manufacture de chaussures à Québec, et qui a été l'une des premières à implanter l'industrie de la chaussure en cette ville a décidé d'aller s'établir à Maisonneuve. Elle en est venue à cette décision il y a près d'un an quand elle a commencé à voir baisser ses affaires.

Une grande manufacture est en voie de construction à Maisonneuve, à cette fin, et la compagnie a reçu pour son industrie certaines concessions de la municipalité de cette dernière ville.

MGR WALSH, EVEQUE DE PORTLAND, ME. TEMOIGNE DEVANT LA LEGISLATURE

Une foule énorme encombrait cet après-midi la Chambre des Représentants au moment où le prélat, en rendant son témoignage, déclarait qu'il était disposé à accorder, en tout temps, au peuple de son diocèse les écoles dont ils ont besoin.

LA LEGISLATURE NE PRENDRA PAS DE DECISION AVANT LA SEMAINE PROCHAINE

(Spécial à la PATRIE)

AUGUSTA, 21. — La Chambre des Représentants s'est encombrée hier après-midi d'une foule accourue de toutes les parties du Maine pour assister aux débats du comité judiciaire chargé de statuer sur l'apropos de rappeler la loi établissant la "Corporation Sole", pour lui substituer un acte incorporant toutes paroisses catholique romaines.

M. Godfroy S. Dupré, de Biddeford, a soumis une nouvelle rédaction du projet de loi pourvoyant à ce que le bureau des syndics d'une paroisse soit composé de quatre laïques au lieu de trois et que les curés soient appelés à présider et le bureau des directeurs et la corporation.

M. Dupré a rappelé l'histoire du mouvement dirigé contre le système actuel d'administration des paroisses sous le contrôle de l'Eglise. Cent mille catholiques du Maine sont en faveur du changement déclare M. Dupré. Il y a deux ans, la tentative faite pour dissoudre la Corporation Sole échoua à la Législature, mais en juin dernier 300 délégués franco-américains réunis à Biddeford ont voté en faveur du mouvement, malgré les menaces d'excommunication de l'Eglise. Ils considéraient et ils considèrent encore le système actuel comme un "trust."

Plusieurs témoins ont déclaré que des laïques de leurs paroisses entendaient prendre la direction des fabriques paroissiales et celle des écoles paroissiales.

M. David M. Snow, de Portland, rappelle que la Corporation Sole a été établie par feu l'évêque Healey, de façon à ce que les grandes propriétés religieuses soient placées sur un pied d'affaires.

Sa Grandeur Mgr Walsh, évêque de Portland, a été le premier témoin entendu. Il a déclaré qu'il considérait presque comme un éloge tout ce qu'il avait entendu dans l'enceinte législative au cours de l'après-midi. Il n'est déclaré disposé à accorder en tout temps au peuple de son diocèse les écoles dont ils ont besoin.

Il les a demandées depuis six ans et ajoute que ceux-là même qui s'y sont opposés sont les hommes qui demandent aujourd'hui le rappel de la Corporation Sole. Il n'y a aucune loi de l'Eglise qui défende aux enfants d'aller aux écoles publiques.

Mgr Walsh a soumis la correspondance échangée à ce sujet entre le Vatican et lui-même, et rappelle l'interdiction de cinq des principaux protestataires.

Le comité ne prendra aucune décision d'ici la semaine prochaine.

On craint la disparition du bureau de poste de la rue Amherst

L'échevin L. V. Lapointe doit avoir aujourd'hui, à Ottawa, une entrevue avec le ministre des Postes, au sujet du bureau de poste de la rue Amherst que l'on veut demenager au bureau du quartier Ste-Marie. Les citoyens du quartier St-Jacques s'alarment de la disparition d'un bureau de poste dont la nécessité était depuis si longtemps démontrée, et ils demandent que l'on conserve au bureau de la rue Amherst, un comptoir où se ferait la vente des timbres et des mandats-poste, ainsi que l'enregistrement des lettres.

LE SORT DE MADERO ET DE SUAREZ

(Service spécial de la PATRIE)

MEXICO, 21—Le sort de Francisco Madero et de Jose Pino Suarez, anciens président et vice-président du Mexique, excite maintenant moins l'intérêt du public que la question de l'établissement d'un nouveau gouvernement. On pense, d'après la promesse faite par le président provisoire Huerta à Mme Madero, que la vie de l'ex-président sera épargnée et qu'on prendra des mesures plus humaines pour l'empêcher de s'occuper à l'avenir des affaires publiques. Il est probable que cette question sera discutée à la première réunion du cabinet et aussi devant le Congrès qui va se réunir aujourd'hui.

Le président provisoire Huerta a reçu les membres du corps diplomatique hier soir pour la première fois depuis sa nomination.

Tous ont exprimé leur satisfaction de la paix dans la capitale mexicaine.

Francesco Madero est resté toute la nuit dans sa chambre, sous bonne garde, au Palais National, ainsi que José Pino Suarez et Federio Gonzalez Garza.

On n'a pas permis à Madero d'avoir une entrevue avec les membres de sa famille.

L'OBSTRUCTION SE CONTINUERA

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 21. — L'Opposition continuera la lutte au bill naval, telle est la décision prise au caucus tenu ce matin. M. Pardee, Whip en chef du parti libéral, interrogé, a déclaré que tous les députés étaient unanimes. Le résultat est: "Nous allons continuer la bataille."

Si le gouvernement cherche à présenter un bill de clôture pour limiter la longueur des discours, les libéraux sont disposés, dit-on, à y faire une longue obstruction. L'opposition mettra à l'étude une foule d'amendements dans le but de prolonger le débat.

LE FEU DANS UN TRAMWAY

Vers 11.35 cet avant-midi, toute une panique a été causée dans le tramway 156, au coin des rues Ontario et Cadieux. Au moment où le garde-moteur allait arrêter son char, au coin de la rue Cadieux, le moteur fit explosion à plusieurs reprises successives, et l'intérieur du tramway se remplit subitement de fumée. C'est alors que les quinze ou vingt personnes qui se trouvaient à bord, se précipitèrent dehors, heureusement sans accident. Des pompiers du poste No. 4 éteignirent l'incendie avant qu'il y ait eu beaucoup de dommages; le plancher seulement a brûlé quelque peu.

COUPE AUX POLICIERS SAUVETEURS

Hier, le maire Lavallée a remis au groupe du capitaine Landriault la coupe Hersey, conquise au concours du "Royal Life Saving Society" dans la province de Québec.

Les quatre membres du groupe qui sont avec le capitaine Landriault, les constables Bélanger, Lussier et Chouinière.

Le président Louis Rubenstein, prenant la parole a fait l'historique de la société; en a démontré la haute importance, et a émis le vœu de voir bientôt toutes les écoles de Montréal s'occuper activement de cette grave question dans l'enseignement donné aux enfants.

Après avoir passé en revue les différents pays qui font application de ce système il a félicité le groupe des policiers en affirmant que c'était une nouvelle gloire pour la police de Montréal et pour la ville toute entière, que d'avoir enlevé aussi brillamment le trophée.

M. Harris, L. E., secrétaire de la Société pour la branche "Province de Québec" parle longuement des bienfaits apportés à la société par les sauveteurs en général, et du bénéfice qu'en retirent les intéressés eux-mêmes à certains moments de la vie.

Le maire Lavallée remet alors la coupe au capitaine Landriault et prononce une allocution pleine de sentiment. Après avoir parlé de la Société, de M. Rubenstein, il félicite chaudement la petite équipe à laquelle il remet également les diplômes qui lui sont destinés.

Il présente aussi une médaille à l'instructeur Vernot, du groupe de la police, lequel, par son travail a décidé la victoire.

Avant la fin de la cérémonie, le président Rubenstein a remis au maire Lavallée une médaille de la Société, que ce haut magistrat a acceptée avec grande satisfaction.

L'ENQUETE MUNICIPALE PREND FIN

Une ordonnance du juge Guerin met soudainement fin à l'enquête sur l'administration du département des incendies, à 5 heures hier soir.

AUTOUR D'UNE BOUTIQUE

Une ordonnance du juge Guerin a mis fin, hier après-midi, à l'enquête sur le service des incendies, conduite par la commission spéciale nommée par le Conseil et présidée par l'échevin Martin. Comme la chose était prévue, une demande a été faite à la cour pour l'émanation d'un bref d'injonction, afin d'empêcher la commission de siéger et cette requête a été discutée en cour ce matin.

A la séance d'hier après-midi, le chef Tremblay qui avait déclaré le matin, qu'il était anxieux de voir l'enquête se continuer, était absent et son avocat, Mtre Taschereau n'assistait pas non plus à l'interrogatoire des témoins.

La commission a entendu néanmoins nombre de témoins qui furent appelés à élucider certains faits se rapportant à la construction d'engins à gazoline dans une boutique attenante au poste No 11 et appartenant à Joseph Chevalier, ingénieur de la brigade. Il fut prouvé que le dit Joseph Chevalier, bien qu'à l'emploi de la ville, en qualité de pompier, travaillait pour son compte personnel comme mécanicien et qu'il avait construit plusieurs engins pour des particuliers. L'un de ces engins fut construits pour l'usage du chef Tremblay qui le fit installer dans son yacht. Celui-ci fut transporté de Maisonneuve à Strathmore par les hommes et les chevaux de la brigade.

Le premier témoin fut M. Mcloche qui a vendu le yacht au chef Tremblay pour $300. Il a installé dans ce yacht un engin construit par Joseph Chevalier.

L'inspecteur Doolan a été chargé de transporter le yacht à Strathmore. Il s'est servi de deux des chevaux de la brigade et il a requis les services de quatre pompiers. Il a agi sur les ordres du chef Tremblay. M. Doolan sait que l'engin du dit yacht fut construit à la boutique de Chevalier. Cette boutique a existé pendant huit ans environ et elle existait avant la nomination du chef Tremblay. Il a toujours compris que les outils et les matériaux dont se servait Chevalier étaient sa propriété. Cette boutique est disparue depuis deux ans.

Les pompiers Michaud, Patrick Gauthier et Gervais ont travaillé à la boutique de Chevalier. Ils employaient leurs moments libres à se perfectionner comme ingénieurs et travaillaient de leur plein gré pour Chevalier qui ne leur payait aucun salaire. Michaud a travaillé à la confection de l'engin du yacht du chef Tremblay. Chevalier achetait ses matériaux et payait lui-même le gaz qui servait à actionner ses machines. Quant à l'électricité, le témoin ne pourrait dire si l'installation de la boutique était raccordée à celle du poste voisin. A sa connaissance, de quatre à cinq engins ont été construits à cet endroit pour des particuliers, dont M. Eugène Tremblay et autres. Chevalier, dit-il, n'a jamais manqué un feu à cause de ses occupations de mécanicien. Il admet avoir reçu de petits cadeaux en argent de Chevalier. La boutique est actuellement installée rue Amherst et c'est le fils de Chevalier qui en est le propriétaire.

Gauthier a travaillé quatre ans à la boutique de Chevalier et c'est là qu'il a acquis les connaissances qui lui ont permis d'être nommé ingénieur. Pour lui cette boutique était une très utile école pour la brigade. Chevalier, dit-il, n'a jamais employé que des matériaux qui lui appartenaient et le témoin est souvent allé, à l'heure de ses repas, acheter des pièces que Chevalier payait lui-même. Il a reçu divers petits cadeaux.

Gervais a corroboré les deux témoignages précédents et il était encore à rendre témoignage lorsque fut signifié aux membres de la commission d'enquête l'injonction demandée par le chef Tremblay, Jos Chevalier et Damase Giroux.

Furent aussi entendus, M. E. O. Champagne, inspecteur des chaudières, qui connaissait l'existence de la boutique, mais qui ignore dans quelles conditions Chevalier y travaillait; le pompier Savignac, l'ingénieur Duval, le pompier Charbonneau, etc.

Il était 5.35 heures, lorsque l'enquête fut brusquement interrompue par la signification de la requête pour l'émanation d'un bref d'injonction.

OFFRE D'UNE SUPERBE COLLECTION POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les contrôleurs de la ville ont eu une première entrevue avec les échevins chargés de leur soumettre les vues de la commission spéciale pour le choix d'un site, rue DeMontigny.

UN BEAU CHOIX DE LIVRES ET D'OBJETS D'ART EVALUES A $100,000

Les contrôleurs de la ville ont eu une première conférence avec les échevins chargés de leur soumettre les vues de la commission spéciale de la bibliothèque, au sujet du choix d'un site rue de Montigny, et ils en auront une autre cet après-midi. L'échevin Morin leur a dit que la commission spéciale était d'accord sur l'achat du terrain offert par M. A. N. Breton, dont la situation et le prix semblaient convenir aux fins projetées.

Le Dr E. P. Lachapelle a convenu que le prix demandé était raisonnable attendu que la ville qui a acheté récemment les propriétés à l'angle de la rue Demontigny a payé $12 le pied et que le terrain de M. Breton est offert à $5 le pied.

M. Breton qui est un bibliophile de talent et un collectionneur émérite a complété son offre de terrain, par une offre encore plus alléchante, car il offre de céder gratuitement à la ville toute sa collection de livres et d'objets rares, qui occuperait un étage de la future bibliothèque. Cette collection réunie depuis 40 ans, est évaluée à $100,000. C'est cette offre sera considérée cet après-midi.

L'échevin Poissant qui assistait à la conférence dit que pour la première fois, les échevins sont d'accord sur un site et il considère que si les contrôleurs refusaient de l'approuver, ils devront assumer la responsabilité pour le cas où l'établissement de la bibliothèque deviendrait impossible à Montréal.

Certain membre du Bureau de Contrôle favoriserait, dit-on, le choix d'un terrain situé rue Sherbrooke du côté sud, entre les rues Montcalm et Beaudry, mais des échevins fort au courant de la situation des lieux déclarent que ce site n'est pas pratique, car il en coûterait, pour jeter les fondations d'un édifice considérable dans la pente qui existe à cet endroit, le prix de la bibliothèque elle-même.

On fait remarquer à ce sujet que l'expérience désastreuse de l'hôpital Notre-Dame que l'on a voulu bâtir tout près de là, devrait suffire.

MILLER, LE PRISONNIER D'ETAT

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 21—Le prisonnier d'Etat, R. C. Miller, ancien président et gérant de la "Diamond Light & Heating Co.", de Montréal, condamné par la Chambre des Communes à un emprisonnement pour une période indéterminée ne devant pas dépasser la date de la prorogation de la session, a été transféré à 8.30 heures, ce matin, de la chambre numéro 31, qu'il occupait dans l'édifice parlementaire, à la prison du comté de Carleton, Ottawa.

Miller s'est levé de bonne heure d'excellente humeur, bien qu'il comprenne la position ennuyeuse dans laquelle il se trouve. Il n'aime pas les courriéristes parlementaires, ni les autres journalistes, après la réclame qu'ils lui ont faite ces jours derniers dans toute la presse du pays, et c'est à sa demande qu'il a été conduit de bonne heure à la prison. Il voulait surtout éviter les photographes.

A 8 heures une voiture fermée s'arrêta à la porte de derrière de l'édifice parlementaire et, une demi-heure plus tard, Miller partait, accompagné du sergent d'armes suppléant, le capt. Bowie, et du constable Champion, de la police fédérale.

Le sergent d'armes, rendu à la prison, remit au geôlier Dawson le mandat d'écrou ordonné hier soir par la Chambre des Communes, et signé par l'Orateur et le greffier. En même temps, il dit:

—Voici M. Miller, le prisonnier de la Chambre des Communes.

—Je suppose, dit le geôlier, que vous n'aurez pas d'objection à me donner une poignée de main, M. Miller?

Pas du tout, répliqua ce dernier.

LE REGIME

Miller fut alors conduit dans la meilleure chambre de la prison, mais devra coucher dans une cellule. Il sera traité comme les prisonniers qui n'ont pas encore subi leur procès, bien que le mandat spécifie qu'il n'aura droit à aucun privilège spécial, à part l'exemption du travail.

Les prisonniers qui attendent leur procès ont le droit de faire venir leurs repas d'un hôtel ou restaurant, mais ne peuvent ni fumer, ni prendre de liqueurs.

Miller a apporté avec lui des livres qu'il a eu de la bibliothèque du Parlement. Il n'aura pas l'autorisation de recevoir de visiteurs, mais pourra voir son avocat aussi souvent qu'il le désirera. Le dernier acte qu'il a accompli en quittant le Parlement, fut de signer une procuration à sa femme pour lui permettre de voir à ses affaires pendant son emprisonnement. Le prisonnier n'a pas l'enfant.

RECOURS AUX TRIBUNAUX

M. Harvey, avocat de Miller, se propose de demander un bref d'habeas corpus à la Cour Suprême d'Ontario, mais on doute que semblable procédure puisse s'appliquer à un jugement du Parlement. M. Harvey prétend aussi que son client a été condamné deux fois pour la même offense: mardi en le déclarant prisonnier du sergent d'armes et, hier, en le condamnant à la prison, ce qui est aussi contraire à la loi. M. Harvey a, dit-on, l'intention de s'adjoindre l'un des meilleurs jurisconsultes du Canada, et de ne rien épargner pour faire remettre Miller en liberté. On croit, toutefois, que les détails de cette affaire qui prend des proportions énormes, seront plutôt réglés avec le ministre de la Justice qu'avec les tribunaux.

INJONCTION INTERIMAIRE DE DIX JOURS

La requête pour injonction, demandée par le chef des pompiers Tremblay, et par ceux de ses subalternes, MM. Chevalier et Giroux, à l'effet d'empêcher l'enquête municipale qui se poursuit actuellement contre le département des incendies, a été plaidée, ce matin, en Cour de Pratique, devant l'hon. juge Guerin. Mtre Robert Taschereau, C.R., comparaissait pour les requérants, et Mtre J. L. Archambault, C. R., pour la cité.

Les trois raisons principales pour lesquelles les requérants demandent à ce que l'enquête et question soit déclarée nulle et que le conseil soit enjoint par les tribunaux, de cesser de procéder, sont les suivantes. Les accusations portées contre les requérants sont trop vagues pour permettre à ces derniers d'offrir une défense adéquate; l'échevin M. Martin, le principal accusateur et instigateur dans l'enquête, préside lui-même cette enquête, et par le fait, est juge en même temps que partie dans la cause; les requérants dépendent du bureau des commissaires et non du conseil de ville, et les échevins n'ont pas légalement le droit de les juger.

Du consentement des parties, une injonction intérimaire de dix jours a été accordée par le tribunal, d'ici là, les avocats de la cité produiront un plaidoyer écrit à l'encontre des prétentions de MM. Tremblay, Chevalier et Giroux.

Les requérants ont fourni un cautionnement de $500, pour garantir les frais de la cause d'ici à ce que la cour ait adjugé sur le mérite de la requête pour une injonction permanente.

A LA MORGUE

Le nommé Costello, qui avait été blessé au cours de l'éboulis de Montréal Junction, samedi dernier, a rendu le dernier soupir ce matin, à l'hôpital Victoria.

Le corps a été transporté à la morgue. Le coroner en a disposé, l'enquête ayant déjà été faite à la suite du décès du sieur Hadatto, son compagnon, décédé au cours de l'accident.

A QUI LE GROS LOT D'ITALIE

Les montréalais qui ont des billets de la fameuse loterie italienne organisée sous les auspices de la Banque d'Italie vont pouvoir enfin connaître les numéros gagnants des gros lots et constater si la bonne fortune est pour eux ou pour d'autres.

Un des intéressés a communiqué, en effet, ce matin à un représentant de la PATRIE les numéros gagnants et voici les numéros qui gagnent les gros lots.

Le numéro 2,594,836 gagne le gros lots de 1,500,000 livres, soit $300,000. Le numéro 2,195,465 gagne le lot de 50,000 livres, $10,000. Les numéros 2,594,835 et 2,594,837, les voisins du numéro du gros lot, gagnent les lots de 2,000 livres, soit $4,250. Les numéros 2,195,464 et 2,195,466 gagnent les lots de 1,500 livres, soit $900.

Les gagnants doivent faire leurs réclamations dans les 180 jours qui suivent la date de la publication de la liste des gagnants.

Or, la liste a été publiée le 15 janvier dernier et il reste donc moins de cinq mois pour envoyer les réclamations à la Banque d'Italie, à Rome.

Un grand nombre d'autres prix sont donnés qui varient de 10 dollars à 500 dollars. Il y a déjà un an que plusieurs montréalais avaient souscrit à cette loterie.

AVIS DE DECES.

BEAUCHAMP—En cette ville, le 19 courant, à l'âge de 21 ans, Alice Beauchamp, fille de Gustave Beauchamp, entrepreneur. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No. 456 rue Maisonneuve, à 8½ heures, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

GAMACHE—A St-Hyacinthe, le 20 courant, à l'âge de 42 ans, 3 mois, Emile Gamache. Les funérailles auront lieu lundi le courant à St-Hyacinthe.

Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire No. 12 rue Ste-Anne, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

HUET—A Ste-Cunégonde, le 20 courant, à l'âge de 52 ans, Louis Huet, fils de feu Pierre Huet.

Les funérailles auront lieu samedi courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son beau-frère, No 248 rue Wolfe, à 8½ heures, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LALONDE—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 50 ans, 5 mois, est décédé Louis Xavier Lalonde, rentier.

Les funérailles auront lieu samedi courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de sa fille, No. 26 rue Ste-Elisabeth, à 8½ heures, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

PETTIGAN - GROSBOILLOT—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 20 ans, Catherine Perrez, épouse en 1er noces de feu Clément Nicholas Pettigan, en 2e noces de Jules Grosboillot, maître-carrier.

Les funérailles auront lieu samedi courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No. 3617 rue Papineau, à 8½ heures, pour se rendre à l'église Jean Berchmans, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

PROVOST—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 62 ans, 7 jours, Joseph Provost, marchand de bois, époux de Dame Virginie Corbeil, ci-devant de la paroisse de St-Jérôme, au No. 19, Rue [illegible]. Les funérailles plus tard.

ST-GERMAIN—A Lachine, le 20 courant, à l'âge de 20 ans, est décédé Alexandre St-Germain, fils aîné de Théophile St-Germain.

Les funérailles auront lieu [illegible] heures. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

DECES A MONTREAL

BEAUCHAMP, Malvina, 57 ans, veuve, 1216 Ave Hôtel de Ville.

BRIERE, Gérard, 2 mois, enfant de Jean Brière, agent d'immeuble, 54 rue du Couvent.

CHARBONNEAU, Domitilde, [illegible] ans, épouse de Charles Charbonneau, boucher, 652 rue Notre Dame Ouest.

CROCHETIERE, Alphonsine, [illegible] ans, veuve de Joseph [illegible], 1265 Cadieux, 195 rue Beaubien.

DANSEREAU, Rodolphe, 18 ans, enfant de Théodore Dansereau, [illegible] rue St-Charles.

DERIENS, Rose Anna Tanguay, 4 mois, épouse de Napoléon Derien, [illegible] rue Valdombre.

DEVLIN, Thomas, 55 ans, cordonnier, 45 Boul Mouk.

DONOGHUE, Denis, 15 ans, garçon magasin, 2149 rue Mance.

GRAVEL, Gérard, 2 ans, enfant d'Albert Gravel, contremaître, [illegible] rue St-Philippe.

HINTON, Robert, 47 ans, mouleur, 191 rue Maisonneuve.

KEELY, Robert, 58 ans, [illegible] 77 rue Brewster.

LABELLE, Yvette, 2 ans, enfant de Ephraim Labelle, hôtelier, 276 St-Laurent.

LANDES, Géraldine, 2 ans, enfant de Joseph Landes, commis de banque, Christophe Colomb, 85.

LEBEL, Gérard, 1 an, enfant de Honoré Lebel, mécanicien, 19 [illegible] Shepherd.

LEBRUN, Blanche Pillon, 29 ans, femme de Louis Lebrun, boucher, [illegible] rue Delaroche.

LEROUX, Marguerite Archambault, 45 ans, épouse de Philorant Leroux, maître-charretier, 585 rue Lafontaine.

LEVESQUE, Irène, 2 ans, enfant de Ferdinand Levesque, journalier, 585 rue Alma.

MERINEAU, Albert, 1 an, enfant de Magloire Mérineau, tailleur, 478 rue Rivard.

McCLEESE, Robert, 71 ans, laitier, cané de vernis, 78 rue William.

METHOT, Honorine, 74 ans, [illegible] St-Pierre.

MORIN, Yvonne, 23 ans, modiste, 1232 Christophe Colomb.

NUCKLE, Berthe, 7 ans, enf. de Arthur Nuckle, journalier, rue Chambord 45.

PATENAUDE, Guy, 2 ans, enf. de Albert Patenaude, marchand, rue St-Catherine Est 213.

MESSE DE REQUIEM

ROLLAND—Une messe de requiem sera chantée samedi le 22 courant à 7½ heures en l'église Nazareth, pour le repos de l'âme de l'Honorable J. B. Rolland. Parents et amis sont priés d'y assister.

LES VENDEUSES

aiment la gélatine Charlotte. Elle est si bonne.

Moyen Certain de se Placer

Nous recevons tous les jours des lettres de remerciements des personnes qui ont trouvé position par l'intermédiaire du Bureau de Placement et des Petites Annonces de "La Patrie."

CERTIFICAT DE REMERCIEMENT

Cher Monsieur,

Je vous remercie très sincèrement de m'avoir procuré une bonne position par l'aide d'une "petite annonce" et votre Bureau de Placement". Veuillez accepter mes souhaits de succès. Votre dévoué,

H. REEVES,
Montréal

Nous faisons un appel aux patrons qui désirent de bons employés de s'adresser au Bureau de Placement et de se servir des Petites Annonces de LA PATRIE.

Nous recevons, maintenant, les annonces qui nous sont adressées par téléphone. Appelez sans retard Est 5800, Bureau de Placement de la PATRIE, et soyez certain que le résultat ne se fera pas attendre.

A l'Hôtel du Père Noé

Messire Lion n'aime pas les enfants bruyants. Mais il vient d'apprendre que la colère est mauvaise conseillère. Demain, vous trouverez toute cette histoire amusante et comique dans la page illustrée pour les enfants. Vous pourrez vous instruire en vous amusant. Nous avons reçu de fortes demandes des dépositaires indiquant la grande vogue pour les enfants d'une promenade à l'"Hôtel du Père Noé."